



Document de
Diagnostic
Territorial

Strasbourg

Décembre 2013

Outil Social de Connaissance pour une Action Renouvelée

Avant-propos

Le paysage social de notre territoire ne cesse d'évoluer. Ainsi pour la collectivité, au delà de l'obligation légale incombant aux Centres communaux d'action sociale de procéder annuellement à l'analyse des besoins sociaux, l'observation sociale est une nécessité pour lui permettre de nommer la situation présente et d'anticiper les attentes d'une population toujours en mouvement.

L'observation sociale procède du recueil de données sociodémographiques auprès des institutions partenaires de la collectivité dans les champs multiples - de famille, de l'enfance, de la formation, du logement, des ressources des ménages, de l'activité professionnelle, des personnes âgées ou handicapées, ou encore de la santé.

Cette connaissance du territoire est complètement construite lorsque le diagnostic réalisé fait l'objet d'une analyse partagée avec les acteurs concernés du territoire. Cette phase d'appropriation doit permettre d'en questionner la grille d'analyse, de faciliter l'interprétation des résultats et d'élaborer des projets de territoire sur la base d'une lecture commune de ses traits sociaux caractéristiques.

L'observation doit être structurée et conduite afin d'être en capacité de s'adapter aux évolutions institutionnelles, avec la future Euro-métropole et le périmètre des compétences qui lui seront dévolues, prendre en compte les évolutions sociétales comme la demande croissante de participation des habitants à l'élaboration des politiques publiques et enfin intégrer les évolutions techniques que sont, d'une part, la généralisation de la géolocalisation des données sociographiques qui permet une lecture du territoire à un niveau de résolution de plus en plus fin et, d'autre part, le développement de la démarche OPEN DATA, qui vise à donner un plus grand accès public aux données publiques.

La collectivité a anticipé ces évolutions structurelles par la prise de compétence d'études de la Communauté Urbaine de Strasbourg, permettant la réalisation à l'échelle intercommunale de plusieurs documents de diagnostic et d'orientation communautaires, et l'administration, par le renforcement de la fonction d'observation sociale et d'évaluation des politiques sociales.

Le présent diagnostic territorial est dans la logique de cette évolution avec l'intégration de données d'observation sociales liées à la santé et d'offre de santé ainsi que la présentation conjointe de fiches de synthèse par quartiers, accessible sur le site intranet de la Ville de Strasbourg.

Pour toute demande relative à ces documents, veuillez contacter Olivier.CAUSSE@strasbourg.eu

Les évolutions les plus marquantes

Une augmentation du nombre d'habitants et un important renouvellement de la population

Strasbourg est une commune dynamique sur le plan démographique. Entre 1999 et 2009, la population de la ville a augmenté de 3.2%, soit près de 8 400 habitants supplémentaires. Dans le même temps le nombre de ménages a augmenté, il est passé de 116 767 en 1999 à 128 279 en 2010.

A l'échelle des quartiers, le Parc des Poteries (+ 2 966 habitants en 10 ans, + 138%) et les quartiers Tribunal et Port du Rhin (au-delà de 10%) présentent les augmentations les plus significatives.

Cette croissance est la résultante d'un solde naturel positif qui compense un solde migratoire négatif.

Les mouvements de population sont importants. Un cinquième des strasbourgeois ne résidait pas dans la commune cinq années auparavant (22%). La même proportion a changé de logement au sein de la commune. C'est donc près de la moitié de la population strasbourgeoise qui a été, sur une période de cinq années, concernée par un accès au logement.

Le prolongement de ces tendances d'évolution du peuplement des logements et de celui des constructions de logements observées entre 2006 et 2010 sur la commune porterait à 290 710 habitants la population attendue à l'horizon 2015 et à 300 370 habitants à l'horizon 2020. L'augmentation la plus sensible concernera les 60/79 ans (8 700 personnes supplémentaires, + 24%) et les 80 ans et + (2 000 personnes supplémentaires, + 17%).

Une augmentation des situations d'isolement résidentiel

Une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée (passage de 2.2 en 1999 à 2.0 en 2010). Il faut aussi également noter la progression du nombre de personnes seules dans les logements. Sur l'ensemble de la commune de Strasbourg, 46.2% des ménages sont constitués d'une seule personne. Ce sont 21.8% des Strasbourgeois qui vivent seuls dans leur logement. L'isolement résidentiel a nettement progressé à l'échelle de la commune : 9 700 ménages d'une seule personne en plus en l'espace de 10 ans, soit une augmentation de 19.6%.

La part croissante des familles monoparentales

Plus d'une famille avec enfant(s) sur trois est une famille monoparentale. Strasbourg regroupe 9 449 familles monoparentales allocataires CAF, soit 34.3% des familles allocataires avec enfants. Cette proportion dépasse les 40% dans certains quartiers : Port du Rhin, Ampère, Spach Rotterdam et le Neuhof. Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 7.4% depuis 2004 sur la ville de Strasbourg (soit 648 familles monoparentales de plus).

Un poids important du locatif mais de plus en plus de propriétaires

En 2010, à Strasbourg, près d'une résidence principale sur deux est occupée par un locataire du parc privé (47.8%), 26.9% par un propriétaire et 22.9% par un locataire du parc social.

A l'échelle infra-communale, certains quartiers de la ville se caractérisent par une proportion de logements sociaux nettement supérieure à la moyenne communale : le Port du Rhin (76.0%) et la Cité de l'Ill (84.4%).

Entre 1999 et 2009, la part des propriétaires a augmenté de 3.2 points (+ 902 ménages) et celle des locataires du parc social d'un point (+ 262 ménages).

La problématique Logement est particulièrement prégnante parmi les ménages sollicitant la DSS. 7 975 ménages résidant dans la ville de Strasbourg ont bénéficié d'au moins une intervention pour la problématique du logement en 2012. Cela représente plus d'un ménage connu sur trois (36.3%). Depuis 2004, l'échelle de la commune, le nombre de ménages ayant bénéficié d'au moins une intervention pour la problématique Logement a augmenté de 50.2%, soit 2 667 ménages supplémentaires.

Une ville marquée par le renforcement des inégalités de revenus

Les inégalités de revenus diffèrent profondément suivant les caractéristiques de la population. A l'intérieur de la commune, alors que le revenu médian dépasse les 2 500 euros pour l'Orangerie Conseil des XV, il n'atteint que 887 euros pour le Port du Rhin. Sur l'ensemble de la commune, au moins 20% des foyers fiscaux disposent d'un revenu qui reste inférieur au seuil de pauvreté. Dans les quartiers Cronembourg Cité, Elsau et Hautepierre sont plus de 40% des foyers qui sont concernés.

Les inégalités de revenus s'accroissent en France, et la ville de Strasbourg n'échappe pas à la règle. Alors que les 10% les plus riches des strasbourgeois ont vu leur revenu déclaré s'accroître de 41 euros entre 2008 et 2009, celui-ci a diminué de 26 euros pour les 10% les plus pauvres. Autant dire qu'il a baissé dans une proportion encore plus importante si l'on tenait compte de la hausse des prix.

La « crise » a eu un impact massif notamment sur les revenus déclarés des ménages les plus modestes. Concernant le revenu du 1er décile, l'ensemble des quartiers strasbourgeois présentent des diminutions, les plus fortes étant relevées sur l'Esplanade (- 121 euros) et la Meinau (- 107 euros). Pour ce qui est du revenu médian, 12 quartiers présentent une diminution, allant de - 2 euros pour le Centre ville à - 82 euros pour l'Esplanade. A noter également que les quartiers Elsau et Hautepierre présentent une diminution du revenu des foyers fiscaux pour l'ensemble des déciles sur la période.

Fin 2012, 28 962 allocataires CAF strasbourgeois se situent en-deçà du seuil de bas revenus, soit 22.6% de l'ensemble des ménages strasbourgeois. Ce ratio est nettement supérieur à la moyenne observée pour la CUS

(18.6%) et le Bas-Rhin (13.2%). Les proportions d'allocataires à bas revenus sont particulièrement élevées dans quatre quartiers : HautePierre (39.0%), NeuhoF (40.1%), Elsau (46.0%) et Port du Rhin (58.3%). Entre 2009 et 2012, le nombre d'allocataires à bas revenus a connu une hausse de 11.3% sur l'ensemble de la commune.

Une augmentation de la dépendance aux prestations sociales

28% des allocataires strasbourgeois de la CAF présentent des revenus dépendant à plus de 50% des prestations sociales.

Depuis 2009, ce nombre d'allocataires a augmenté de 13.7% (soit 2 519 allocataires de plus).

Parmi les 20 890 allocataires dépendant à plus de 50% des prestations sociales, 57.6% disposent de revenus intégralement constitués de prestations sociales. Ainsi, 16.2% des allocataires de la CAF (soit 12 023 ménages) ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales. Ce ratio est supérieur à 30% dans trois quartiers : Ampère (38.1%), Port du Rhin (33.8%) et NeuhoF (32.1%). Le nombre d'allocataires dépendant intégralement des prestations sociales a augmenté de 12.9% à Strasbourg depuis 2009.

Une augmentation du nombre d'allocataires du RSA

On compte plus de 17 000 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à Strasbourg fin 2012 soit 13.3% des ménages strasbourgeois.

Parmi eux, un peu plus de 13 600 sont titulaires du RSA « Socle ». Près de 3 400 personnes touchent le RSA « activité », il s'agit d'une population inscrite souvent durablement dans des formes d'emploi à temps partiel ou irrégulier et mal rémunéré.

Le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 18.2% depuis 2009 sur la ville de Strasbourg (soit 2 625 allocataires de plus). Cette hausse est plus faible que celles observées au sein de la CUS (+ 20.6%) et dans le Bas-Rhin (+ 22.4%). A un niveau géographique plus fin, trois quartiers présentent des hausses supérieures à 40% : la Robertsau (+ 43.4%), l'Esplanade (+ 45.8%) et la Meinau (+ 56.0%).

La marque du chômage et de l'emploi précaire

Le nombre de demandeurs d'emploi atteint à Strasbourg un maximum jamais constaté depuis 5 ans. Au 1er trimestre 2013, 28 741 strasbourgeois étaient demandeurs d'emploi. Depuis le dernier trimestre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de façon quasi ininterrompue : + 8 082 pour l'ensemble (+39.1%). Sur la dernière année d'observation (1er trimestre 2012-1er trimestre 2013), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 18.0%.

Le taux de précarité (qui rapporte le nombre de salariés de 15 ans et plus en contrat précaire sur l'ensemble des salariés de 15 ans et plus) est de 21.4%. Au sein des quartiers, cette part varie fortement : de moins de 15% pour les quartiers Robertsau et Vieux NeuhoF à 31.6% pour le quartier Gare Porte de Schirmeck.

L'instabilité des revenus liée au chômage et la précarité pèsent sur les niveaux de vie, mais aussi sur la stabilité des individus. L'inégalité face au statut de l'emploi est essentielle.

Le vieillissement inéluctable de la population

Sur le plan quantitatif, le nombre d'habitants strasbourgeois âgés de 60 ans ou plus devrait passer 48 299 en 2010 à 59 290 en 2020 puis 68 920 en 2030. Cette évolution se concentrera plus particulièrement sur la population âgée de 85 ans et plus (+ 118%) : leur nombre devrait ainsi passer de 6 105 en 2010 à 9 400 en 2020 puis 13 290 en 2030.

La population susceptible de les aider va diminuer. Surtout, cette population constituée essentiellement de femmes en activité professionnelle, sera de moins en moins encline à consacrer une grande partie de son temps à cette prise en charge.

La ville de Strasbourg est déjà confrontée à une forte progression de la population des plus de 75 ans : + 30% entre 1999 et 2010 (soit 4 374 personnes âgées supplémentaires). Le gain, en termes d'effectifs, le plus significatif concerne le Neudorf (+ 1 015 personnes âgées). A l'inverse, les quartiers Gare Porte de Schirmeck, Spach Rotterdam et Vieux Cronembourg présentent des diminutions (de - 3.3% à - 5.7%).

Fin octobre 2012, 2 587 personnes étaient bénéficiaires de l'APA à domicile à Strasbourg. Quatre bénéficiaires sur cinq ont 75 ans et plus. Les taux de couverture pointent l'impact relativement limité jusqu'à 75 ans : 1.8 bénéficiaire de l'APA à domicile pour 100 personnes de 60-74 ans contre 10.8 bénéficiaires pour les personnes de 75 ans et plus. Si le quartier du Neudorf concentre le contingent le plus important, l'Elsau, le Parc des Pote-ries et HautePierre détiennent les taux de couverture les plus élevés : respectivement 23.5%, 19.1% et 18.0% des 75 ans ou plus.

SOMMAIRE

Avant-propos	3
SYNTHÈSE GÉNÉRALE	4
Les évolutions les plus marquantes	4
CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	8
Les populations	8
• Evolution de la population municipale	8
Les mouvements de population	10
• Soldes migratoire et naturel	10
• Nouveaux arrivants	11
• Immigrants - émigrants	12
Les structure de la population	14
• Évolution de la pyramide des âge depuis 1999	14
• Les différentes classes d'âge	15
• La population de moins de 25 ans	16
Projections de population à l'horizon 2020	17
Prolongement des tendances de constructions de logements passées	17
Les ménages	18
• Taille des ménages	18
• Lien entre la construction de logements et l'évolution de peuplement	19
• Isolement résidentiel	20
ENFANCE ET FAMILLE	21
Les naissances	21
Les familles monoparentales allocataires de la CAF	22
La question éducative	23
• Le Projet de Réussite Éducative	23
• Les effectifs scolaires	23
• La restauration scolaire	24
• L'accueil périscolaire	25
L'enfance en danger	27
LOGEMENT	31
La structure du parc de logements	31
Le taux d'effort des ménages allocataires CAF d'une allocation logement	32
Les ménages usagers de la DSS concernés par la problématique « logement »	33
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	34
Les ménages usagers de la DSS en menace d'expulsion	35
RESSOURCES DES MÉNAGES	36
Revenus fiscaux des ménages par UC	36
• Estimation des revenus après prestations et avant impôts	36
• L'impact des prestations sur le revenu des ménages	37

Estimation des taux de pauvreté.....	38
Premiers impacts de la crise	39
Revenus déclarés selon l'âge	40
Dépendance aux prestations CAF	41
La population sous le seuil de bas revenus	42
Les « travailleurs pauvres »	44
Les aides financières de la DSS	45
Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	46
ACTIVITÉ ET CHÔMAGE.....	48
L'activité des résidents	48
• Taux d'activité.....	48
• Catégories socio-professionnelles.....	49
• Stabilité de l'emploi	50
Le chômage	51
• Données conjoncturelles.....	51
Les demandeurs d'emploi.....	52
• De catégories A, B ou C	52
• De catégorie A	53
PERSONNES ÂGÉES.....	54
Evolution de la population âgée	54
Population âgée et projections	55
• Ratio aidants/aidés.....	56
Lieu de vie des personnes âgées	57
L'isolement des personnes âgées	58
L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.....	59
SANTÉ.....	61
Couverture maladie universelle complémentaire	61
Indicateurs de santé des enfants de grande section de maternelle et de CE2	62
TYPOLOGIE	63
Présentation de la démarche.....	63
• L'objectif poursuivi et la démarche entreprise.....	63
• Qu'est-ce qu'une typologie ?.....	63
• La méthode utilisée	63
• Les variables sélectionnées.....	64
8 catégories de territoires.....	64
• La classification des territoires.....	64
• Les 8 groupes de territoires	64
Les territoires en 2009.....	65
Évolution des territoires 2000-2009	67
LEXIQUE	69

Les populations

- Evolution de la population municipale

Une hausse de la population strasbourgeoise de 3.2% depuis 1999, soit près de 8 400 habitants supplémentaires

Population	Population 2010	Evolution de la population 1999-2010*		
		Effectifs	%	moyenne annuelle en %
Ampère	2 809	-362	-11,4	-1,2
Bourse Krutenau	22 011	+978	+4,7	+0,5
Canardière	10 647	-695	-6,1	-0,6
Centre ville	18 816	+1 018	+5,7	+0,6
Cité de l'Ill	4 686	+10	+0,2	+0,0
Cronenbourg Cité	8 159	-1 379	-14,5	-1,5
Elsau	7 071	+279	+4,1	+0,4
Esplanade	2 721	+149	+5,8	+0,6
Gare Porte de Schirmeck	13 146	+793	+6,4	+0,6
Hautepierre	14 349	-811	-5,4	-0,5
Koenigshoffen	17 272	+1 153	+7,2	+0,7
Meinau	5 159	-126	-2,4	-0,2
Montagne Verte	11 945	-204	-1,7	-0,2
Neudorf	37 953	+1 995	+5,5	+0,5
Neuhof	13 525	-953	-6,6	-0,7
Orangerie Conseil des XV	20 412	+386	+1,9	+0,2
Parc des Poteries	5 111	+2 966	+138,3	+9,1
Port du Rhin	1 834	+257	+16,3	+1,5
Robertsau	18 319	+433	+2,4	+0,2
Spach Rotterdam	4 875	-411	-7,8	-0,8
Tribunal	12 936	+1 443	+12,6	+1,2
Vieux Cronenbourg	12 450	+526	+4,4	+0,4
Vieux Neuhof	5 578	+398	+7,7	+0,7
Ville de Strasbourg	271 782	+8 375	+3,2	+0,3
CUS	468 195	+16 453	+3,6	+0,3
Bas-Rhin	1 095 905	+71 423	+7,0	+0,7
France métropolitaine	62 765 235	+4 244 547	+7,3	+0,7

* La population de 1999 prise en compte ici n'est pas la population municipale, non disponible en infra-communal

Source : Insee RP

271 782 personnes ont leur résidence habituelle à Strasbourg en 2010. **La ville a gagné 8 375 habitants depuis 1999.**

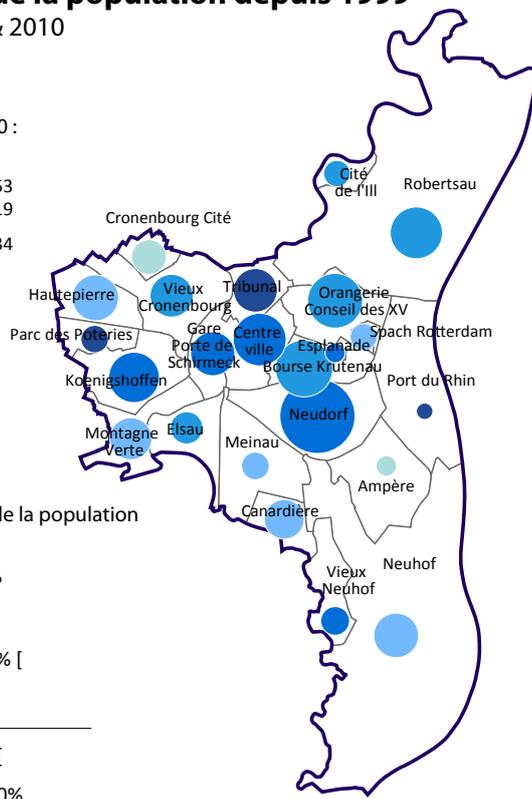
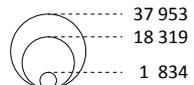
Dans le même temps le nombre de ménages a augmenté, il est passé de 116 767 en 1999 à 128 279 en 2010.

Quant à la taille moyenne des ménages, elle a diminué, passant de 2.2 en 1999 à 2 en 2010.

L'évolution de la population depuis 1999

Insee RP 1999 & 2010

Population en 2010 :
271 782 habitants



Taux de variation de la population depuis 1999

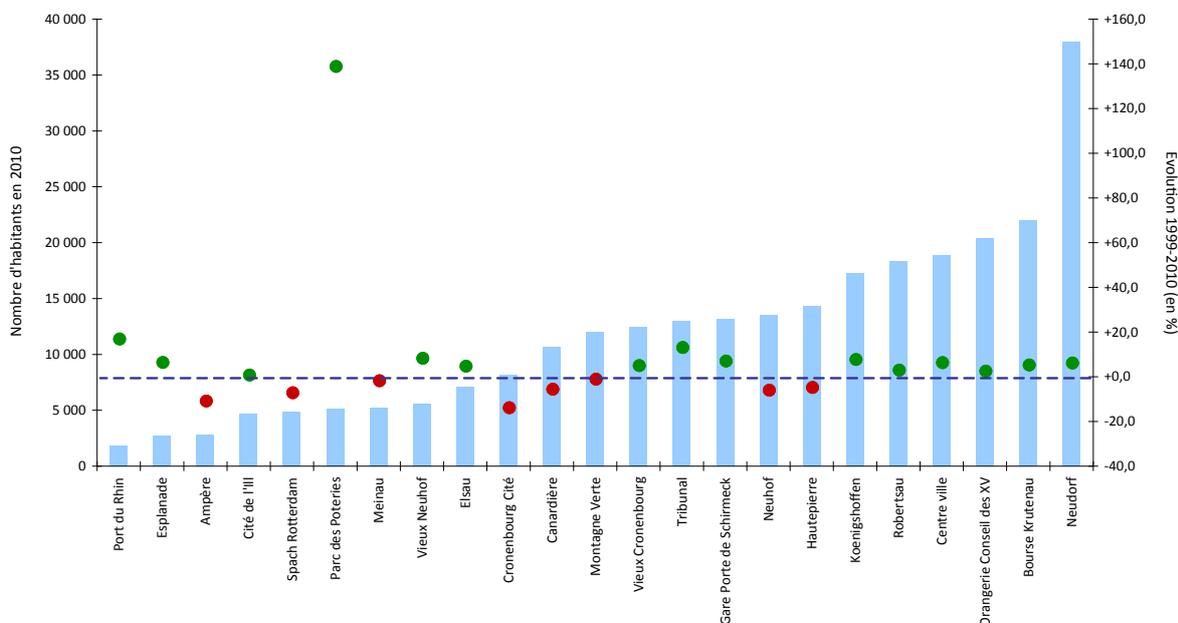
Strasbourg : + 3,2%



Notions définies dans le lexique :

- Population municipale
- Population comptée à part
- Population totale

La population municipale en 2010 et son évolution depuis 1999 (en %)



Source : Insee RP

Le nombre d'habitants varie fortement d'un quartier à l'autre. En effet, le Neudorf compte 37 953 habitants tandis que le Port du Rhin regroupe 1 834 habitants. On peut également répartir les quartiers de la façon suivante : cinq quartiers ont une population inférieure à 5 000 habitants, cinq autres regroupent de 5 000 à 10 000 habitants, sept quartiers comptent entre 10 000 et 15 000 habitants et cinq autres ont une population qui varie de 17 000 à 22 000 habitants.

Sur la période 1999-2010, la plus grande augmentation de population se situe dans le quartier Parc des Poteries qui a gagné 2 966 habitants en 10 ans, soit une progression moyenne annuelle de 9% (+ 138% sur la période 1999-2010).

Les quartiers Tribunal et Port du Rhin présentent également des augmentations significatives (au-delà de 10% entre 1999 et 2010).

Ce dynamisme démographique n'a cependant pas concerné l'ensemble des quartiers. En lien notamment avec la rénovation urbaine, huit quartiers ont perdu des habitants. La diminution est particulièrement sensible sur la période pour Cronenbourg Cité (-1 379 habitants) et au Neuhof (- 953 habitants).

Communes de plus de 200 000 habitants	Population totale		Evolution 1999-2010		
	1999	2010	Effectif	%	Rang
Lille	184 647	227 560	+ 42 913	+23,2	1
Montpellier	225 511	257 351	+ 31 840	+14,1	2
Toulouse	390 301	441 802	+ 51 501	+13,2	3
Bordeaux	215 374	239 157	+ 23 783	+11,0	6
Lyon	445 274	484 344	+ 39 070	+8,8	4
Marseille	797 491	850 726	+ 53 235	+6,7	5
Paris	2 125 851	2 243 833	+ 117 982	+5,5	7
Nantes	270 343	284 970	+ 14 627	+5,4	9
Strasbourg	263 941	271 782	+ 7 841	+3,0	8
Rennes	206 194	207 178	+ 984	+0,5	11
Nice	343 123	343 304	+ 181	+0,1	10
Moyenne des 11 communes	5 468 050	5 852 007	+ 383 957	+7,0	-
France métropolitaine	58 520 688	62 765 235	+ 4 244 547	+7,3	-

Source : Insee RP 1999 et 2010

Comparativement aux communes françaises de plus de 200 000 habitants, Strasbourg se situe dans la tranche basse avec un taux de variation entre 1999 et 2010 inférieur à la moyenne des grandes villes (+ 7.0%) et métropolitaine (+ 7.3%).

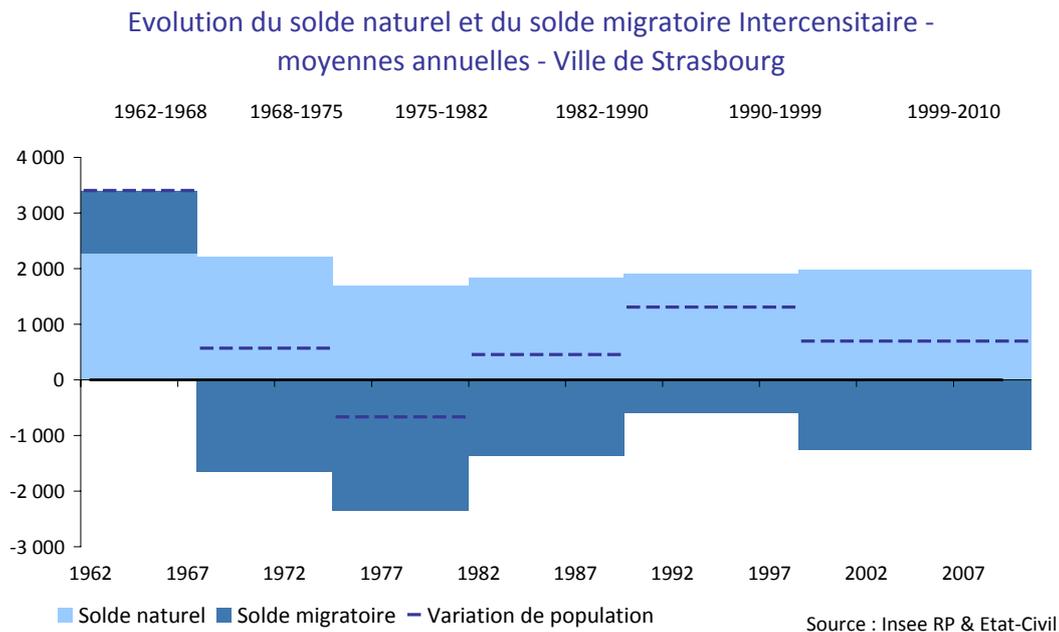
Tendance nationale : l'évolution de la population française

La population française de métropole, est passée de 40 à presque 65 millions de personnes entre la fin de la Seconde guerre mondiale et 2012, une hausse de 60%. Même si la progression récente de la population se fait à un rythme plus modéré, au cours des dix dernières années, la France a gagné 3,6 millions habitants. Ce phénomène est lié à trois principaux facteurs. Tout d'abord, la fécondité a moins baissé en France que dans d'autres pays. Elle a atteint 1,65 enfant par femme en 1993 et a remonté ensuite pour atteindre deux enfants par femme en moyenne. En même temps, l'espérance de vie à la naissance a progressé au rythme d'environ un trimestre par an selon les années. Le solde migratoire est resté modéré, mais l'immigration apporte entre 50 et 100 000 personnes supplémentaires (les entrées moins les sorties) par an. Cette hausse de la population a de nombreuses conséquences. Compte tenu du nombre de personnes par ménage actuel, la hausse de 3,6 millions d'habitants entre 2003 et 2013 implique à elle seule la construction de 1,6 million de logements supplémentaires. Elle impose aussi davantage d'infrastructures publiques : des crèches aux écoles jusqu'aux hôpitaux.

Les mouvements de population

- Soldes migratoire et naturel

L'augmentation de la population résulte d'un solde naturel positif qui compense le déficit migratoire



Le solde naturel est l'une des composantes de l'évolution de la population (différence entre les naissances et les décès). A Strasbourg, depuis 1962 il est toujours positif. Le plus favorable correspond à la période 1962-1968 où 2 280 naissances de plus que les décès sont recensées chaque année. Le moins favorable est de 1 690 naissances de plus que les décès chaque année pour la période 1975-1982.

Le solde migratoire est la deuxième composante de l'évolution de la population (différence entre les arrivées et les départs de populations). A Strasbourg, selon les périodes de recensements il est positif ou négatif. Le plus favorable correspond à la période 1962-1968 où 1 130 nouveaux habitants de plus que ceux partis sont recensés chaque année. Le moins favorable est de 2 350 départs de plus que les nouveaux arrivants chaque année pour la période 1975-1982.

Au final, sur la période 1999-2010, l'augmentation de la population enregistrée à Strasbourg est la résultante d'un solde naturel positif qui compense un solde migratoire négatif.

- Nouveaux arrivants

Plus d'un cinquième de la population s'est installée à Strasbourg sur une période de cinq ans

Population de 5 ans et plus résidant dans une autre commune en 2003	Nouveaux arrivants dans la commune		Personnes étant restées dans la commune		dont ayant changé de logement	
	Effectifs	% pop* 2008	Effectifs	% pop* 2008	Effectifs	% pop* 2008
Ampère	307	12,1	2 231	87,9	475	18,7
Bourse Krutenau	7 963	37,1	13 509	62,9	4 348	20,2
Canardière	1 174	11,4	9 117	88,6	1 987	19,3
Centre ville	7 067	39,9	10 654	60,1	3 763	21,2
Cité de l'Ill	299	7,1	3 930	92,9	759	17,9
Cronenbourg Cité	696	9,5	6 599	90,5	1 410	19,3
Elsau	584	9,1	5 867	90,9	2 204	34,2
Esplanade	702	28,4	1 772	71,6	441	17,8
Gare Porte de Schirmeck	4 645	34,6	8 772	65,4	3 331	24,8
Hautepierre	1 295	9,7	11 996	90,3	2 831	21,3
Koenigshoffen	2 600	16,7	12 947	83,3	4 160	26,8
Meinau	1 115	22,0	3 944	78,0	1 072	21,2
Montagne Verte	1 648	14,9	9 379	85,1	2 001	18,1
Neudorf	8 319	23,8	26 581	76,2	8 449	24,2
Neuhof	878	6,9	11 900	93,1	3 488	27,3
Orangerie Conseil des XV	5 494	27,5	14 494	72,5	4 111	20,6
Parc des Poteries	859	21,2	3 193	78,8	1 348	33,3
Port du Rhin	126	9,4	1 206	90,6	290	21,8
Robertsau	3 959	22,7	13 452	77,3	3 364	19,3
Spach Rotterdam	652	14,4	3 876	85,6	921	20,4
Tribunal	3 845	30,4	8 805	69,6	2 830	22,4
Vieux Cronenbourg	2 215	18,9	9 533	81,1	2 789	23,7
Vieux Neuhof	538	10,5	4 573	89,5	1 101	21,5
Ville de Strasbourg	56 981	22,3	198 328	77,7	57 474	22,5
CUS	102 410	23,2	338 228	76,8	74 235	16,8
Bas-Rhin	225 137	21,9	801 153	78,1	119 550	11,6
France métropolitaine	14 072 776	24,1	44 229 738	75,9	6 497 675	11,1

* population de 5 ans et plus

Source : Insee RP 2008

22.3% de la population de 5 ans et plus de Strasbourg en 2008 ne résidait pas sur la commune en 2003. Ainsi les 56 981 nouveaux arrivants représentent plus d'une personne sur cinq. Ce ratio est inférieur aux moyennes de la CUS (23.2%) et de la France métropolitaine (24.1%).

Le renouvellement de la population par ces nouveaux arrivants est particulièrement important pour les quartiers Centre ville (39.9%), Bourse Krutenau (37.1%), Gare Porte de Schirmeck (34.6%) et Tribunal (30.4%). Ces quartiers constituent des «portes d'entrée» dans la ville en lien avec la typologie de leur parc de logement; pour exemple, dans la quartier Bourse Krutenau 84% des logements y relèvent d'une offre locative).

Il faut par ailleurs considérer la mobilité résidentielle entre les différents quartiers à travers l'examen de la part des habitants changeant de logement sans changer de commune au sein de la commune. 57 474 personnes (population de plus de 5 ans) sont dans ce cas, ce qui représente 22.5% de la population. Ce ratio est maximal dans les quartiers de l'Elsau (34.2%) et du Parc des Poteries (33.3%).

Ainsi près d'un habitant sur deux ne résidait pas dans le même logement cinq années auparavant. Cette proportion traduit l'importance de la mobilité résidentielle. C'est donc près de la moitié de la population strasbourgeoise qui est concernée par la question de l'accès au logement.

Populations migrantes

Les migrations résidentielles présentées ici sont obtenues par analyse des données de migrations communales entre 2003 et 2008. Sont étudiés les lieux de résidence en 2008 et 5 ans auparavant, sans tenir compte des mobilités ayant pu avoir lieu entre ces deux dates.

Ainsi, les populations d'arrivants correspondent aux populations résidant sur la commune en 2008 et qui résidaient sur une autre commune en 2003. Les populations de partants correspondent aux populations qui résidaient sur la commune en 2003 et n'y résident plus en 2008.

L'approche peut paraître quelque peu datée. L'Insee n'a malheureusement pas publié de mise à jour de ce jeu de données dans ses productions les plus récentes. L'éclairage reste pertinent du fait de son caractère structurel.

Attention, si le recensement de la population permet de connaître les populations qui résidaient à l'étranger en 2003 et résident en 2008 sur le territoire français, l'inverse n'est pas vrai. **Nous ne disposons donc pas des populations ayant quitté le territoire français entre 2003 et 2008 (les départs vers l'étranger).** D'autre part, le solde migratoire présenté ici peut différer de celui de la page précédente car les périodes sont différentes : 2003-2008 sur cette page et 1999-2010 sur la page précédente. Enfin, les informations présentées sur les situations familiales et les catégories socio-professionnelles (cf page 13) concernent les situations recensées en 2008 et non en 2003.

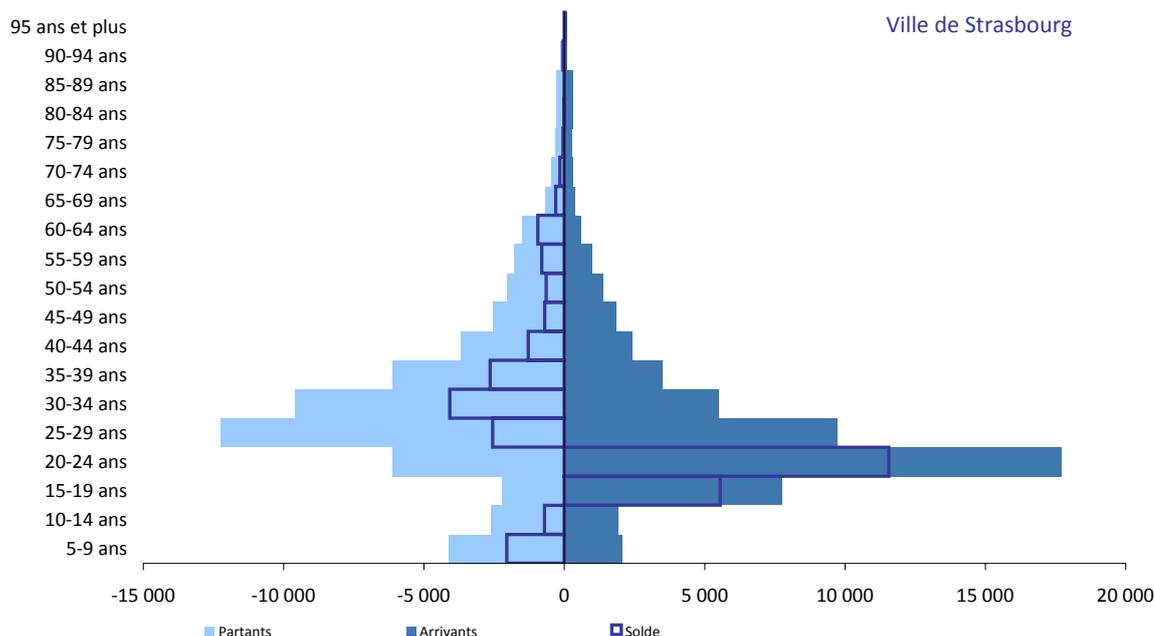
Notions définies dans le lexique :

- Nouveaux arrivants

• Immigrants - émigrants

Les mobilités résidentielles concernent particulièrement les étudiants et les jeunes actifs

Arrivées et départs de populations par groupes de générations entre 2003 et 2008



Source : Insee RP 2008, fichiers détails

Les migrations résidentielles entre 2003 et 2008 - Ville de Strasbourg						
Age en 2008	générations	Population en 2008	Arrivées de populations (moyenne annuelle)	Départs de populations (moyenne annuelle)	Solde migratoire (moyenne annuelle)	population sédentaire
5-14 ans	1994-2003	29 060	790	1 340	-550	25 090
15-24 ans	1984-1993	53 560	5 090	1 670	+3 420	28 110
25-34 ans	1974-1983	45 150	3 040	4 370	-1 330	29 950
35-44 ans	1964-1973	34 340	1 180	1 960	-780	28 460
45-54 ans	1954-1963	32 130	650	920	-270	28 900
55-64 ans	1944-1953	25 890	310	660	-350	24 340
65-74 ans	1934-1943	16 510	130	230	-100	15 840
75 ans et plus	1933 et avant	18 620	200	210	-10	17 610
5 ans et plus	2003 et avant	255 250	11 390	11 360	+30	198 290

Source : Insee RP 2008, fichiers détails

Sur la période 2003-2008 les départs de populations ont été compensés par les arrivées. Ainsi, les migrations résidentielles observées à Strasbourg entre 2003 et 2008 représentent en moyenne 11 390 arrivées par an pour 11 360 départs.

Dans le détail des tranches d'âge, les départs de jeunes enfants (5-14 ans en 2008) sont plus nombreux que les arrivées.

Les arrivées de jeunes adultes (15-24 ans en 2008), rejoignant Strasbourg pour la poursuite d'études ou l'accès à l'emploi, sont plus nombreuses que les départs conséquence de l'importance du pôle universitaire strasbourgeois.

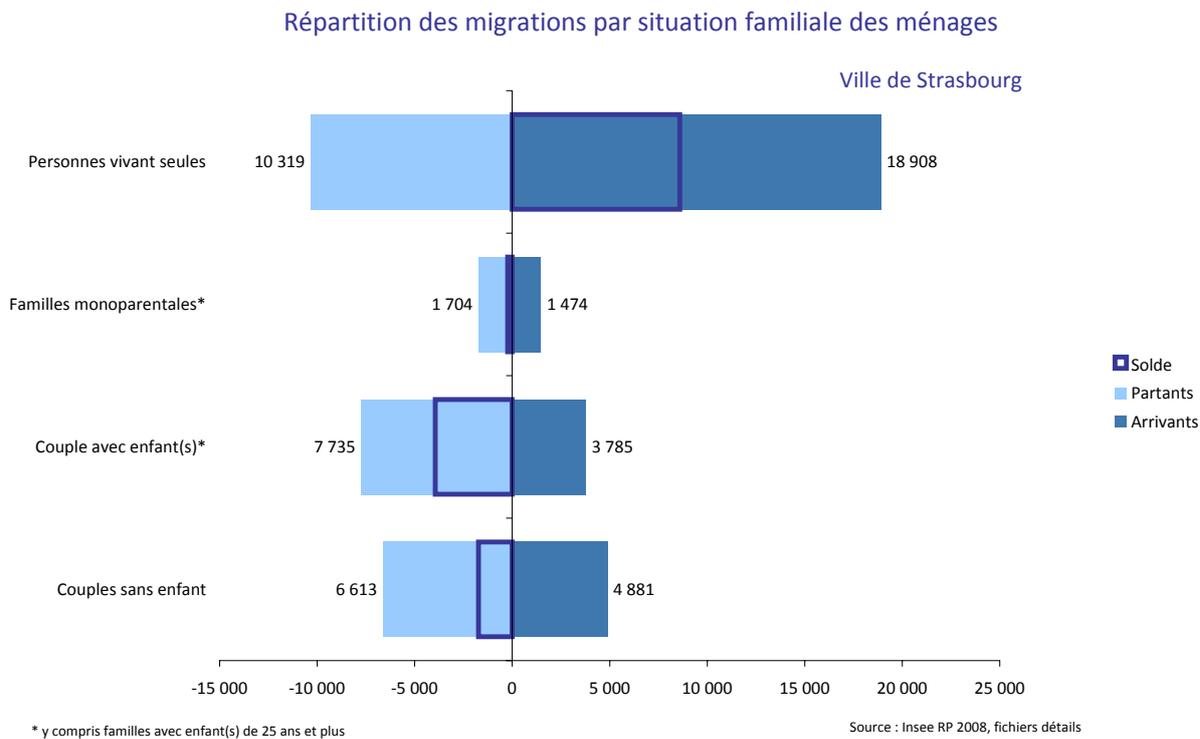
Chez les 35-44 ans (population correspondant aux adultes des familles), les départs de populations, souvent liés à un accès au logement correspondant aux besoins de la famille ou à un accès à l'emploi, sont plus nombreux que les arrivées de populations nouvelles.

On peut aussi relever la faible mobilité des personnes les plus âgées et un solde négatif pour la tranche d'âge.

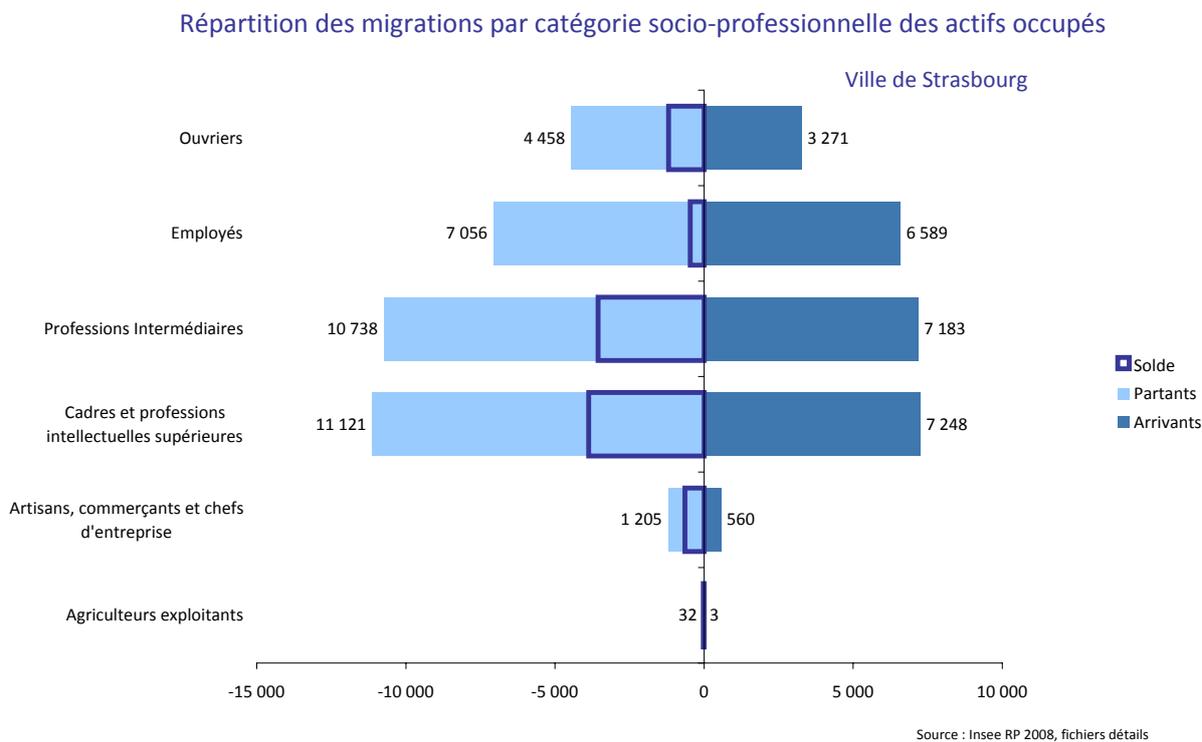
Notions définies dans le lexique :

- Immigrants
- Émigrants

- Caractéristiques des populations et ménages migrants



La commune de Strasbourg a connu : 7 740 départs de couples avec enfant(s) pour 3 790 arrivées, 1 700 départs de familles monoparentales pour 1 470 arrivées, 6 610 départs de couples sans enfant pour 4 880 arrivées et 10 320 départs de personnes seules pour 18 910 arrivées. Ces échanges participent à une augmentation de l'isolement des adultes au sein de la commune.



Au regard de la situation par catégorie socio-professionnelle recensée en 2008, on recense 11 120 départs de cadres et professions intellectuelles supérieures pour 7 250 arrivées, 4 460 départs d'ouvriers pour 3 270 arrivées et 7 060 départs d'employés pour 6 590 arrivées. Ces données concernent uniquement les populations actives ayant un emploi.

A noter : 26 970 départs de hauts niveaux de formation sont observés pour 24 820 arrivées (14 ans et plus, en cours d'études ou non).

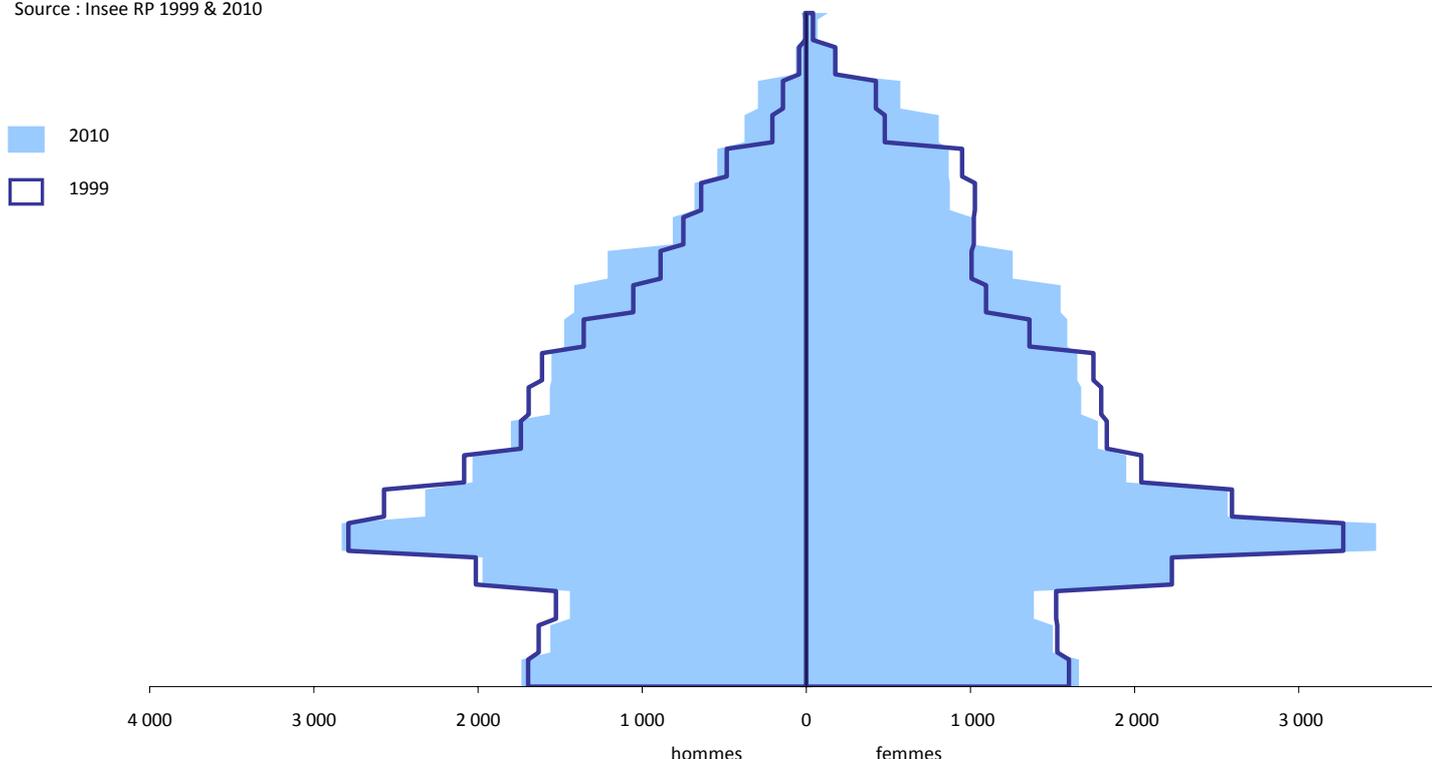
Les structure de la population

- Évolution de la pyramide des âge depuis 1999

L'âge moyen des strasbourgeois est passé de 35.4 ans à 36.9 ans entre 1999 et 2010

Pyramide des âges de la population totale - comparaison 1999-2010 -
Ville de Strasbourg

Source : Insee RP 1999 & 2010



Entre 1999 et 2010, Strasbourg a vu sa population de moins de 20 ans recensés rester stable (en volume) et sa population de 75 ans et plus augmenter de 27% (ceci pour une population totale stable sur cette période). La structure par âge observée à Strasbourg génère un indice de jeunesse (moins de 20 ans / 60 ans et plus) de 1.4, supérieur à l'indice de jeunesse métropolitain (1.1). Ainsi la part de la population jeune apparaît plutôt forte par rapport à la population âgée.

Les populations issues du baby-boom (générations 1946 à 1973 selon l'Ined) correspondent en 2010 aux populations âgées de 37 à 64 ans, et en 1999 aux populations âgées de 26 à 53 ans. Ces générations représentent 37% des habitants strasbourgeois en 2010, soit une proportion proche de celle observée en France métropolitaine, cette part était de 40% en 1999. Le vieillissement de ces générations nombreuses et l'allongement de l'espérance de vie sont les principaux facteurs explicatifs du vieillissement de la pyramide des âges actuel et à venir.

L'âge moyen, dans la commune, est passé de 35.4 ans à 36.9 ans entre les 2 derniers recensements.

Méthode : Comparaison des structures par âge du recensement de 1999 et du recensement rénové

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes. Désormais, depuis 2004, les âges sont tous exprimés en années révolues. Compte tenu du changement de définition dans le calcul de l'âge, pour rendre comparables les données historiques et celles issues du recensement rénové, les données par âge sont décalées d'une année (la population de 60-39 ans en années révolues au recensement rénové se compare à la population de 21-40 ans en âge atteint aux recensements de 1999 et 1990)

Notions définies dans le lexique :

- Âge révolu
- Âge atteint
- Indice de jeunesse

• Les différentes classes d'âge

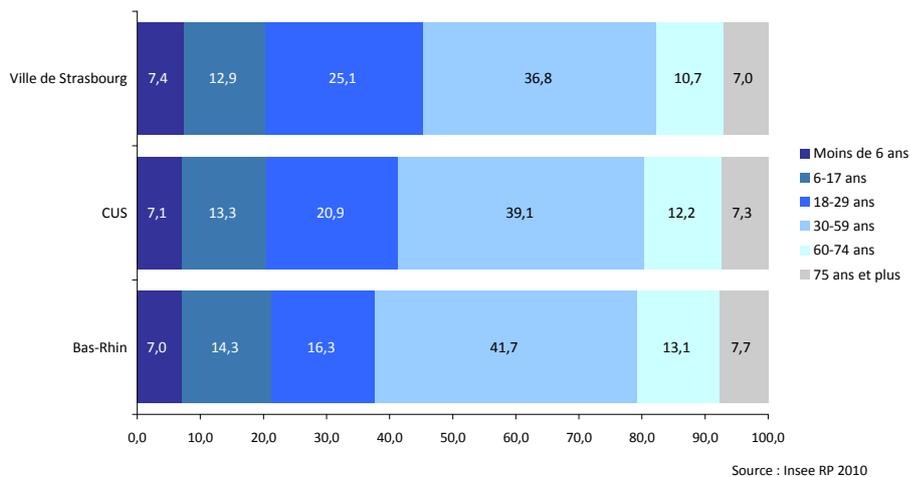
	Moins de 6 ans		6-17 ans		18-29 ans		30-59 ans		60-74 ans		75 ans et plus	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ampère	348	12,4	430	15,3	480	17,1	1 183	42,1	204	7,3	165	5,9
Bourse Krutenau	811	3,7	1 699	7,7	9 428	42,8	6 614	30,0	1 910	8,7	1 548	7,0
Canardière	909	8,5	1 708	16,0	1 879	17,6	3 898	36,6	1 340	12,6	915	8,6
Centre ville	844	4,5	1 740	9,2	7 434	39,5	6 196	32,9	1 554	8,3	1 048	5,6
Cité de l'Ill	445	9,5	727	15,5	779	16,6	1 811	38,6	559	11,9	365	7,8
Cronenbourg Cité	1 071	13,1	1 568	19,2	1 285	15,7	2 869	35,2	982	12,0	386	4,7
Elsau	745	10,5	1 377	19,5	1 150	16,3	2 758	39,0	764	10,8	277	3,9
Esplanade	160	5,9	235	8,6	762	28,0	885	32,5	401	14,7	279	10,3
Gare Porte de Schirmeck	737	5,6	1 224	9,3	5 076	38,6	4 868	37,0	814	6,2	427	3,2
Hautepierre	1 744	12,2	2 940	20,5	2 710	18,9	5 290	36,9	1 310	9,1	356	2,5
Koenigshoffen	1 722	10,0	2 374	13,7	3 302	19,1	6 771	39,2	1 762	10,2	1 340	7,8
Meinau	255	4,9	558	10,8	1 053	20,4	1 855	36,0	896	17,4	543	10,5
Montagne Verte	1 105	9,3	1 827	15,3	2 108	17,6	4 761	39,9	1 341	11,2	803	6,7
Neudorf	2 180	5,7	3 602	9,5	10 738	28,3	13 953	36,8	4 267	11,2	3 212	8,5
Neuhof	1 316	9,7	2 664	19,7	2 479	18,3	4 927	36,4	1 490	11,0	648	4,8
Orangerie Conseil des XV	1 204	5,9	2 425	11,9	4 543	22,3	7 219	35,4	2 697	13,2	2 327	11,4
Parc des Poteries	699	13,7	863	16,9	1 120	21,9	2 146	42,0	220	4,3	63	1,2
Port du Rhin	200	10,9	314	17,1	314	17,1	742	40,5	201	11,0	62	3,4
Robertsau	973	5,3	2 186	11,9	3 497	19,1	7 303	39,9	2 598	14,2	1 763	9,6
Spach Rotterdam	354	7,3	637	13,1	1 043	21,4	1 931	39,6	613	12,6	296	6,1
Tribunal	900	7,0	1 652	12,8	3 770	29,1	4 936	38,2	1 065	8,2	614	4,7
Vieux Cronenbourg	943	7,6	1 531	12,3	2 487	20,0	4 987	40,1	1 456	11,7	1 046	8,4
Vieux Neuhof	473	8,5	700	12,5	813	14,6	2 218	39,8	769	13,8	604	10,8
Ville de Strasbourg	20 134	7,4	34 979	12,9	68 248	25,1	100 123	36,8	29 214	10,7	19 085	7,0
CUS	33 466	7,1	62 309	13,3	97 922	20,9	182 951	39,1	57 149	12,2	34 398	7,3
Bas-Rhin	77 011	7,0	156 184	14,3	178 669	16,3	456 927	41,7	143 082	13,1	84 032	7,7
France métropolitaine	4 608 481	7,3	9 166 449	14,6	9 328 917	14,9	25 227 767	40,2	8 808 369	14,0	5 624 856	9,0

Source : Insee RP 2010

Si l'on décompose la population de Strasbourg par tranches d'âge, la commune regroupe 20 134 enfants de moins de 6 ans (soit 7.4% de la population totale), 34 979 jeunes de 6-17 ans (12.9%), 68 248 jeunes adultes de 18-29 ans (25.1%), 100 123 adultes de 30-59 ans (36.8%), 29 214 personnes de 60-74 ans (10.7%) et 19 085 personnes de 75 ans ou plus (7.0%) .

Les quartiers Bourse Krutenau, Centre ville et Gare Porte de Schirmeck se démarquent des autres quartiers avec une proportion de jeunes de 18-29 ans proche ou supérieure à 40%. A l'inverse, les quartiers Esplanade, Meinau, Orangerie Conseil des XV et Vieux Neuhof présentent des parts importantes de personnes âgées de 60 ans et plus (25% ou plus contre 17.8% pour l'ensemble de la commune).

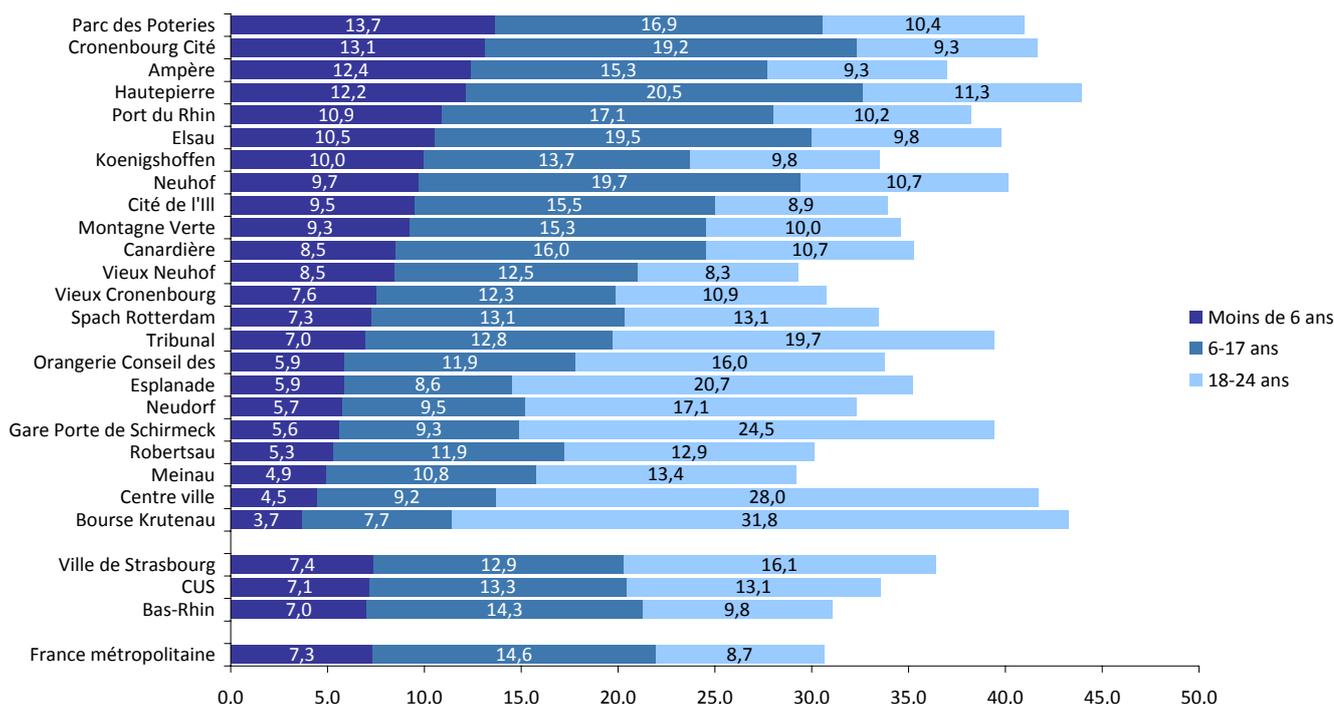
Répartition de la population municipale selon la classe d'âge (en %)



Source : Insee RP 2010

• La population de moins de 25 ans

Part des moins de 25 ans dans la population totale en %



Source : Insee RP 2010

Globalement, la part de jeunes de moins de 25 ans dans la population totale est de 36.4% dans la commune de Strasbourg (elle a diminué d'un point depuis 1999).

En comparaison avec la CUS et le Bas-Rhin, les jeunes adultes (18-24 ans) sont sur-représentés au sein de la population totale (16.1% contre respectivement 13.1% et 9.8%), en lien avec la présence du pôle universitaire dans la commune.

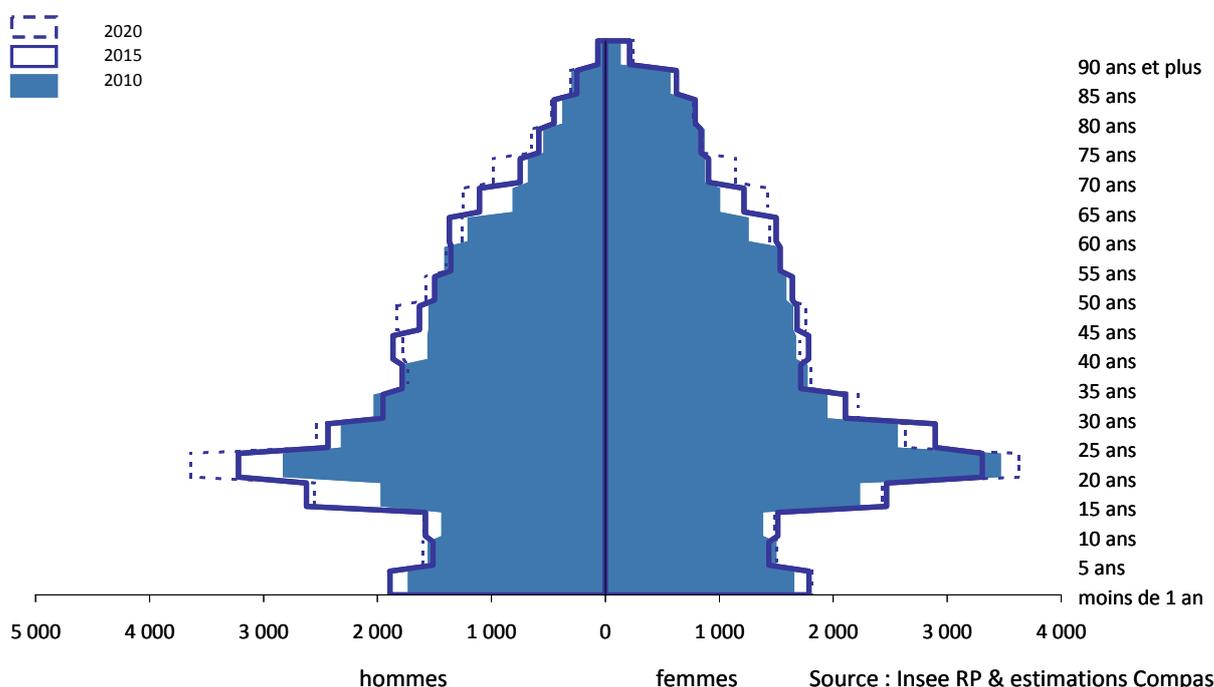
A l'échelle infra-communale, en comparaison avec le poids de chaque tranche d'âge parmi la population totale pour l'ensemble de la commune, des situations particulières sont constatées :

- dans les quartiers de Hautepierre, Ampère, Cronenbourg Cité et Parc des Poteries les enfants de moins de 6 ans sont sur-représentés (plus de 12% contre 7.4% pour l'ensemble de la ville) à l'inverse du quartier Bourse-Krutenau où leur part atteint un minimum de 3.7%.
- les 6-17 ans sont le plus sur-représentés à Hautepierre (20.5% contre 12.9% en moyenne communale) et à l'inverse pèsent peu au sein du quartier du Bourse-Krutenau (7.7%).
- le quartier Bourse-Krutenau détient donc la plus forte part de 18-24 ans parmi la population totale (31.8% contre 16.1% pour l'ensemble de la commune), suivi du Centre ville avec 28.0%.

Projections de population à l'horizon 2020

Prolongement des tendances de constructions de logements passées

Projections de population par prolongement des constructions 2010 - 2015 - 2020 - Ville de Strasbourg



Ville de Strasbourg	Projections par prolongement des tendances de constructions de logements observées sur la période 2006-2010*		
	2010	2015	2020
moins de 20 ans	67 426	74 040	74 460
20-39 ans	93 728	97 060	100 780
40-59 ans	62 329	64 930	66 050
60-79 ans	36 272	41 330	45 010
80 ans et plus	12 027	13 350	14 060
Total	271 782	290 710	300 370

Source : Insee RP & estimations Compas

* 1 259 logements nouveaux par an, soit 13 020 nouveaux logements entre 2010 et 2019.

Entre 1999 et 2010, la population strasbourgeoise a augmenté, la taille moyenne des ménages a diminué, comme en tendance métropolitaine, la part des résidences principales parmi les logements a augmenté et le nombre total de ménages (logements occupés au titre de résidence principale) a augmenté.

Le prolongement de ces tendances d'évolution du peuplement des logements et de celui des constructions de logements observées entre 2006 et 2010 (source Sitadel) sur la commune porte à 290 710 habitants la population attendue à l'horizon 2015 et à 300 370 habitants à l'horizon 2020.

En dix ans, le gain de population sera de 28 300 habitants, soit +10%. L'ensemble des groupes d'âge vont progresser en nombre. L'augmentation la plus sensible concernera les 60/79 ans (8 700 personnes supplémentaires, + 24%) et les 80 ans et + (2 000 personnes supplémentaires, + 17%).

Méthode : les projections de population par prolongement des tendances de constructions de logements

Les projections de population présentées ici sont réalisées à partir des données des deux derniers recensements. Elles utilisent les données de mortalité et de natalité par classe d'âge de niveau national et la structure par âge des migrations observés entre 1999 et 2008, ainsi que les permis de construire mis en chantier sur la période 1999-2010, selon la source Sitadel. L'hypothèse que nous faisons est donc que la mortalité par âge et la natalité sur le territoire concerné seront similaires à la mortalité moyenne par âge du moment en France (les naissances et décès obtenus par application des quotients nationaux sont ajustés à partir des naissances et décès observés au niveau local). Les moyennes des constructions de logements nouveaux de la période 2006-2010 sont prolongées à l'identique après 2010. Ces projections de population sont données à titre indicatif, un changement de rythme des constructions à la hausse ou à la baisse, par rapport à la période de référence aura un impact important sur l'évolution attendue des populations par âge. Ces estimations sont des ordres de grandeur qui doivent être considérés avec précaution.

Les ménages

- Taille des ménages

Le nombre de ménages progresse mais leur taille moyenne diminue

Populations légales	Taille moyenne des ménages			Nombre de ménages		
	1990	1999	2010	1990	1999	2010
Ampère	2,68	2,52	2,43	1 044	1 044	1 085
Bourse Krutenau	1,78	1,69	1,59	10 545	11 411	12 685
Canardière	2,66	2,47	2,27	4 457	4 562	4 645
Centre ville	1,78	1,71	1,65	8 955	9 725	10 928
Cité de l'Ill	2,74	2,62	2,51	1 859	1 754	1 829
Cronenbourg Cité	3,27	3,16	2,80	3 015	3 016	2 910
Elsau	2,92	2,81	2,85	2 148	2 170	2 202
Esplanade	2,10	1,97	1,92	1 298	1 304	1 415
Gare Porte de Schirmeck	2,01	1,87	1,74	5 500	6 383	7 309
Hautepierre	3,10	3,13	2,83	4 961	4 837	5 036
Koenigshoffen	2,44	2,30	2,25	5 387	6 613	7 293
Meinau	2,37	2,14	1,94	1 976	2 282	2 427
Montagne Verte	2,55	2,46	2,36	4 311	4 886	5 014
Neudorf	1,97	1,87	1,79	16 344	18 289	20 649
Neuhof	3,00	2,94	2,66	5 084	4 885	5 017
Orangerie Conseil des XV	2,13	2,07	1,98	9 050	9 051	9 749
Parc des Poteries	4,55	2,68	2,49	132	801	2 049
Port du Rhin	2,43	2,42	2,34	601	631	612
Robertsau	2,33	2,21	2,02	5 562	7 417	8 396
Spach Rotterdam	2,02	1,97	1,90	2 459	2 482	2 547
Tribunal	2,10	2,08	2,05	5 073	5 370	6 096
Vieux Cronenbourg	2,09	2,01	2,04	5 192	5 874	6 060
Vieux Neuhof	2,49	2,32	2,17	1 850	1 980	2 325
Ville de Strasbourg	2,26	2,15	2,03	106 980	116 767	128 279
CUS	2,38	2,27	2,13	172 677	192 490	213 633
Bas-Rhin	2,63	2,49	2,31	354 572	402 935	464 089
France métropolitaine	2,57	2,40	2,26	21 540 479	23 810 161	27 106 777

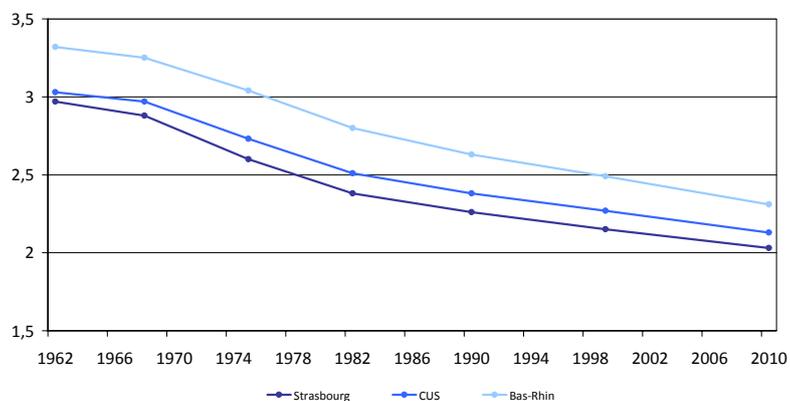
Source : Insee RP

La taille moyenne des ménages de Strasbourg (2.03) est inférieure à celle de la CUS (2.13) et du Bas-Rhin (2.31). Elle oscille à l'échelle des quartiers, entre 1.59 pour Bourse/Krutenau et 2.83 à l'Elsau.

Si la taille moyenne des ménages en 2010 était restée au niveau de celle observée en 1962 (2.26 personnes par ménage), la population strasbourgeoise serait de 289 550 habitants, soit près de 18 000 habitants de plus que la population recensée en 2010.

Une diminution tendancielle de la taille moyenne des ménages est constatée dans l'ensemble des niveaux géographiques étudiés. Il faut aussi noter la progression du nombre de personnes seules dans les logements (cf page 20).

Evolution de la taille moyenne des ménages de 1962 à 2010



Source : Insee RP

Tendance nationale : la taille des ménages baisse

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,1 à 2,3 entre le milieu des années 1970 et 2009. Deux grands facteurs influencent cette évolution : les modifications de la structure par âge de la population et du mode de formation des couples. Les jeunes attendent plus longtemps pour former un couple et les couples qui existent se défont plus souvent qu'autrefois. Vers la cinquantaine, s'amorce le départ des enfants : les ménages âgés sont de taille réduite et leur part dans l'ensemble s'accroît, ce qui joue sur la taille moyenne des ménages.

L'Insee prévoit que la taille moyenne approche deux personnes par ménage en 2030, accroissant encore la demande. Mais l'évolution pourrait être moins accentuée pour deux raisons : d'une part, la fécondité remonte depuis 10 ans, d'autre part les scolarités ne s'allongent plus, ce qui devrait stabiliser l'âge de la formation des couples. Dans tous les cas, le besoin en logement - notamment pour les jeunes adultes - restera l'un des enjeux sociaux forts des années qui viennent.

Notions définies dans le lexique :

- Ménages
- Taille moyenne des ménages

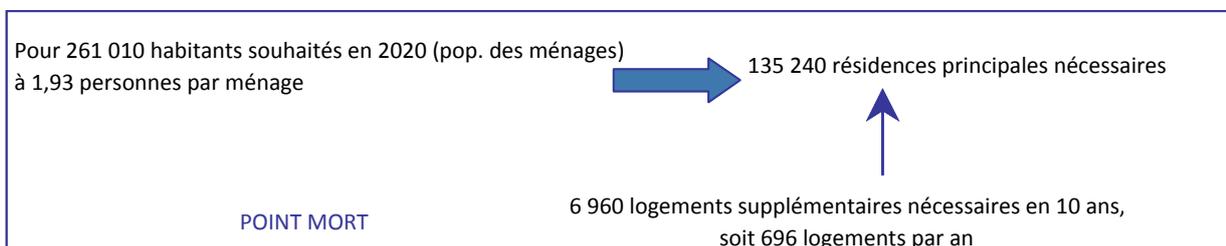
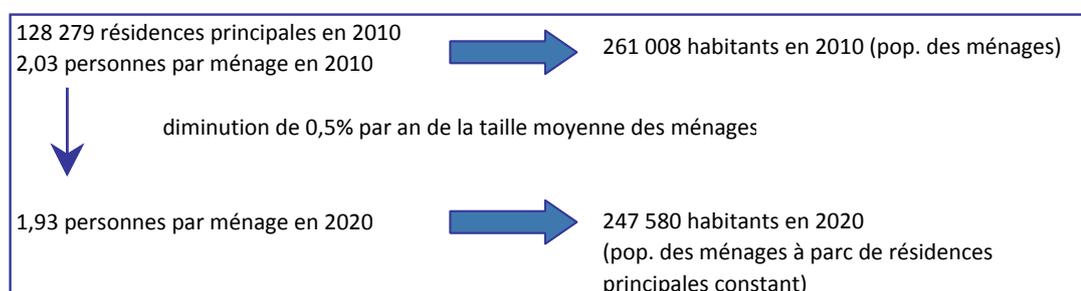
• Lien entre la construction de logements et l'évolution de peuplement

La diminution de la taille moyenne des ménages (tendance lourde observée sur tous les territoires français compte tenu du vieillissement de la population et des phénomènes de décohabitation) génère pour chaque territoire la nécessité d'augmenter son parc de logements pour maintenir sa population. En effet, si le nombre de personnes résidant dans chaque logement est de plus en plus faible, un éventuel maintien à l'identique du parc de logements occupé génère une diminution du nombre total de personnes résidant sur le territoire.

A Strasbourg, la taille moyenne des ménages est passée de 2,15 à 2,03 personnes par ménages entre 1999 et 2010, elle a ainsi diminué de 0,5% par an. Le prolongement de cette tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages porte à 1,93 la taille moyenne des ménages attendue en 2020. Si le parc de logements occupés restait constant (128 279 résidences principales recensées en 2010) la population attendue à l'horizon à l'horizon 2020 se situerait autour de 247 580 habitants, soit 13 430 habitants de moins que la population recensée en 2010.

Pour maintenir sa population, compte tenu de la diminution attendue de la taille moyenne des ménages (1,93 personnes par ménages en 2020), Strasbourg devrait augmenter son parc de résidences principales de 6 960 logements, c'est à dire **prévoir une construction moyenne annuelle de 696 résidences principales d'ici 2020** (si la part des résidences principales parmi les logements reste stable). Ces 696 logements par an à construire correspondent à la notion de «point-mort», c'est à dire au rythme de constructions nécessaires au maintien de la population strasbourgeoise.

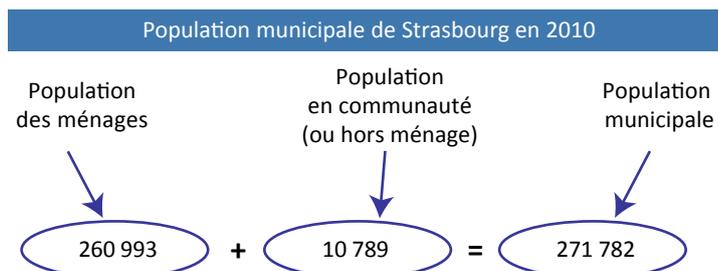
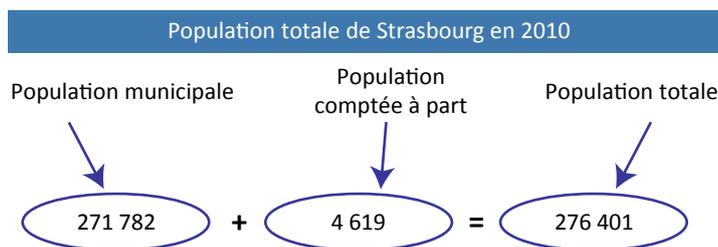
Calcul du «Point-mort*» - Ville de Strasbourg



* Moyenne annuelle des constructions de logements nécessaires au maintien de la population

Le modèle du calcul du « point-mort » présenté ci-dessus permet d'estimer la moyenne annuelle des constructions de logements nécessaires au maintien de la population en 2020. Il se calcule à partir de la population des ménages et non pas de la population totale, étant donné que le nombre moyen de personnes par ménage utilisé pour ce modèle est issu de la population des ménages.

La population des ménages est l'ensemble des personnes vivant dans un logement «ordinaire» hors communautés (établissements de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers ou résidences sociales, communautés religieuses, résidences étudiantes, habitations mobiles ou sans-abris). En 2010, la population des ménages est de 260 993 habitants à Strasbourg et la population en communauté (ou hors ménage) regroupe 10 789 personnes.



Source : Insee RP 2010

Notions définies dans le lexique :

- Logements ordinaires • Résidences principales • Taille moyenne des ménages • Point-mort • Population municipale • Population comptée à part • Population totale • Population des ménages • Population hors ménage

• Isolement résidentiel

46% des ménages strasbourgeois sont constitués d'une seule personne

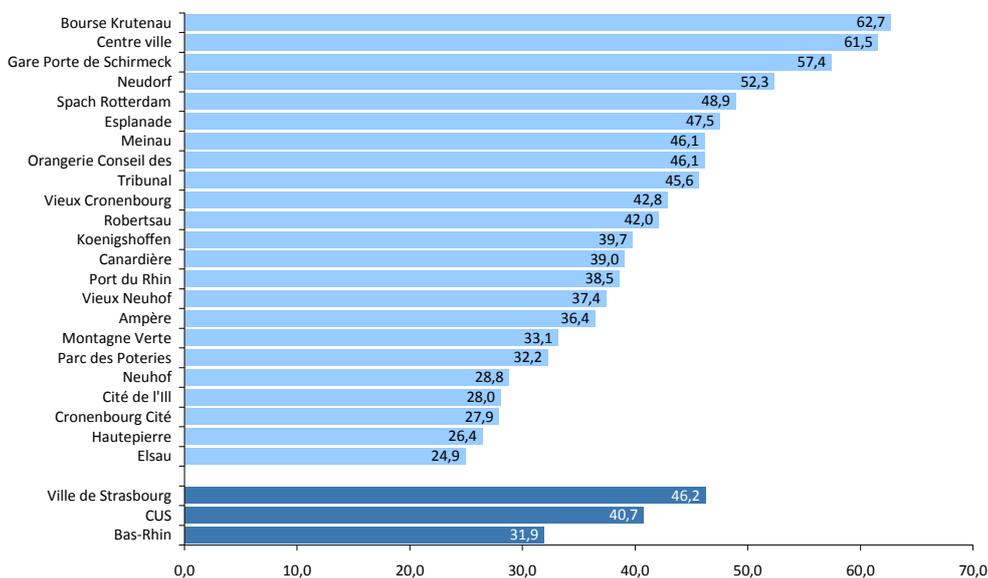
	Ménages composés d'une seule personne			Part parmi l'ensemble des ménages	
	2010	Evolution depuis 1999		1999	2010
		Effectif	%		
Ampère	395	+77	+24,2	30,5	36,4
Bourse Krutenau	7 948	+1 255	+18,8	58,7	62,7
Canardière	1 811	+291	+19,1	33,3	39,0
Centre ville	6 723	+989	+17,2	59,0	61,5
Cité de l'Ill	512	-16	-3,0	30,1	28,0
Cronenbourg Cité	811	+166	+25,7	21,4	27,9
Elsau	548	-40	-6,8	27,1	24,9
Esplanade	672	+70	+11,6	46,2	47,5
Gare Porte de Schirmeck	4 194	+872	+26,2	52,0	57,4
Hautepierre	1 330	+246	+22,7	22,4	26,4
Koenigshoffen	2 898	+446	+18,2	37,1	39,7
Meinau	1 119	+226	+25,3	39,1	46,1
Montagne Verte	1 661	+97	+6,2	32,0	33,1
Neudorf	10 809	+2 015	+22,9	48,1	52,3
Neuhof	1 444	+222	+18,2	25,0	28,8
Orangerie Conseil des XV	4 494	+584	+14,9	43,2	46,1
Parc des Poteries	660	+438	+197,3	27,7	32,2
Port du Rhin	236	-3	-1,3	37,9	38,5
Robertsau	3 528	+895	+34,0	35,5	42,0
Spach Rotterdam	1 245	+104	+9,1	46,0	48,9
Tribunal	2 782	+355	+14,6	45,2	45,6
Vieux Cronenbourg	2 596	+130	+5,3	42,0	42,8
Vieux Neuhof	869	+282	+48,0	29,6	37,4
Ville de Strasbourg	59 284	+9 700	+19,6	42,5	46,2
CUS	86 971	+16 482	+23,4	36,6	40,7
Bas-Rhin	147 867	+34 366	+30,3	28,2	31,9
France métropolitaine	9 216 178	+1 835 666	+24,9	31,0	34,0

Source : Insee RP

Sur l'ensemble de la commune de Strasbourg, 46.2% des ménages sont constitués d'une seule personne. Près d'une résidence principale sur deux est ainsi occupée par une seule personne, soit 59 284 résidences principales. Sur l'ensemble de la CUS, la proportion de ménages d'une seule personne est plus faible : 40.7%.

Ce sont 21.8% des strasbourgeois qui vivent seuls dans leur logement. La part de ménages composés d'une seule personne varie fortement selon les quartiers. En effet, dans les quartiers Bourse Krutenau et Centre ville le poids des ménages d'une seule personne est supérieur à 60% contre seulement 24.9% pour le quartier de l'Elsau.

Part des ménages d'une seule personne en 2010 (en %)



Source : Insee RP 2010

Entre 1999 et 2010, l'isolement résidentiel a nettement progressé à l'échelle de la commune : 9 700 ménages d'une seule personne en plus en l'espace de 10 ans, soit une augmentation de 19.6%. Cette hausse est inférieure à la moyenne de la CUS et du département (respectivement + 23.4% et + 30.3%).

Cette augmentation de l'isolement résidentiel est constatée dans la grande majorité des quartiers. Même si le quartier Parc des Poteries présente une part de ménages d'une personne inférieure à la moyenne communale (32.2% contre 46.2%), c'est dans ce quartier que la progression a été la plus marquée depuis 1999 : une hausse de + 197.3% (438 ménages isolés supplémentaires). A l'inverse, trois quartiers présentent des diminutions : le Port du Rhin (- 1.3%, soit trois ménages isolés de moins), la Cité de l'Ill (- 3.0%, soit 16 ménages isolés de moins) et l'Elsau (- 6.8%, soit 40 ménages isolés de moins).

Notions définies dans le lexique :

- Ménages

Les naissances

Près de six naissances pour 100 femmes en âge de procréer

	Naissances domiciliées en 2011	Naissances domiciliées (moyenne 2009-2011)	Poids parmi l'ensemble des naissances de la ville de Strasbourg en %	Taux estimé de fécondité* en % (moyenne 2009-2011)
Ampère	56	64	1,6	11,1
Bourse Krutenau	189	196	5,0	2,7
Canardière	152	167	4,2	7,5
Centre ville	172	171	4,3	2,7
Cité de l'Ill	86	76	1,9	7,9
Cronenbourg Cité	164	166	4,2	9,2
Elsau	122	118	3,0	8,3
Esplanade	25	19	0,5	2,8
Gare Porte de Schirmeck	205	211	5,4	5,2
Hautepierre	268	300	7,6	8,9
Koenigshoffen	304	308	7,8	8,0
Meinau	60	55	1,4	5,7
Montagne Verte	269	233	5,9	8,8
Neudorf	495	520	13,2	5,1
Neuhof	243	248	6,3	8,7
Orangerie Conseil des XV	201	211	5,4	4,7
Parc des Poteries	144	140	3,6	9,4
Port du Rhin	26	27	0,7	7,0
Robertsau	181	192	4,9	4,9
Spach Rotterdam	76	78	2,0	6,3
Tribunal	176	174	4,4	4,9
Vieux Cronenbourg	177	193	4,9	6,5
Vieux Neuhof	87	77	1,9	7,6
Ville de Strasbourg	3 838	3 936	100,0	5,8
CUS	6 314	6 386	-	6,0
Bas-Rhin	13 030	13 198	-	5,9
France métropolitaine	791 324	811 964	-	6,7

Source : Insee Etat-Civil & RP 2010

Source : Insee Etat-Civil & RP 2010

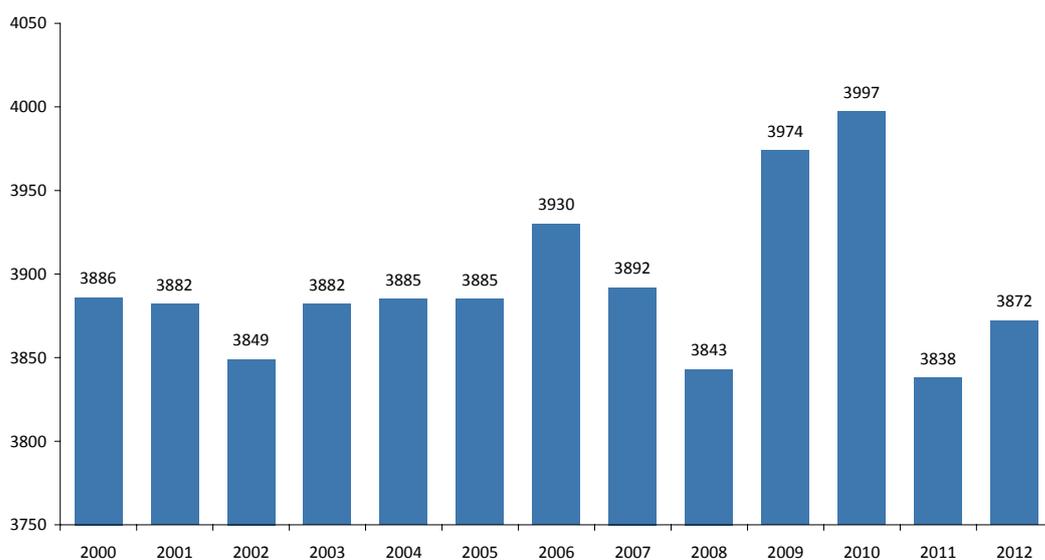
En 2011, 3 838 naissances ont été recensées à Strasbourg. En moyenne sur les trois dernières années (période 2009/2011), 3 936 naissances sont recensées dans la commune.

En France métropolitaine, on recense en moyenne, 6,7 naissances pour 100 femmes de 15-44 ans avec une légère progression des naissances et du taux estimé de fécondité dans les années 2000.

Le taux estimé de fécondité est de 5,8 enfants pour 100 femmes dans la commune. Ce ratio est proche de celui observé sur l'ensemble de la CUS (6,0%).

A l'échelle des quartiers, Ampère présente le taux le plus élevé : 11,1, suivi du Parc des Poteries (9,4%) et Cronenbourg Cité (9,2%). A l'inverse, les quartiers Bourse Krutenau et Centre ville détiennent les plus faibles (2,7%).

Evolution des naissances enregistrées - Ville de Strasbourg



Source : Insee, Etat-Civil

Notions définies dans le lexique :

- Naissances
- Taux estimé de fécondité

Les familles monoparentales allocataires de la CAF

Plus d'une famille avec enfant(s) sur trois est une famille monoparentale

	Familles allocataires avec enfant(s)	Familles allocataires monoparentales		
		Effectif 2012	Part*	Evolution depuis 2004 (en %)
Ampère	434	211	48,6	-10,6
Bourse Krutenau	1 456	584	40,1	+10,8
Canardière	1 347	531	39,4	+0,0
Centre ville	1 027	315	30,7	-1,3
Cité de l'Ill	624	240	38,5	+18,8
Cronenbourg Cité	1 302	403	31,0	-5,4
Elsau	934	333	35,7	+25,7
Esplanade	202	54	26,7	+50,0
Gare Porte de Schirmeck	1 031	385	37,3	+3,5
Hautepierre	2 179	722	33,1	-11,5
Koenigshoffen	2 250	757	33,6	+20,3
Meinau	395	99	25,1	+32,0
Montagne Verte	1 614	534	33,1	+14,8
Neudorf	3 330	1 194	35,9	+1,9
Neuhof	2 014	905	44,9	+5,5
Orangerie Conseil des XV	1 439	290	20,2	+2,8
Parc des Poteries	781	209	26,8	+50,4
Port du Rhin	203	111	54,7	+22,0
Robertsau	1 407	386	27,4	+31,3
Spach Rotterdam	615	291	47,3	+7,0
Tribunal	1 073	288	26,8	+10,8
Vieux Cronenbourg	1 153	364	31,6	+4,3
Vieux Neuhof	667	225	33,7	+38,0
Non répartis	59	18	-	-
Ville de Strasbourg	27 536	9 449	34,3	+7,4
CUS	47 711	14 976	31,4	+11,3
Bas-Rhin	109 556	27 221	24,8	+17,9

* parmi l'ensemble des familles allocataires avec enfant(s)

Source : CAF 31/12/2012

Strasbourg regroupe 9 449 familles monoparentales allocataires CAF, soit 34.3% des familles allocataires avec enfants. Ce ratio est supérieur aux moyennes de la CUS (31.4%) et du département (24.8%).

Une partie des familles monoparentales constitue un public spécifique dans la réalité de l'intervention sociale : projet professionnel plus difficile, difficulté en mode d'accueil, problèmes financiers.

Les familles monoparentales ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.

La situation est contrastée à l'échelle des quartiers. Le Port du Rhin, Ampère, Spach Rotterdam et le Neuhof se situent nettement au-dessus de la moyenne communale (de 44.9% à 54.7%). A l'inverse, les familles monoparentales sont moins présentes dans les quartiers Orangerie Conseil des XV (20.2%), Meinau (25.1%), Esplanade (26.7%), Parc des Poteries et Tribunal (26.8%).

Le nombre de familles allocataires monoparentales a augmenté de 7.4% depuis 2004 sur la ville de Strasbourg (soit 648 familles monoparentales de plus). Cette hausse est plus faible que celles observées au sein de la CUS (+ 11.3%) et dans le Bas-Rhin (+ 17.9%).

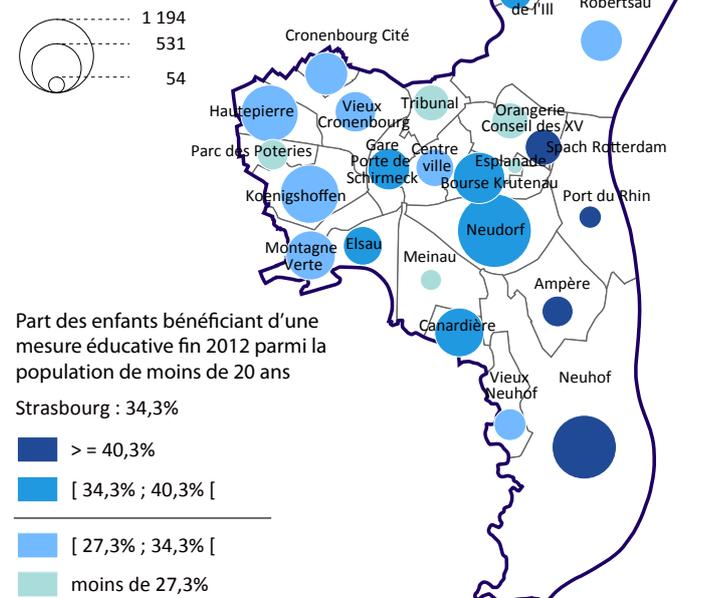
A un niveau géographique plus fin l'Esplanade et le Parc des Poteries détiennent les augmentations les plus fortes : + 50% (soit respectivement 18 et 70 familles monoparentales supplémentaires). A l'inverse, les quartiers Hautepierre, Ampère, Cronenbourg Cité et Centre ville présentent des baisses (jusqu'à - 11,5% pour Hautepierre, soit - 94 familles monoparentales).

La part de familles monoparentales allocataires CAF fin 2012

CAF 2012

Familles monoparentales allocataires CAF en 2012 :

9 449 familles monoparentales



Notions définies dans le lexique :

- Famille monoparentale

La question éducative

- Le Projet de Réussite Éducative

Près de 400 demandes de PRE ont été étudiées pour l'année scolaire 2012-2013

Quartier de l'école	Nombre de demandes étudiées
Ampère	4
Bourse Krutenau	22
Canardière	42
Centre ville	2
Cité de l'III	5
Cronenbourg Cité	23
Elsau	9
Esplanade	4
Gare Porte de Schirmeck	16
Hautepierre	76
Koenigshoffen	18
Meinau	7
Montagne Verte	15
Neudorf	23
Neuhof	36
Orangerie Conseil des XV	2
Parc des Poteries	10
Port du Rhin	15
Robertsau	7
Spach Rotterdam	13
Tribunal	2
Vieux Cronenbourg	20
Vieux Neuhof	7
Ville de Strasbourg	386

Source : Ville de Strasbourg - Année scolaire 2012-2013 / Traitement COMPAS

Pour l'année scolaire 2012-2013, 386 demandes de PRE ont été étudiées. Parmi ce total, 20% concernent des écoles du quartier de Hautepierre (76 demandes) et 11% des écoles du quartier de la Canardière (42 demandes).

« 82% des demandes traitées concernent des enfants ou adolescents domiciliés dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Une analyse par quartier met en évidence des écarts importants concernant l'intervention du PRE, qu'une pondération en fonction de la population jeune des quartiers ne réduit pas. Une analyse plus fine s'impose alors en vue de mener les régulations utiles pour un déploiement équilibré du PRE sur le territoire en fonction des moyens de coordination existants. »
Extrait du Bilan d'activité 2012-2013 du PRE.

- Les effectifs scolaires

Plus de 23 000 enfants scolarisés en 2012-2013

Quartier de l'école	Effectifs scolaires 2012-2013		
	Maternelle	Elémentaire	Total
Ampère	103	139	242
Bourse Krutenau	507	999	1 506
Canardière	607	869	1 476
Centre ville	506	622	1 128
Cité de l'III	219	298	517
Cronenbourg Cité	479	653	1 132
Elsau	354	587	941
Esplanade	170	414	584
Gare Porte de Schirmeck	259	190	449
Hautepierre	903	1 226	2 129
Koenigshoffen	645	836	1 481
Meinau	-	-	-
Montagne Verte	507	670	1 177
Neudorf	932	1 408	2 340
Neuhof	780	1 248	2 028
Orangerie Conseil des XV	-	-	-
Parc des Poteries	425	484	909
Port du Rhin	72	104	176
Robertsau	589	857	1 446
Spach Rotterdam	484	888	1 372
Tribunal	248	393	641
Vieux Cronenbourg	436	672	1 108
Vieux Neuhof	160	210	370
Ville de Strasbourg	9 385	13 767	23 152

Source : Ville de Strasbourg

Pour l'année scolaire 2012-2013, 23 152 enfants strasbourgeois sont scolarisés dans les écoles publiques de la ville, dont 9 385 en écoles maternelles et 13 767 en écoles élémentaires.

A l'échelle de la ville, le nombre d'enfants scolarisés est en augmentation par rapport à l'année scolaire 2011-2012 : + 2.4% pour les écoles maternelles et + 3.3% pour les écoles élémentaires.

Notions définies dans le lexique :

- Projet de Réussite Éducative (PRE)

- La restauration scolaire

Le nombre de repas servis a augmenté de 15% depuis l'année scolaire 2011-2012

Quartier du restaurant scolaire	Nombre total de repas servis sur l'année	Moyenne journalière	Estimation du taux de fréquentation
Ampère	13 703	97	40,1
Bourse Krutenau	113 434	818	54,3
Canardière	56 871	405	27,4
Centre ville	107 826	776	68,8
Cité de l'III	23 061	163	31,5
Cronenbourg Cité	-	-	-
Elsau	-	-	-
Esplanade	77 172	550	94,2
Gare Porte de Schirmeck	35 592	254	56,6
Hautepierre	49 221	369	17,3
Koenigshoffen	61 786	437	29,5
Meinau	-	-	-
Montagne Verte	57 541	407	34,6
Neudorf	178 383	1 264	54,0
Neuhof	73 600	517	25,5
Orangerie Conseil des XV	-	-	-
Parc des Poteries	48 031	340	37,4
Port du Rhin	-	-	-
Robertsau	111 937	800	55,3
Spach Rotterdam	147 840	1 051	76,6
Tribunal	55 449	394	61,5
Vieux Cronenbourg	91 757	669	60,4
Vieux Neuhof	34 203	247	66,8
Ville de Strasbourg	1 337 407	9 558	41,3

Source : Ville de Strasbourg - Année scolaire 2012-2013 / Traitement COMPAS

Le taux de fréquentation correspond à la moyenne journalière de repas servis rapportée aux effectifs scolaires (maternelle et élémentaire) des établissements publics de la ville.

En moyenne, pour l'année scolaire 2012-2013, 9 558 élèves strasbourgeois fréquentent quotidiennement la restauration scolaire, soit plus de deux élèves sur cinq (maternelle et élémentaire inclus).

Le taux de fréquentation de la restauration scolaire varie fortement selon les quartiers. Il est particulièrement faible pour les élèves des écoles localisées dans les quartiers qui concentrent le plus de familles en difficultés socio-économiques, ceci en dépit de l'existence d'un tarif réduit : 17.3% à Hautepierre, 25.5% pour le Neuhof et 27.4% pour la Canardière.

A contrario, le taux de fréquentation est nettement supérieur à la moyenne communale dans les écoles des quartiers Spach Rotterdam (76.6%) et de l'Esplanade (94.2%).

A l'échelle de la ville, le nombre de repas servis a augmenté de 15% depuis l'année scolaire 2011-2012.

La restauration scolaire

« Le service de restauration scolaire s'inscrit dans le cadre de la pause méridienne qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la plage de 12h à 14h.

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En 2011, la Ville de Strasbourg a adopté une tarification solidaire qui repose sur la prise en compte des ressources et de la composition familiale des ménages pour appliquer à chacun un tarif adapté à sa situation. Cette prise en compte s'appuie sur le quotient familial tel que calculé par la CAF.

Deux formules sont disponibles :

- Achat de tickets : l'enfant remet un ticket le matin à l'école pour commander et payer son repas. La remise d'un ticket est obligatoire.

- Abonnement (facturation mensuelle) : pour les enfants qui déjeunent régulièrement au restaurant scolaire, la Ville propose une formule d'abonnement de 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine. » (Guide Grandir et s'épanouir 2013)

- L'accueil périscolaire

Un taux de fréquentation du service de l'accueil périscolaire de 3.3% le matin et 15.5% le soir

Quartier de l'accueil périscolaire	Nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire maternel				Estimation du taux de fréquentation	
	le matin	le midi	l'après-midi	le soir	Matin	Soir
Ampère	5	0	0	20	4,9	19,4
Bourse Krutenau	28	7	1	114	5,5	22,5
Canardière	14	2	0	54	2,3	8,9
Centre ville	26	1	0	149	5,1	29,4
Cité de l'III	2	0	0	8	0,9	3,7
Cronenbourg Cité	4	0	0	11	0,8	2,3
Elsau	8	-	-	10	2,3	2,8
Esplanade	13	0	0	45	7,6	26,5
Gare Porte de Schirmeck	6	0	1	41	2,3	15,8
Hautepierre	13	0	0	32	1,4	3,5
Koenigshoffen	18	0	0	45	2,8	7,0
Meinau	-	-	-	-	-	-
Montagne Verte	25	10	0	180	4,9	35,5
Neudorf	47	4	5	219	5,0	23,5
Neuhof	8	0	0	33	1,0	4,2
Orangerie Conseil des XV	-	-	-	-	-	-
Parc des Poteries	19	0	0	57	4,5	13,4
Port du Rhin	-	-	-	-	-	-
Robertsau	6	5	2	164	1,0	27,8
Spach Rotterdam	26	2	0	100	5,4	20,7
Tribunal	0	0	0	55	-	22,2
Vieux Cronenbourg	33	3	0	71	7,6	16,3
Vieux Neuhof	11	0	0	51	6,9	31,9
Ville de Strasbourg	312	34	9	1 459	3,3	15,5

Source : Ville de Strasbourg - Année scolaire 2012-2013 / Traitement COMPAS

Le taux de fréquentation correspond au nombre d'enfants accueillis quotidiennement rapporté aux effectifs scolaires maternels des établissements publics de la ville.

L'accueil périscolaire maternel des enfants strasbourgeois se fait principalement le soir : en moyenne, pour l'année 2012-2013, 1 459 enfants sont accueillis quotidiennement, soit plus de 15 élèves de maternelle sur 100.

L'accueil matinal concerne quant à lui en moyenne 312 enfants par jour, soit environ trois élèves sur 100. Enfin, l'accueil à midi et l'accueil en début d'après-midi touchent de faibles effectifs : respectivement 34 et 9 enfants par jour en moyenne.

Le taux de fréquentation de l'accueil périscolaire maternel varie fortement selon les quartiers. Pour l'accueil du soir, il est inférieur à 5% pour les élèves des écoles maternelles localisées dans les quartiers de Cronenbourg Cité (2.3%), d'Hautepierre (3.5%), de la Cité de l'III (3.7%) et du Neuhof (4.2%). A contrario, plus de trois enfant sur dix fréquentent l'accueil périscolaire maternel dans les quartiers du Vieux Neuhof (31.9%) et de la Montagne verte (35.5%).

Pour l'accueil du matin, le taux de fréquentation est inférieur à 1% pour les quartiers Cronenbourg Cité (0.8%) et de la Cité de l'III (0.9%). A l'inverse, il est supérieur de plus de quatre points à la moyenne communale pour les quartiers de l'Esplanade et du Vieux Cronenbourg (7.6%).

Ces ratios sont à nuancer et à mettre en relation avec l'offre en matière d'accueil, les places du matin n'étant pas proposées dans tous les établissements.

A l'échelle de la ville, le nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire a augmenté depuis l'année scolaire 2011-2012 : + 0.3% pour le matin et + 13% pour le soir.

L'accueil périscolaire

« Afin d'offrir aux enfants, avant ou après la classe, un lieu de vie adapté à leur tranche d'âge comme à leurs besoins, un accueil est organisé dans les écoles maternelles par la Ville. Pour les écoles élémentaires, ce service est géré principalement par des associations. L'accueil des enfants est organisé selon les écoles et les besoins des familles :

- en début de matinée avant la classe,
- en fin de matinée, après le temps scolaire,
- en début d'après-midi avant la reprise du temps scolaire,
- en fin d'après-midi et ce jusqu'à 18h15.

Ce service, ouvert aux familles pour faciliter leur organisation quotidienne, est accessible aux enfants sous certaines conditions et concerne :

- les enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou sont en stage de formation,
- les enfants de famille monoparentale, dont le parent qui en a la charge exerce une activité professionnelle ou est en stage de formation,
- les enfants d'une famille comptant au moins 3 enfants de moins de 14 ans et dont l'un des parents exerce une activité professionnelle ou est en stage de formation. » (Guide Grandir et s'épanouir 2013)

Près de 5 500 enfants participent aux activités périscolaires municipales

Quartier des activités	Nombre d'enfants participant aux activités	Taux de fréquentation
Bourse Esplanade Krutenau	390	25
Centre ville	-	-
Cronembourg	785	35
Elsau	671	71
Gare Tribunal	230	20
HautePierre	842	40
Koenigshoffen	444	30
Meinau	260	18
Montagne Verte	564	48
Musau Port du Rhin	143	34
Neudorf	109	5
Neuhof	487	20
Orangerie Conseil des XV	-	-
Poteries Hohberg	342	38
Robertsau Wacken Cité de l'III	195	8
Ville de Strasbourg	5 461	24

Source : Ville de Strasbourg - Année scolaire 2012-2013

Le taux de fréquentation correspond au nombre d'enfants participant aux activités périscolaires rapporté aux effectifs scolaires du quartier. A l'échelle d'un quartier, ce taux varie selon les établissements.

Pour l'année scolaire 2012-2013, 5 461 élèves strasbourgeois ont participé aux activités périscolaires municipales, soit un taux de fréquentation de 24% pour l'ensemble de la ville.

Le taux de fréquentation aux activités périscolaires municipales varie selon les quartiers. Il est particulièrement important dans le quartier de l'Elsau (71%), ainsi qu'à la Montagne Verte (48%).

Les activités périscolaires

« En complément des apprentissages fondamentaux, la Ville de Strasbourg propose aux enfants des écoles élémentaires classées en Zone d'éducation prioritaire ou présentant les mêmes caractéristiques sociologiques, des activités culturelles, sportives, scientifiques appelées activités périscolaires.

De nombreuses activités d'initiation et de découverte sont donc proposées à ces enfants en dehors des temps passés en classe. Selon les quartiers et les écoles, ces activités sont organisées à des moments différents :

- de 14h à 16h dans 8 écoles en aménagement des rythmes scolaires,
- de 16h30 à 18h, dans 28 écoles élémentaires.

Un large choix d'ateliers très différents les uns des autres est proposé : sport, activités artistiques, ateliers culinaires, jeux de société ou encore initiation aux questions environnementales... Menées par plus de 150 intervenants spécialisés dans une discipline (musiciens, plasticiens, comédiens, éducateurs sportifs, animateurs spécialisés), choisis en fonction de la qualité éducative de leur projet, les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école, dans un gymnase ou dans les locaux des associations partenaires. Les enfants choisissent librement parmi une large palette d'activités celle à laquelle ils souhaitent participer. Chaque atelier est gratuit et se déroule tout au long d'un trimestre, à raison d'une séance par semaine. Chaque enfant peut participer à deux ateliers sur l'année scolaire. » (Guide Grandir et s'épanouir 2013)

L'enfance en danger

Environ 1 600 enfants bénéficiant d'une mesure éducative en 2012

	Nombre d'enfants suivis en AED en 2012	Nombre d'enfants suivis en AEMO en 2012	Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative en 2012	Part parmi les moins de 20 ans* (en %)	Evolution 2011-2012 (en %)
Ampère	12	24	36	4,3	-2,7
Bourse Krutenau	24	36	60	1,4	-9,1
Canardière	50	69	119	4,1	-4,8
Centre ville	8	18	26	0,6	-7,1
Cité de l'Ill	20	47	67	5,1	+13,6
Cronenbourg Cité	43	89	132	4,5	+3,1
Elsau	29	74	103	4,4	-20,2
Esplanade	-	-	-	-	-
Gare Porte de Schirmeck	23	44	67	2,5	+3,1
Hautepierre	48	71	119	2,3	-14,4
Koenigshoffen	62	62	124	2,7	-4,6
Meinau	10	11	21	1,9	-4,5
Montagne Verte	48	64	112	3,4	+2,8
Neudorf	59	64	123	1,7	-1,6
Neuhof	71	163	234	5,3	+2,2
Orangerie Conseil des XV	8	19	27	0,6	+12,5
Parc des Poteries	11	9	20	1,2	+100,0
Port du Rhin	17	17	34	5,8	-20,9
Robertsau	9	11	20	0,5	-37,5
Spach Rotterdam	20	21	41	3,6	+7,9
Tribunal	18	13	31	0,9	+14,8
Vieux Cronenbourg	12	35	47	1,7	+38,2
Vieux Neuhof	9	39	48	3,7	+2,1
Ville de Strasbourg	611	1 000	1 611	2,4	-2,2

* au dernier recensement

Sources : DSS, ASTRE 2011-2012 & Insee RP 2010

1 611 enfants ont bénéficié d'une mesure éducative en 2012. Cela représente 2.4% des moins de 20 ans.

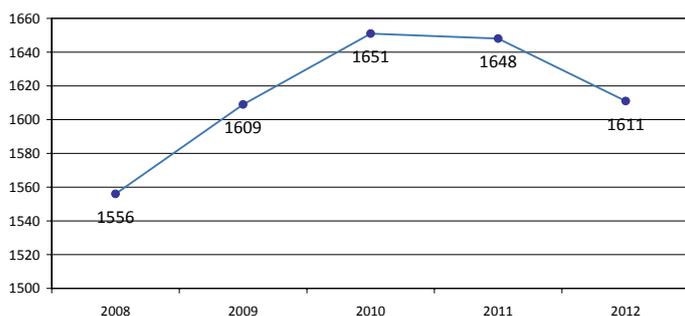
La proportion d'enfants suivis est supérieure à 5% dans trois quartiers : Cité de l'Ill (5.1%, soit 67 enfants), au Neuhof (5.3%, soit 234 enfants) et au Port du Rhin (5.8%, soit 34 enfants).

A l'inverse, moins d'1% des enfants sont concernés dans les quartiers centraux : Centre ville (0.6%) et Tribunal (0.9%) ainsi qu'à la Robertsau (0.5%) et à l'Orangerie Conseil des XV (0.6%).

Entre 2011 et 2012, le nombre d'enfants concernés a diminué de 2.2% à l'échelle de la ville, soit 37 enfants de moins.

Depuis 2008, à l'échelle de la commune, le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative n'est pas linéaire : une hausse de 6% entre 2008 et 2010, suivi d'une diminution depuis 2010.

Evolution du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative depuis 2008 - Ville de Strasbourg -



Source : DSS, ASTRE

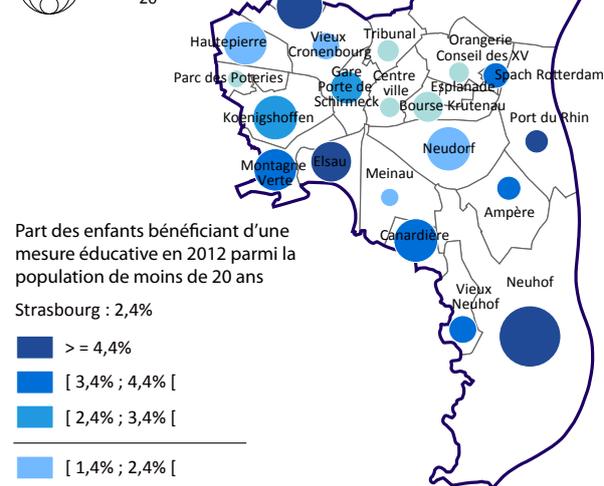
Notions définies dans le lexique :

- Action Éducative à Domicile (AED)
- Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

La part d'enfants bénéficiant d'une mesure éducative en 2012

DSS ASTRE 2012 & Insee RP 2010

Enfants bénéficiant d'une mesure éducative en 2012 :
1 611 enfants



Part des enfants bénéficiant d'une mesure éducative en 2012 parmi la population de moins de 20 ans

Strasbourg : 2,4%

- >= 4,4%
- [3,4% ; 4,4% [
- [2,4% ; 3,4% [
- [1,4% ; 2,4% [
- moins de 1,4%

846 ménages en demande d'AFASE en 2012

	Nombre de ménages concernés par une demande d'AFASE en 2012	Evolution 2011-2012 (en %)
Ampère	19	-9,5
Bourse Krutenau	107	+8,1
Canardière	24	-7,7
Centre ville	55	+41,0
Cité de l'III	15	+25,0
Cronenbourg Cité	51	+21,4
Elsau	23	+4,5
Esplanade	Moins de 5	-
Gare Porte de Schirmeck	181	+41,4
Hautepierre	101	+3,1
Koenigshoffen	31	-8,8
Meinau	Moins de 5	-
Montagne Verte	39	+30,0
Neudorf	42	-34,4
Neuhof	62	+5,1
Orangerie Conseil des XV	12	+71,4
Parc des Poteries	17	+13,3
Port du Rhin	7	-12,5
Robertsau	Moins de 5	-
Spach Rotterdam	25	+92,3
Tribunal	Moins de 5	-
Vieux Cronenbourg	16	+14,3
Vieux Neuhof	8	-55,6
Ville de Strasbourg	846	+10,2

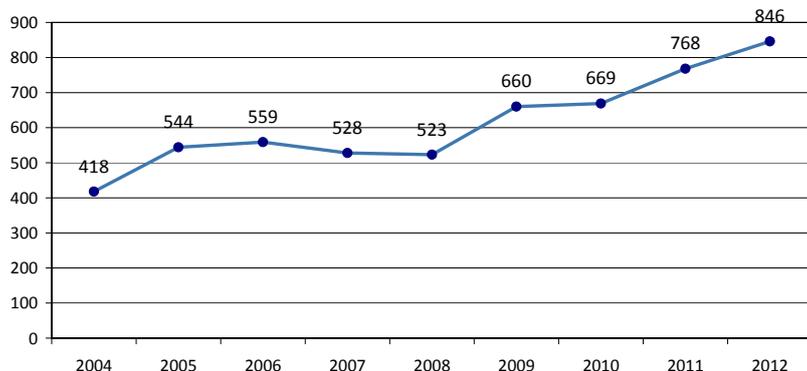
Source : DSS, ASTRE 2011-2012

Sur l'ensemble de la commune, 846 ménages ont fait une (ou plusieurs) demande(s) d'AFASE en 2012. Parmi eux, 21.4% résident dans le quartier Gare Porte de Schirmeck (181 ménages), 12.6% dans le quartier Bourse Krutenau (107 ménages) et 11.9% à Hautepierre (101 ménages).

Entre 2011 et 2012, le nombre de ménages concernés a augmenté de 10.2% à l'échelle de la ville, soit 78 ménages ayant fait une ou plusieurs demandes supplémentaires.

A l'échelle des quartiers, Spach Rotterdam présente la plus forte hausse relative (+ 92.3%, soit 12 ménages de plus) tandis que le quartier Gare Porte de Schirmeck détient la plus forte augmentation en termes d'effectifs (+ 53 ménages). A l'inverse, une diminution du nombre de ménages ayant fait une ou plusieurs demandes d'AFASE s'observe dans six quartiers.

Evolution du nombre de ménages ayant fait une ou plusieurs demandes d'AFASE depuis 2004 - Ville de Strasbourg -



Source : DSS, ASTRE

Depuis 2004, à l'échelle de la commune, le nombre de ménages ayant fait une ou plusieurs demandes d'AFASE a doublé (+ 102%, soit 428 ménages supplémentaires).

Le nombre de ménage en demande n'a cessé de progresser depuis 2008.

Notions définies dans le lexique :

- Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)

Huit ménages concernés par un signalement pour 1 000 familles avec enfants

	Nombre de ménages concernés par un signalement en 2012	Part parmi les familles avec enfants* (en ‰)
Ampère	8	17,8
Bourse Krutenau	14	7,7
Canardière	11	7,1
Centre ville	7	4,3
Cité de l'Ill	8	10,0
Cronenbourg Cité	20	13,9
Elsau	10	9,1
Esplanade	Moins de 5	-
Gare Porte de Schirmeck	20	15,3
Hautepierre	22	8,4
Koenigshoffen	22	8,6
Meinau	Moins de 5	-
Montagne Verte	17	8,8
Neudorf	23	5,6
Neuhof	38	16,8
Orangerie Conseil des XV	6	2,5
Parc des Poteries	10	10,8
Port du Rhin	6	24,3
Robertsau	6	2,6
Spach Rotterdam	13	17,3
Tribunal	8	4,9
Vieux Cronenbourg	10	5,8
Vieux Neuhof	6	8,1
Ville de Strasbourg	288	8,2

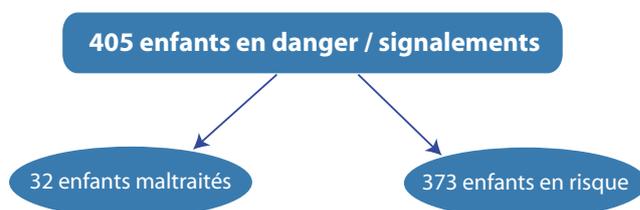
* au dernier recensement

Sources : DSS, ASTRE 31/12/2012 & Insee RP 2010

Sur l'ensemble de la commune, 288 ménages avec enfants ont fait l'objet d'un signalement en 2012, soit un taux de huit signalements pour 1 000 familles avec enfants.

A l'échelle des quartiers, cette proportion atteint 24.3‰ pour le Port du Rhin (soit six ménages sont concernés). Par ailleurs, quatre quartiers présentent un ratio supérieur à 15% : Gare Porte de Schirmeck (15.3‰, soit 20 ménages), le Neuhof (16.8‰, soit 38 ménages), Spach Rotterdam (17.3‰, soit 13 ménages) et Ampère (17.8‰, soit huit ménages). Compte tenu des effectifs concernés, ces ratios sont à considérer avec précaution.

405 enfants en danger



L'enfant maltraité est un enfant victime de violences physiques, d'abus sexuels, de violences psychologiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

Les enfants en risque connaissent des conditions d'existence risquant de mettre en danger leur sécurité, leur santé, leur moralité ou leur entretien. S'il n'y a aucune intervention judiciaire ou administrative, ils peuvent devenir maltraités.

Source : Conseil Général du Bas-Rhin, Données pour l'année 2012

	Nombre de signalements	enfants en danger	enfants en risque	Taux de couverture parmi les moins de 18 ans (en ‰)
Strasbourg	405	32	373	7,3
CUS	474	40	434	4,9
Bas-Rhin	725	68	657	3,1

Sources : CG67 2012 et Insee RP 2010

En 2012, 405 enfants en danger ont été signalés dans la commune de Strasbourg, cela représente sept enfants en danger pour 1 000 jeunes de moins de 18 ans. Ce ratio est plus élevé que celui de la CUS (4.9‰) et du département (3.1‰). Strasbourg regroupe 23.6% des moins de 18 ans mais 55.9% du total bas-rhinois des enfants en danger.

7.9% des signalements portent sur des enfants maltraités à Strasbourg. Ce ratio est moins élevé que celui de la CUS (8.4%) et du Bas-Rhin (9.4%).

L'importance des carences éducatives parmi les facteurs de danger

Facteurs de danger - Milieu familial	% Strasbourg	% Bas-Rhin
Carences éducatives des parents, absence de repère	45,1	46,3
Séparation, divorce, litige de garde	18,6	16,7
Violences familiales	12,5	14,8
Chômage, précarité, difficultés financières	7,3	5,7
Environnement, habitat (insalubrité, promiscuité)	6,9	5,9
Errance, marginalité	3,0	2,7
Problèmes psychopathologiques des	2,8	3,9
Maladie, handicap, décès d'un parent	2,3	2,0
Dépendance, alcoolisme, toxicomanie	3,9	5,0
Total	100,0	100,0

Source : CG67 2012

Concernant les facteurs de danger liés au milieu familial, on constate la primauté des carences éducatives parmi les facteurs de danger (45.1%) et celles des séparations, divorces, litiges de garde (18.6%).

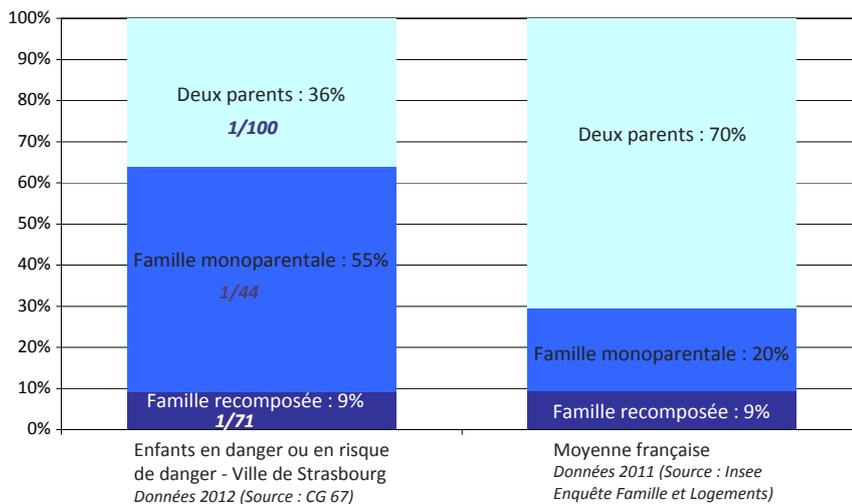
Dans le département ces parts sont respectivement de 46.3% et 16.7%.

Facteurs de danger - L'enfant	% Strasbourg	% Bas-Rhin
Comportement perturbateur (violences verbales,...)	28,8	27,8
Absentéisme scolaire	28,3	26,4
Problèmes psychopathologiques, troubles du comportement (enfant)	24,9	28,5
Environnement social à risque	7,7	7,0
Errance, marginalité, fugue	5,2	4,1
Éléments précurseurs d'une délinquance	3,9	4,8
Dépendance, alcoolisme, toxicomanie	1,3	1,4
Total	100,0	100,0

Source : CG67 2012

Concernant les facteurs de danger liés à l'enfant, à Strasbourg le comportement perturbateur est le principal facteur (28.8%), suivi de l'absentéisme scolaire (28.3%). Les problèmes psychopathologiques, troubles du comportement n'apparaissent qu'en 3ème position (24.9%) alors qu'ils sont en 1ère position dans le Bas-Rhin (28.5%).

Une sur-représentation des enfants en danger vivant au sein des familles monoparentales



Estimation de la probabilité par type de structure familiale : 1/n
 Traitement COMPAS
 Sources : Données Signalements / Informations préoccupantes 2012 CG 67, Insee

L'examen de la situation familiale des enfants signalés en 2012 à Strasbourg pointe une répartition entre les différentes structures familiales qui s'éloigne de la moyenne des familles françaises.

Dans la ville de Strasbourg, 55% des enfants en danger vivent au sein d'une famille monoparentale ; alors que ces familles ne représentent que 20% des familles en France métropolitaine.

La probabilité d'un signalement ou d'une information préoccupante est plus forte pour les familles monoparentales et les familles recomposées :

- Une famille monoparentale strasbourgeoise sur 44,
- Une famille recomposée strasbourgeoise sur 71,
- Une famille strasbourgeoise avec les deux parents sur 100.

Les observatoires de la protection de l'enfance

«L'intérêt des cellules départementales de signalement prévues par la loi du 5 mars 2007 réside dans la centralisation du recueil des «informations préoccupantes» quelle que soit leur origine, et dans leur rôle de garant de l'évaluation et du traitement des dites informations. Elles devraient permettre, en corollaire d'une clarification des articulations entre les responsabilités administratives et judiciaires, d'améliorer à la fois le repérage des enfants en danger et la qualité des réponses apportées. Les observatoires de la protection de l'enfance sont chargés, pour leur part, «grâce à un travail partenarial» d'optimiser le dispositif de protection de l'enfance.» (ODAS)

La structure du parc de logements

Un poids important du locatif privé mais de plus en plus de propriétaires

	Ensemble des résidences principales	Répartition par statut d'occupation (en %)			
		propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement
Ampère	1 085	28,5	15,8	51,3	4,4
Bourse Krutenau	12 685	12,8	61,4	23,0	2,8
Canardière	4 645	19,9	35,4	43,9	0,8
Centre ville	10 928	16,6	76,3	3,3	3,7
Cité de l'Ill	1 829	4,8	10,6	84,4	0,2
Cronenbourg Cité	2 910	20,0	10,7	68,4	0,9
Elsau	2 202	14,3	16,9	67,5	1,3
Esplanade	1 415	40,7	48,5	6,2	4,6
Gare Porte de Schirmeck	7 309	13,1	66,7	16,2	4,0
Hautepierre	5 036	14,9	15,6	68,7	0,8
Koenigshoffen	7 293	28,8	39,7	29,7	1,8
Meinau	2 427	42,8	48,9	4,0	4,3
Montagne Verte	5 014	36,2	32,3	30,0	1,4
Neudorf	20 649	29,4	56,8	11,6	2,2
Neuhof	5 017	21,7	13,9	63,1	1,3
Orangerie Conseil des XV	9 749	39,1	55,6	2,1	3,1
Parc des Poteries	2 049	37,8	43,7	15,2	3,4
Port du Rhin	612	3,0	19,8	76,0	1,2
Robertsau	8 396	48,7	42,1	7,2	2,1
Spach Rotterdam	2 547	12,4	22,2	64,8	0,6
Tribunal	6 096	24,7	65,0	7,6	2,7
Vieux Cronenbourg	6 060	44,3	48,8	5,3	1,6
Vieux Neuhof	2 325	54,6	27,3	16,1	2,0
Ville de Strasbourg	128 279	26,9	47,8	22,9	2,3
CUS	213 633	38,0	39,7	20,1	2,2
Bas-Rhin	464 089	56,8	29,4	11,4	2,4
France Métropolitaine	26 866 279	57,7	25,1	14,6	2,6

Source : Insee RP 2010

En 2010, à Strasbourg, près d'une résidence principale sur deux est occupée par un locataire du parc privé (47.8%), 26.9% par un propriétaire et 22.9% par un locataire du parc social. Seules 2.3% des résidences principales sont occupées par un ménage logé gratuitement.

En comparaison avec la CUS ou le Bas-Rhin, les locataires sont sur-représentés (47.8% dans le parc privé contre respectivement 39.7% pour la CUS et 29.4% pour le département et 22.9% dans le parc social contre 20.1% pour la CUS et 11.4% pour le département).

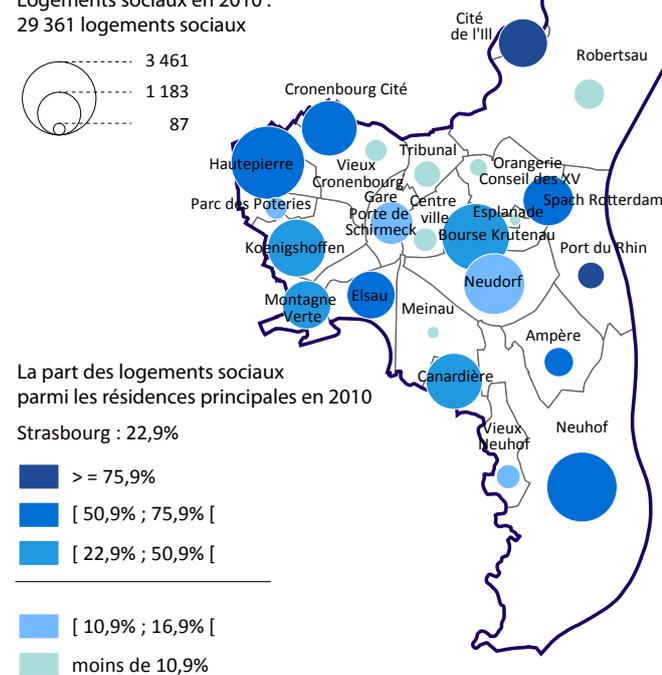
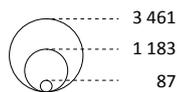
A l'échelle de la CUS, trois communes ont une part de logements sociaux supérieure à celle de Strasbourg : il s'agit de Bischheim (36.8%), Ostwald (30.7%) et Schiltigheim (25.7%).

A l'échelle infra-communale, certains quartiers de la ville se caractérisent par une proportion de logements sociaux nettement supérieure à la moyenne communale : le Port du Rhin (76.0%) et la Cité de l'Ill (84.4%). A contrario, le poids du parc social est inférieur à 10% dans sept quartiers (Centre ville, Esplanade, Meinau, Orangerie Conseil des XV, Robertsau, Tribunal et Vieux Cronenbourg).

La part des logements sociaux parmi les résidences principales en 2010

Insee RP 2010

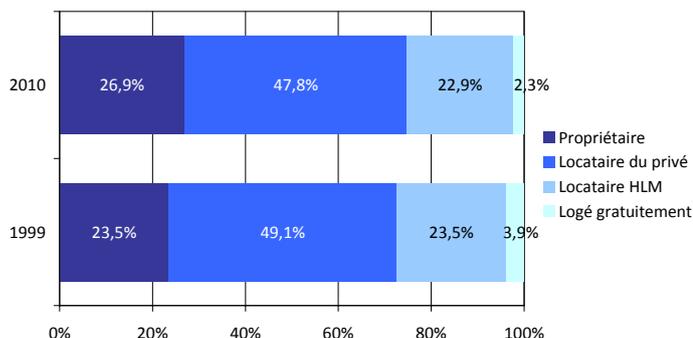
Logements sociaux en 2010 :
29 361 logements sociaux



Notions définies dans le lexique :

- Résidences principales
- Locataires HLM voir Logements secteur social

Evolution du statut d'occupation 1999-2010
- Ville de Strasbourg -



Source : Insee

Entre 1999 et 2010, la part des propriétaires a augmenté de 3.4 points à Strasbourg, au détriment des personnes logées gratuitement (- 1.6 point) et des locataires du privé (- 1.3 point). Quant au poids du parc social, il a diminué de 0.6 point (passant de 23.5% à 22.9% sur la période).

Le taux d'effort des ménages allocataires CAF d'une allocation logement

L'effet solvabilisateur des aides au logement diffère selon le statut d'occupation

Fin 2012, la CAF recense 33 609 allocataires d'une aide au logement à Strasbourg. Parmi eux, 16 147 vivent dans le parc privé (soit 48%) et 14 948 vivent dans le parc social (soit 44%).

Les taux d'effort des ménages allocataires d'une aide au logement sont élevés.

A Strasbourg, plus de deux tiers de ces ménages (69%) ont en effet un taux d'effort brut de 30% et plus (le taux d'effort brut ne tient pas compte des aides au logement).

Une fois les aides prises en compte, ils ne sont plus que 25% à être dans ce cas. Par ailleurs, 22% des allocataires logement ont un taux d'effort net de 0%, c'est-à-dire que l'aide au logement couvre leurs besoins pour le paiement du loyer.

Les aides au logement permettent ainsi de réduire les taux d'effort et ceci quel que soit le statut d'occupation des ménages.

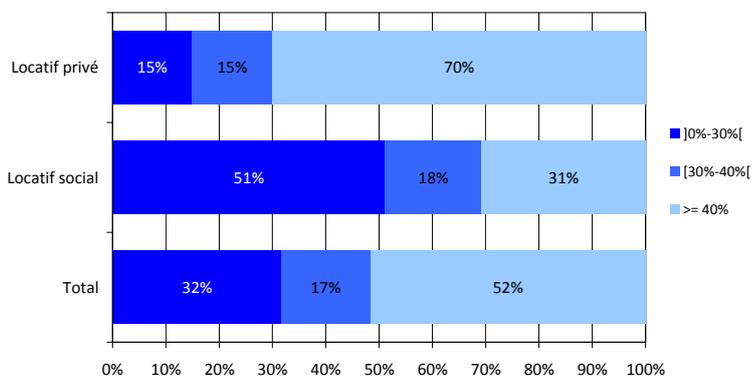
L'effet solvabilisateur des aides est cependant plus significatif pour les occupants du parc locatif social, qui connaissent des loyers moins élevés.

Après redistribution des aides, le taux d'effort net n'est supérieur à 30% que pour 4% des occupants du parc locatif social, contre 44% des locataires du parc privé. A contrario, seuls 7% des ménages allocataires résidant dans le parc privé ont un taux d'effort net de 0%, alors que cette part s'élève à 42% pour ceux logés dans le parc social.

Le statut d'occupation se révèle ainsi être un facteur supplémentaire de précarisation. Les inégalités subsistent entre allocataires du parc privé et allocataires du parc social, l'impact des aides au logement ne pesant pas de la même manière pour ces deux types de parcs.

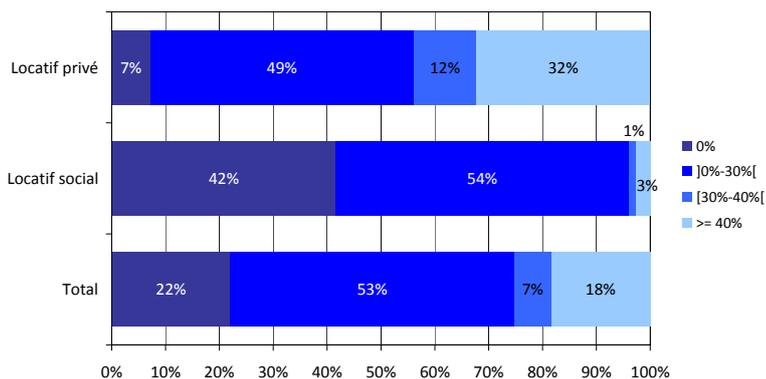
Confrontés aux prix élevés des loyers, les ménages modestes locataires du parc privé doivent globalement faire face à des difficultés plus importantes pour se maintenir dans leur logement.

Répartition du taux d'effort brut des allocataires logement selon le type de parc fin 2012 - Ville de Strasbourg -



Source : CAF 31/12/2012

Répartition du taux d'effort net des allocataires logement selon le type de parc fin 2012 - Ville de Strasbourg -



Source : CAF 31/12/2012

Notions définies dans le lexique :

- Taux d'effort brut
- Taux d'effort net (voir Taux d'effort)

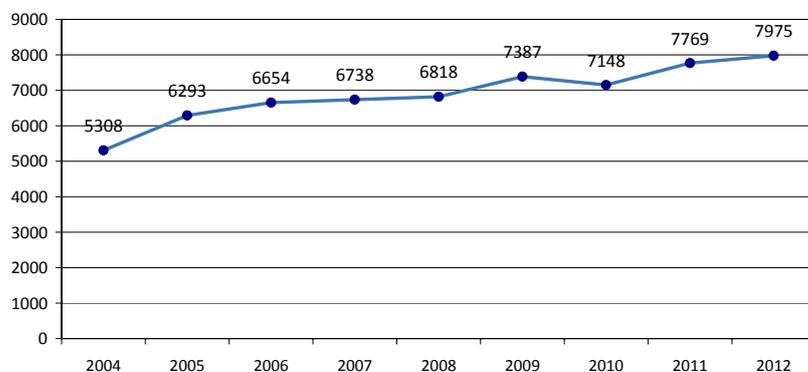
Les ménages usagers de la DSS concernés par la problématique « logement »

Plus du tiers des ménages connus sont concernés par la problématique Logement

	Nombre de ménages concernés par la problématique Logement en 2012	Part parmi les ménages connus (en %)	Evolution 2011-2012 (en %)
Ampère	153	38,4	+1,3
Bourse Krutenau	425	32,9	-7,6
Canardière	358	30,6	-7,5
Centre ville	223	32,6	-7,1
Cité de l'Ill	213	34,0	+21,0
Cronenbourg Cité	443	37,7	+1,8
Elsau	283	36,0	-4,7
Esplanade	47	37,0	+27,0
Gare Porte de Schirmeck	542	42,4	+1,5
Hautepierre	714	36,0	+5,3
Koenigshoffen	674	37,4	+0,7
Meinau	73	28,9	-16,1
Montagne Verte	460	39,1	+15,6
Neudorf	1 049	40,0	+3,5
Neuhof	849	37,2	+0,5
Orangerie Conseil des XV	121	24,9	-6,2
Parc des Poteries	164	30,1	+4,5
Port du Rhin	153	44,2	+8,5
Robertsau	170	28,1	+45,3
Spach Rotterdam	229	36,3	+8,0
Tribunal	177	37,1	-7,3
Vieux Cronenbourg	238	34,5	+5,8
Vieux Neuhof	217	39,0	+14,8
Ville de Strasbourg	7 975	36,3	+2,7

Source : DSS, ASTRE 2011-2012

Evolution du nombre de ménages concernés par la problématique Logement depuis 2004 - Ville de Strasbourg -



Source : DSS, ASTRE

Entre 2011 et 2012, les ménages ayant bénéficié d'au moins une intervention pour la problématique Logement a augmenté de 2.7% sur la ville de Strasbourg (+ 206 ménages concernés).

Les quartiers présentant les plus fortes augmentations sont la Robertsau (+ 45.3%, soit 53 ménages supplémentaires), l'Esplanade (+ 27.04%, soit 10 ménages de plus) et la Cité de l'Ill (+ 21.0%, soit 37 ménages supplémentaires). En termes d'effectifs, la Montagne verte détient la plus forte augmentation (62 ménages de plus, soit une hausse de 15.6%).

A contrario, une diminution du nombre de ménages concernés par la problématique Logement s'observent dans sept quartiers. La baisse relative la plus élevée est détenue par le quartier de la Meinau (- 16.1%, soit 14 ménages de moins) tandis qu'en termes d'effectifs il s'agit du quartier Bourse Krutenau (35 ménages de moins, soit une diminution de 7.6%).

La problématique Logement est particulièrement prégnante parmi les ménages sollicitant la DSS.

7 975 ménages résidant dans la ville de Strasbourg ont bénéficié d'au moins une intervention pour la problématique du logement en 2012. Cela représente plus d'un ménage connu sur trois (36.3%).

Trois quartiers présentent des parts supérieures ou égales à 40% : le Neudorf (40.0%), Gare Porte de Schirmeck (42.4%) et le Port du Rhin (44.2%). A l'inverse, les quartiers Orangerie Conseil des XV, la Robertsau et la Meinau présentent des ratios inférieurs à 30%.

Depuis 2004, l'échelle de la commune, le nombre de ménages ayant bénéficié d'au moins une intervention pour la problématique Logement a augmenté de 50.2%, soit 2 667 ménages supplémentaires.

Notions définies dans le lexique :

- Problématique « Logement »

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Près de 2% des locataires ont fait une demande d'aide FSL

	Demandes d'aides FSL			Poids de la demande parmi les locataires (en %)
	Accès*	Maintien	Total	
Ampère	48	4	52	7,1
Bourse Krutenau	58	14	72	0,7
Canardière	31	19	50	1,4
Centre ville	24	8	32	0,4
Cité de l'Ill	31	3	34	2,0
Cronenbourg Cité	78	26	104	4,5
Elsau	53	47	100	5,4
Esplanade	6	1	7	0,9
Gare Porte de Schirmeck	78	21	99	1,6
HautePierre	134	51	185	4,4
Koenigshoffen	94	26	120	2,4
Meinau	8	1	9	0,7
Montagne Verte	60	21	81	2,6
Neudorf	118	31	149	1,1
Neuhof	100	51	151	3,9
Orangerie Conseil des XV	8	1	9	0,2
Parc des Poteries	10	7	17	1,4
Port du Rhin	25	9	34	5,8
Robertsau	12	6	18	0,4
Spach Rotterdam	34	8	42	1,9
Tribunal	25	6	31	0,7
Vieux Cronenbourg	41	6	47	1,4
Vieux Neuhof	48	3	51	5,1
Non répartis	37	4	41	-
Ville de Strasbourg	1 161	374	1 535	1,7
CUS	1 581	504	2 085	1,6
Bas-Rhin	2 463	652	3 115	1,6

* Localisation géographique réalisée selon l'adresse de destination

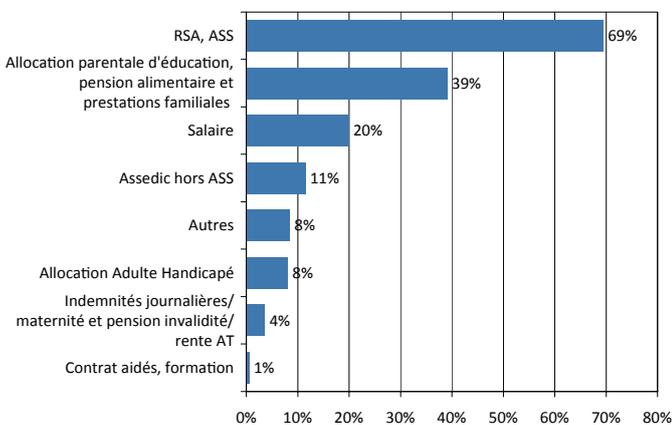
Sources : CG67 2011 et Insee RP 2010

Parmi les demandes d'accès au logement, 85% ont été accordées (991 demandes). Pour les demandes de maintien dans le logement, le taux d'accord est de 70% (261 demandes).

En 2011, à Strasbourg, la principale ressource des demandeurs FSL est le RSA ou l'ASS (69% pour les demandes d'accès et 68% pour les demandes de maintien), viennent ensuite les ressources liées à la présence d'enfants (39% pour les demandes d'accès et 50% pour les demandes de maintien). Enfin, les revenus issus d'une activité salariée représentent 20% pour les demandeurs du FSL au titre de l'accès et 22% pour les demandeurs au titre du maintien dans le logement.

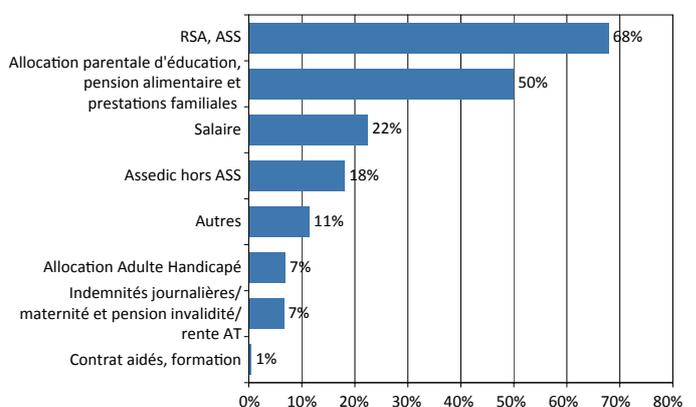
Dans les graphiques ci-dessous, la somme des différentes natures de ressources est supérieure à 100% dans la mesure où un même ménage peut disposer de plusieurs types de ressources.

Répartition des demandes FSL accès selon la nature des ressources



Source : CG67, 2011

Répartition des demandes FSL maintien selon la nature des ressources



Source : CG67, 2011

Notions définies dans le lexique :

- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les ménages usagers de la DSS en menace d'expulsion

Près de 1 200 ménages concernés, soit 1,3% des ménages hors propriétaires

	Nombre de ménages en menace d'expulsion en 2012	dont Assignation	dont Expulsion	dont Réactualisation expulsion	Part parmi les ménages*	Evolution 2011-2012 (en %)
Ampère	25	15	6	6	3,2	+13,6
Bourse Krutenau	53	22	20	16	0,5	-26,4
Canardière	71	26	34	29	1,9	-13,4
Centre ville	22	7	14	7	0,2	-15,4
Cité de l'Ill	49	22	14	23	2,8	+8,9
Cronenbourg Cité	72	32	15	32	3,1	-31,4
Elsau	59	27	15	25	3,1	-9,2
Esplanade	12	8	Moins de 5	Moins de 5	1,4	+20,0
Gare Porte de Schirmeck	86	50	22	20	1,4	+11,7
Hautepierre	145	61	43	56	3,4	+0,0
Koenigshoffen	95	57	25	26	1,8	+18,8
Meinau	6	Moins de 5	Moins de 5	Moins de 5	0,4	-40,0
Montagne Verte	64	43	18	14	2,0	-4,5
Neudorf	91	48	39	18	0,6	-13,3
Neuhof	139	54	48	58	3,5	-21,9
Orangerie Conseil des XV	15	Moins de 5	9	6	0,3	-11,8
Parc des Poteries	30	19	Moins de 5	8	2,4	+3,4
Port du Rhin	25	11	10	6	4,2	-26,5
Robertsau	22	14	6	8	0,5	+46,7
Spach Rotterdam	42	18	7	23	1,9	-2,3
Tribunal	26	11	11	6	0,6	+30,0
Vieux Cronenbourg	24	7	12	7	0,7	+9,1
Vieux Neuhof	16	8	8	Moins de 5	1,5	+45,5
Ville de Strasbourg	1 189	563	384	402	1,3	-7,1

* hors propriétaires au dernier recensement

Sources : DSS, ASTRE 2011-2012 et Insee RP 2010

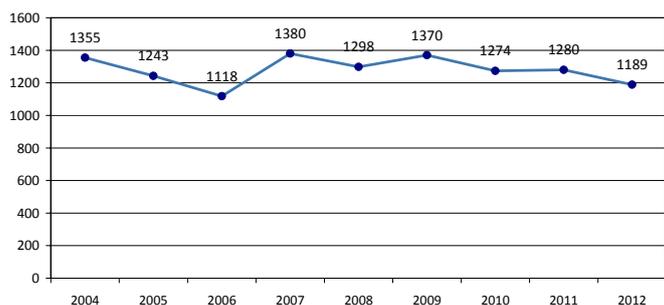
1 189 ménages sont en menace d'expulsion en 2012. Ils représentent 1.3% des ménages (hors propriétaires).

Cette part est supérieure à 4% dans le Port du Rhin (25 ménages concernés). Par ailleurs, six quartiers présentent une proportion supérieure à 3% (Ampère, Cronenbourg Cité, Elsau, Hautepierre et Neuhof). A l'inverse, seuls 0.2% des ménages (hors propriétaires) sont concernés dans le Centre ville.

Entre 2011 et 2012, le nombre de ménages en menace d'expulsion a diminué de 7.1%, soit 91 ménages de moins.

A l'échelle des quartiers, Koenigshoffen présente l'augmentation la plus significative en termes d'effectifs : + 15 ménages, soit une hausse de 18.8%. A l'opposé, le quartier Cronenbourg Cité présente la plus forte diminution en termes d'effectifs (33 ménages de moins, soit une baisse de 31.4%).

Evolution du nombre de ménages en menace d'expulsion depuis 2004 - Ville de Strasbourg -

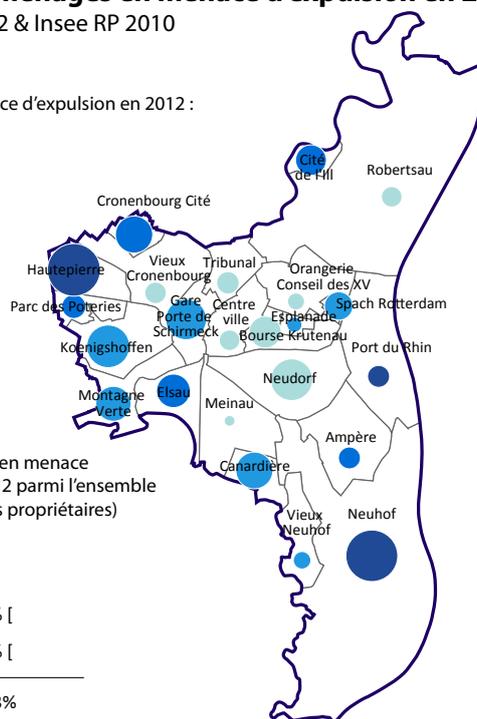


Source : DSS, ASTRE

La part des ménages en menace d'expulsion en 2012

DSS ASTRE 2012 & Insee RP 2010

Ménages en menace d'expulsion en 2012 : 1 189 ménages



Depuis 2004, l'échelle de la commune, le nombre de ménages en menace d'expulsion a diminué de 12.3%, soit 166 ménages de moins.

Notions définies dans le lexique :

- Ménage en menace d'expulsion
- Assignation
- Expulsion et réactualisation

Revenus fiscaux des ménages par UC

- Estimation des revenus après prestations et avant impôts

Plus de 20% des foyers fiscaux disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté

	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)								
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
Ampère	1 070	2 552	455	720	912	1 075	1 240	1 473	1 666	1 940	2 375
Bourse Krutenau	8 606	15 492	654	954	1 163	1 361	1 553	1 779	2 038	2 395	3 052
Canardière	4 338	10 198	525	821	991	1 123	1 239	1 404	1 587	1 865	2 301
Centre ville	7 507	13 457	807	1 161	1 443	1 713	2 009	2 381	2 784	3 460	4 728
Cité de l'III	1 811	4 584	455	740	876	1 011	1 115	1 245	1 382	1 614	1 930
Cronenbourg Cité	2 884	8 431	455	607	768	874	980	1 121	1 278	1 472	1 784
Elsau	2 221	6 106	455	549	733	882	996	1 162	1 354	1 635	2 134
Esplanade	1 062	2 201	578	1 050	1 337	1 577	1 835	2 205	2 555	3 015	3 986
Gare Porte de Schirmeck	5 673	10 396	516	862	1 072	1 258	1 475	1 690	1 968	2 312	2 926
Hautepierre	4 791	14 384	455	563	748	863	976	1 085	1 228	1 432	1 793
Koenigshoffen	7 102	16 446	588	851	1 012	1 171	1 339	1 499	1 697	1 986	2 460
Meinau	2 068	4 579	1 051	1 411	1 671	1 923	2 107	2 529	2 929	3 541	4 652
Montagne Verte	4 799	11 260	578	868	1 039	1 191	1 360	1 546	1 759	2 047	2 500
Neudorf	17 695	33 160	767	1 071	1 289	1 478	1 676	1 880	2 128	2 452	3 029
Neuhof	4 842	12 978	455	657	871	1 019	1 110	1 260	1 410	1 622	2 011
Orangerie Conseil des XV	8 051	17 264	963	1 400	1 793	2 168	2 561	3 013	3 587	4 392	6 300
Parc des Poteries	2 011	4 981	599	872	1 039	1 172	1 326	1 502	1 699	1 916	2 298
Port du Rhin	590	1 364	nd	nd	nd	nd	887	nd	nd	nd	nd
Robertsau	7 593	16 428	1 020	1 352	1 624	1 882	2 151	2 508	2 931	3 540	4 728
Spach Rotterdam	2 335	4 646	455	684	878	1 015	1 145	1 306	1 522	1 821	2 389
Tribunal	4 948	10 536	737	1 058	1 327	1 555	1 802	2 107	2 500	2 979	3 912
Vieux Cronenbourg	5 783	11 646	803	1 115	1 316	1 495	1 673	1 880	2 131	2 452	3 015
Vieux Neuhof	2 223	5 108	781	1 112	1 312	1 520	1 712	1 920	2 174	2 509	3 098
Ville de Strasbourg	110 128	238 493	545	860	1 064	1 270	1 482	1 726	2 030	2 453	3 302
CUS	192 238	430 535	694	987	1 215	1 426	1 638	1 878	2 161	2 558	3 330
Bas-Rhin	437 648	1 048 797	878	1 149	1 350	1 535	1 722	1 927	2 171	2 509	3 146
France métropolitaine	26 204 549	61 653 616	817	1 077	1 267	1 444	1 628	1 835	2 090	2 451	3 156

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

nd : données non disponibles

Source : Insee, DGI 2009 & estimations Compas

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RSA personne seule (RMI avant 2009)	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	795
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	954

En 2009, avec 1 482 euros par mois de revenus fiscaux déclarés (prestations incluses selon nos estimations), le revenu médian par unité de consommation de Strasbourg se situe nettement en-dessous des moyennes de la CUS (1 638 euros), du Bas-Rhin (1 722 euros) et de la France métropolitaine (1 628 euros). Au sein des quartiers il varie de 887 euros pour le Port du Rhin à 2 561 euros pour l'Orangerie Conseil des XV.

Sur l'ensemble de la commune, au moins 20% des foyers fiscaux disposent d'un revenu qui reste inférieur au seuil de pauvreté (à 60%). Dans les quartiers Cronenbourg Cité, Elsau et Hautepierre sont plus de 40% des foyers qui sont concernés et dans les quartiers Ampère, Cité de l'III, Neuhof et Spach Rotterdam plus de 30%.

Les écarts sont importants en ce qui concerne les 10% des ménages les plus pauvres, en effet le revenu y varie du simple au double : 455 euros par mois (après prestations) pour Ampère, Cité de l'III, Cronenbourg Cité, Elsau, Hautepierre, Neuhof et Spach Rotterdam contre 1 051 euros par mois pour l'Orangerie Conseil des XV.

Méthode : estimation des revenus après prestations

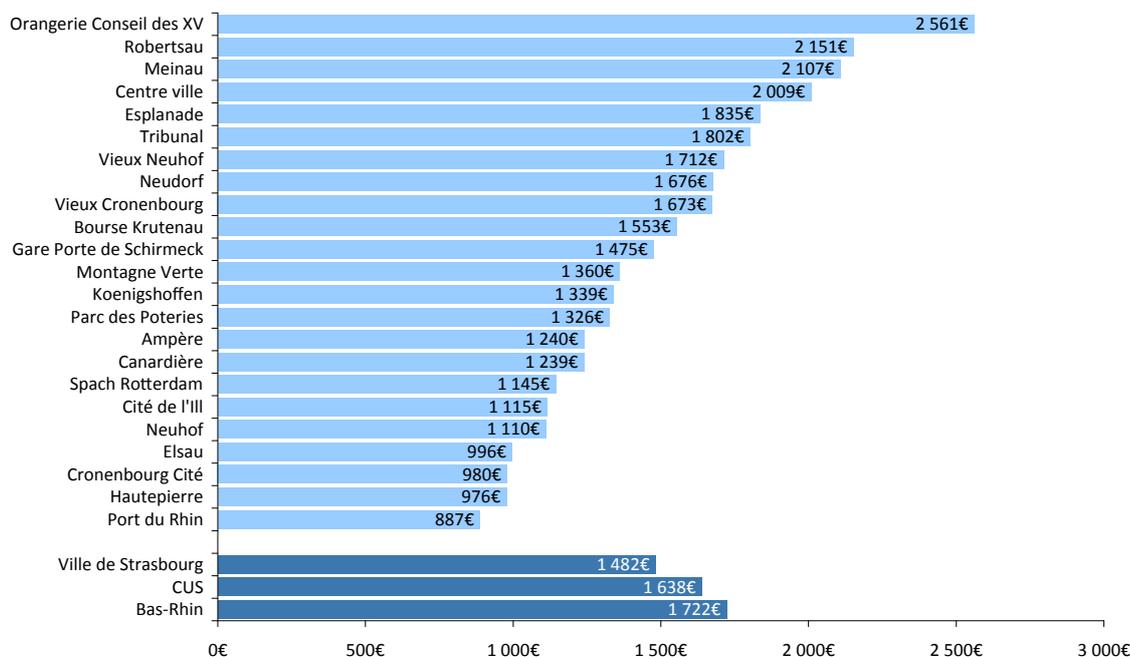
Les revenus **après prestations** présentés ici sont des estimations ©Compas. Ils sont calculés à partir des revenus avant prestations diffusés par l'Insee (source DGI). Les taux de prestations par niveau de revenu observés au niveau de la France métropolitaine (source «Les revenus et le patrimoine des ménages» Edition 2010, Insee Référence) sont appliqués à la répartition par niveau de revenus du territoire.

La couleur des cases donne un aperçu de la répartition des revenus. Les territoires les plus colorés affichent une partie plus importante de populations démunies. En rouge, on trouve celles dont le revenu (après prestations) est inférieur au montant du RSA personne seule (ou RMI personne seule). En orange, celles où il est inférieur au seuil de pauvreté à 50% selon la définition de l'Insee (moins de 50% du revenu médian métropolitain). Enfin, en jaune, celles où il est inférieur au seuil de pauvreté à 60% (moins de 60% du revenu médian métropolitain).

Notions définies dans le lexique :

- Revenus fiscaux par unité de consommation
- Revenu médian
- Déciles
- Médiane
- Quartiles
- Écart interdécile
- Prestations sociales
- Impôts directs
- Seuil de pauvreté
- Revenu de solidarité active

Revenu médian mensuel après prestations en 2009



Sources : Insee DGI 2009 & estimations Compas

- L'impact des prestations sur le revenu des ménages

Ville de Strasbourg	Revenu fiscal mensuel par unité de consommation (en euros)								
	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
Avant prestations	284	600	861	1 129	1 388	1 660	1 985	2 442	3 295
Après prestations	522	856	1 067	1 280	1 501	1 748	2 057	2 497	3 358

Source : Insee, DGI 2010 & estimations Compas

Les revenus après prestations s'approchent de la notion de revenu disponible mais à la différence de celle-ci, ils ne prennent pas en compte les impôts.

La part des prestations dans le revenu des 20% des ménages fiscaux les plus pauvres est importante. En effet, pour le 1er décile, le revenu mensuel est augmenté de 83% avec les prestations (il passe de 284 euros à 522 euros). Pour les ménages du 2ème décile, cette part est de 43% (passant de 600 euros à 856 euros).

Plus on avance dans les déciles, moins l'impact des prestations dans le revenu est important. Ainsi, la part des prestations n'est que de 2% pour les 10% des ménages les plus riches (3 295 euros avant prestations contre 3 358 euros après prestations).

La prise en compte des transferts sociaux permet ainsi de réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport interdécile passe de 3 011 à 2 836 euros, soit une différence de 175 euros. Cette écart s'explique par l'impact des prestations sur le revenu des 10% des ménages les plus pauvres.

Estimation des taux de pauvreté

Un taux de pauvreté estimé de 24%

Seuil de pauvreté à 60% en 2009 : 954 €		
estimation des revenus fiscaux par UC après prestations et avant impôts	nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté en %
Ampère	342	32
Bourse Krutenau	1 635	19
Canardière	1 171	27
Centre ville	1 051	14
Cité de l'III	634	35
Cronenbourg Cité	1 355	47
Elsau	1 022	46
Esplanade	181	17
Gare Porte de Schirmeck	1 362	24
Hautepierre	2 300	48
Koenigshoffen	1 704	24
Meinau	165	8
Montagne Verte	1 152	24
Neudorf	2 831	16
Neuhof	1 695	35
Orangerie Conseil des XV	725	9
Parc des Poteries	503	25
Port du Rhin	nd	nd
Robertsau	607	8
Spach Rotterdam	817	35
Tribunal	792	16
Vieux Cronenbourg	810	14
Vieux Neuhof	333	15
Ville de Strasbourg	26 431	24
CUS	34 603	18
Bas-Rhin	52 518	12
France métropolitaine	3 930 682	15

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestations

Source : Insee, DGI 2009 & estimations Compas

En 2009, 26 431 ménages strasbourgeois vivent sous le seuil de pauvreté, soit 24% des ménages de la commune. Cette part de ménages pauvres est nettement supérieure d'un point aux moyennes de la CUS, du Bas-Rhin et de la France métropolitaine (respectivement 18%, 12% et 15%).

Au niveau infra-communal, les quartiers Elsau, Cronenbourg Cité et Hautepierre présentent les situations les plus défavorables avec un taux de pauvreté proche de un ménage sur deux (et respectivement 1 022, 1 355 et 2 300 ménages pauvres). A l'inverse, dans les quartiers Meinau, Orangerie Conseil des XV et Meinau, moins de 10% des ménages sont concernés.

Tendance nationale : l'évolution des revenus et de la pauvreté

Le niveau de vie médian s'élève à 1 608 € au niveau national, selon l'Insee (données 2010). Les inégalités se creusent : au cours de la période 2000-2010, le niveau de vie moyen (après impôts et prestations sociales) des 10 % les plus pauvres a augmenté de 5,3 % après inflation, alors que celui des 10 % les plus riches s'accroissait de 18,9 %. Depuis 2008, le niveau de vie des plus pauvres a même diminué, alors que celui des plus riches a augmenté.

Le seuil de pauvreté s'élève à 803 € si l'on considère l'équivalent de la moitié du revenu médian et à 964€ si l'on fixe la barre de 60% du revenu médian. Dans un cas, on compte 4,8 millions de pauvres (7,8 % de la population), dans l'autre 8,6 millions (14,1%).

Le taux et le nombre de pauvres ont considérablement baissé dans les années 1970 et au début des années 1980. Si l'on fixe le seuil de pauvreté à la moitié du revenu médian, le taux de pauvreté a diminué de 13,5 à 7,4% entre 1970 et 1990. Le nombre de pauvres est alors passé de 6,5 à 4,2 millions au seuil de 50 %. Depuis, le début des années 2008, la pauvreté augmente nettement. Mais les moyennes cachent des évolutions divergentes : la pauvreté s'accroît nettement depuis quelques années chez les jeunes.

Notions définies dans le lexique :

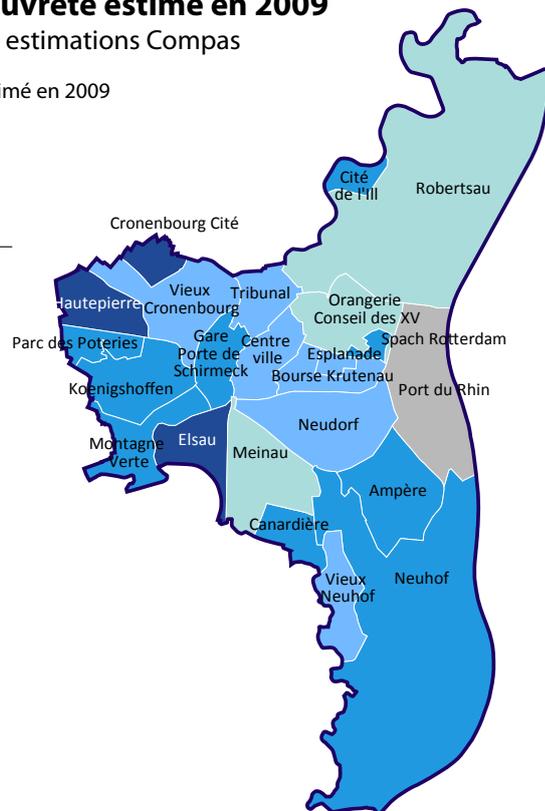
• Taux de pauvreté • Seuil de pauvreté • Niveau de vie

Le taux de pauvreté estimé en 2009

Insee DGI 2009 & estimations Compas

Taux de pauvreté estimé en 2009

Strasbourg : 24%



Premiers impacts de la crise

Entre 2008 et 2009, 40% des foyers fiscaux ont vu leurs revenus diminuer

	Démographie fiscale		Evolution des revenus fiscaux mensuels des ménages par UC de 2008 à 2009 (en euros)								
	Ménages 2009	Population 2009	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
Ampère	1 070	2 552	-27	-16	-18	2	-34	18	9	25	92
Bourse Krutenau	8 606	15 492	-9	-21	-7	31	28	39	35	49	49
Canardière	4 338	10 198	-35	-40	-16	-27	-48	-17	-11	5	1
Centre ville	7 507	13 457	-13	-3	-1	5	-2	29	39	73	109
Cité de l'Ill	1 811	4 584	-44	-31	-11	0	-6	-13	-23	7	-54
Cronenbourg Cité	2 884	8 431	-52	-52	-28	-35	-24	-20	-9	13	-7
Elsau	2 221	6 106	-20	-41	-46	-27	-43	-32	-11	-28	-40
Esplanade	1 062	2 201	-121	-56	59	-33	-82	-37	-77	-33	98
Gare Porte de Schirmeck	5 673	10 396	-23	-8	-21	-19	13	-17	3	19	35
Hautepierre	4 791	14 384	-19	-28	-20	-26	-16	-22	-23	-34	-3
Koenigshoffen	7 102	16 446	-36	-52	-51	-27	-23	-16	-9	19	1
Meinau	2 068	4 579	-107	-36	-2	38	75	37	48	93	115
Montagne Verte	4 799	11 260	-37	-35	-27	-13	-16	-3	8	17	25
Neudorf	17 695	33 160	-14	8	11	13	15	26	28	39	15
Neuhof	4 842	12 978	-7	-20	-9	7	6	10	19	21	66
Orangerie Conseil des XV	8 051	17 264	-10	-28	11	30	16	-42	-28	-94	-83
Parc des Poteries	2 011	4 981	-3	4	18	21	15	2	12	-15	32
Port du Rhin	nd	1 364	nd	nd	nd	nd	-52	nd	nd	nd	nd
Robertsau	7 593	16 428	-10	-10	0	14	36	24	49	39	-71
Spach Rotterdam	2 335	4 646	-54	-21	-20	-25	-60	-44	20	2	69
Tribunal	4 948	10 536	-49	-33	-14	-2	2	40	76	32	92
Vieux Cronenbourg	5 783	11 646	-26	-8	-17	5	6	3	11	21	2
Vieux Neuhof	2 223	5 108	-43	11	-5	32	37	61	75	45	-48
Ville de Strasbourg	110 128	238 493	-26	-19	-16	-5	4	11	24	33	41
CUS	192 238	430 535	-71	-43	4	25	29	51	59	67	70
Bas-Rhin	437 648	1 048 797	-23	-8	-2	5	9	12	15	20	15
France métropolitaine	26 204 549	61 653 616	-10	2	9	14	19	22	26	29	27

nd : données non disponibles

Source : Insee DGI 2008-2009

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des revenus fiscaux des ménages strasbourgeois observée entre 2008 et 2009. Globalement, il apparaît que la « crise » a eu un impact massif notamment sur les revenus déclarés des ménages les plus modestes. En effet, entre 2008 et 2009, les 10% des ménages les plus pauvres ont vu leurs revenus diminuer de 26 euros alors que les 10% des ménages les plus riches ont gagné 41 euros. Dans la CUS l'évolution pour le 1er décile est de - 71 euros et pour le département elle est de - 23 euros. Pour les 9ème décile, la hausse est de 70 euros pour la communauté urbaine et de 15 euros pour le Bas-Rhin.

En ce qui concerne le revenu médian, la ville de Strasbourg présente une hausse de 4 euros tandis que dans la CUS et le département il a augmenté respectivement de 29 euros et 9 euros.

Au sein des quartiers de la commune les évolutions sont très hétérogènes entre 2008 et 2009.

Concernant le revenu du 1er décile, l'ensemble des quartiers strasbourgeois présentent des diminutions, les plus élevées étant pour l'Esplanade (- 121 euros) et la Meinau (- 107 euros). En revanche, cette baisse a été inférieure à 10 euros pour le Parc des Poteries, le Neuhof et Bourse Krutenau.

Pour ce qui est du revenu médian, 12 quartiers présentent une diminution, allant de - 2 euros pour le Centre ville à - 82 euros pour l'Esplanade. A l'opposé, les foyers fiscaux de la Meinau ont vu leur revenu médian augmenté de 75 euros entre 2008 et 2009 alors que la hausse n'a été que de 2 euros pour le quartier Tribunal.

Enfin, sept quartiers présentent une diminution du revenu des 10% des foyers fiscaux les plus riches. La plus élevée s'observe dans le quartier Orangerie Conseil des XV (- 83 euros) tandis qu'à Hautepierre elle a été de - 3 euros. Sur ces sept quartiers, cinq présentent une diminution des revenus fiscaux des 10% les plus riches élevée que celle des 10% les plus pauvres (Cité de l'Ill, Elsau, Orangerie Conseil des XV, Robertsau et Vieux Neuhof).

A noter également que les quartiers Elsau et Hautepierre présentent une diminution du revenu des foyers fiscaux pour l'ensemble des déciles sur la période.

Revenus déclarés selon l'âge

Les revenus des plus jeunes sont inférieurs à la moyenne

Age de la personne de référence du ménage	Démographie fiscale		Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)								
	Ménages	Population	1er décile	2ème décile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	8ème décile	9ème décile
Moins de 30 ans	16 752	26 699	72	434	668	888	1 118	1 354	1 594	1 889	2 325
30 - 39 ans	21 940	54 016	133	467	689	920	1 188	1 476	1 787	2 178	2 857
40 - 49 ans	19 965	55 600	219	509	734	986	1 252	1 540	1 879	2 313	3 171
50 - 59 ans	18 794	45 152	349	690	991	1 291	1 587	1 908	2 299	2 812	3 863
60 - 74 ans	19 778	38 123	547	859	1 135	1 368	1 610	1 891	2 271	2 867	4 068
75 ans et plus	13 100	19 302	808	1 122	1 309	1 488	1 694	1 937	2 262	2 734	3 638
Ville de Strasbourg	110 329	238 892	284	600	861	1 129	1 388	1 660	1 985	2 442	3 295
CUS	192 954	431 855	418	758	1 058	1 322	1 566	1 826	2 130	2 551	3 332
Bas-Rhin	441 647	1 055 271	630	983	1 239	1 456	1 666	1 889	2 150	2 508	3 158
France métropolitaine	26 442 670	62 057 567	565	893	1 139	1 353	1 562	1 789	2 062	2 445	3 162

Source : Insee DGI 2010

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009	2010
RSA personne seule (RMI avant 2009)	433	441	448	455	460
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	795	803
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	954	964

Les niveaux de ressources varient fortement en fonction de l'âge.

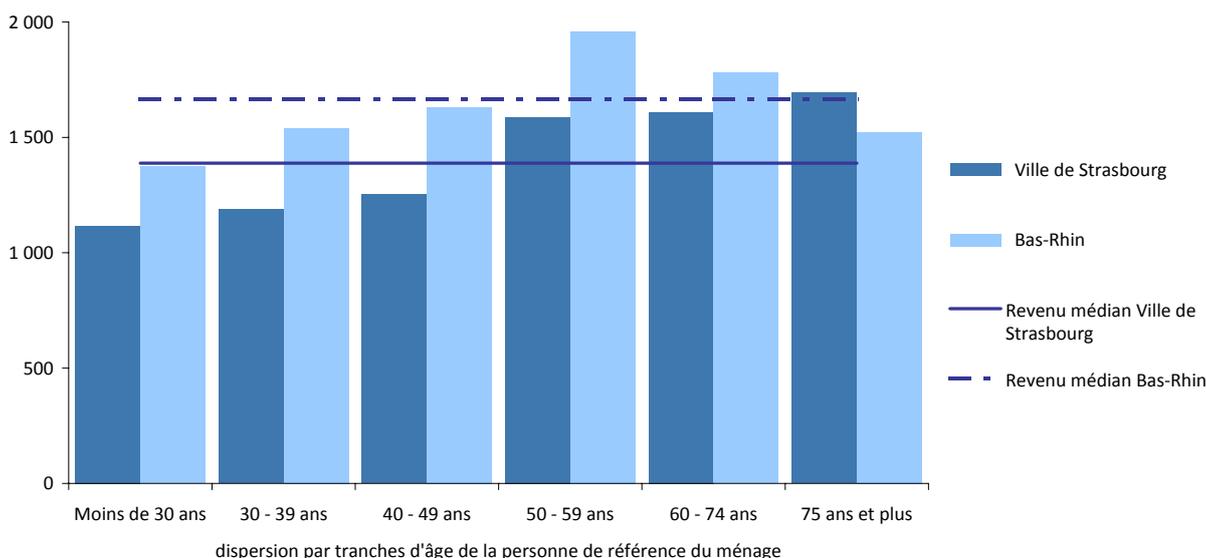
En 2010, les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans présentent des niveaux de revenus bien inférieurs à la moyenne de l'ensemble des foyers fiscaux. La moitié d'entre eux dispose de moins de 1 118 euros par mois (données avant redistribution et par unité de consommation). Le revenu médian augmente ensuite progressivement avec l'âge pour atteindre 1 587 euros pour les 50-59 ans et 1 694 euros par mois pour les 75 ans et plus.

A Strasbourg, un fort écart apparaît entre les revenus des ménages de 40-49 ans et ceux de 50-59 ans. Pour exemple, le revenu médian des ménages de 40-49 ans est inférieur de 335 euros à celui des ménages de 50-59 ans (1 252 euros contre 1 587 euros). Le revenu médian des 75 ans et plus est supérieur à celui des 60/74 ans contrairement à ce que l'on peut constater dans le Bas-Rhin.

Concernant les ménages fiscaux de 60 ans et plus, l'existence d'un minimum social pour les personnes âgées garantira certainement aux plus pauvres d'entre elles un niveau de ressources comparable à celui d'aujourd'hui, mais tout laisse à penser qu'on observera, dans les années à venir, une concentration plus forte qu'aujourd'hui de la population âgée avec de faibles niveaux de ressources.

Revenus médians par Unité de Consommation - mensuel en euros

Source : Insee DGI 2010



Dépendance aux prestations CAF

12 000 allocataires disposent d'un revenu intégralement constitué de prestations sociales

	Allocataires CAF	Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales		Evolution 2009-2012		Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales		Evolution 2009-2012	
		effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Ampère	935	493	52,7	-32	-6,1	356	38,1	-60	-14,4
Bourse Krutenau	8 481	1 388	16,4	+164	+13,4	889	10,5	+125	+16,4
Canardière	2 809	967	34,4	+141	+17,1	606	21,6	+71	+13,3
Centre ville	5 989	1 060	17,7	+83	+8,5	642	10,7	+33	+5,4
Cité de l'ill	1 294	471	36,4	+79	+20,2	294	22,7	+43	+17,1
Cronenbourg Cité	2 367	972	41,1	+145	+17,5	539	22,8	+34	+6,7
Elsau	1 669	718	43,0	+103	+16,7	444	26,6	+76	+20,7
Esplanade	676	108	16,0	-	-	67	9,9	-	-
Gare Porte de Schirmeck	4 680	1 265	27,0	+59	+4,9	808	17,3	+2	+0,2
Hautepierre	3 787	1 580	41,7	+36	+2,3	924	24,4	-1	-0,1
Koenigshoffen	4 414	1 370	31,0	+199	+17,0	770	17,4	+29	+3,9
Meinau	1 183	251	21,2	+95	+60,9	167	14,1	+55	+49,1
Montagne Verte	2 917	910	31,2	+141	+18,3	562	19,3	+100	+21,6
Neudorf	9 591	2 004	20,9	-190	-8,7	1 256	13,1	-311	-19,8
Neuhof	3 753	1 764	47,0	+104	+6,3	1 203	32,1	+15	+1,3
Orangerie Conseil des XV	3 798	491	12,9	+135	+37,9	292	7,7	+53	+22,2
Parc des Poteries	1 247	354	28,4	+23	+6,9	202	16,2	+14	+7,4
Port du Rhin	523	246	47,0	+38	+18,3	177	33,8	+22	+14,2
Robertsau	3 056	403	13,2	+194	+92,8	239	7,8	+110	+85,3
Spach Rotterdam	1 687	521	30,9	+71	+15,8	290	17,2	+8	+2,8
Tribunal	3 370	573	17,0	+72	+14,4	329	9,8	+46	+16,3
Vieux Cronenbourg	2 350	538	22,9	+88	+19,6	316	13,4	+62	+24,4
Vieux Neuhof	1 392	476	34,2	+83	+21,1	306	22,0	+48	+18,6
Ville de Strasbourg	74 100	20 890	28,2	+2 519	+13,7	12 023	16,2	+1 376	+12,9
CUS	106 219	27 717	26,1	+3 623	+15,0	15 544	14,6	+1 913	+14,0
Bas-Rhin	188 800	39 912	21,1	+5 456	+15,8	22 044	11,7	+2 607	+13,4

Source : CAF & CNAF 2012

En 2012, 28.2% des allocataires strasbourgeois de la CAF présentent des revenus dépendant à plus de 50% des prestations sociales (contre 26.1% dans la CUS et 21.1% dans le Bas-Rhin). Ce ratio est supérieur à 45% dans trois quartiers : Ampère (52.7%), Neuhof et Port du Rhin (47.0%).

Depuis 2009, ce nombre d'allocataires a augmenté de 13.7% (soit 2 519 allocataires de plus). A la Robertsau la hausse a été de 92.8% (+ 194 allocataires) alors qu'une baisse est constatée dans le quartier Ampère (- 6.1%).

Parmi les 20 890 allocataires dépendant à plus de 50% des prestations sociales, 57.6% disposent de revenus intégralement constitués de prestations sociales. Ainsi, **16.2% des allocataires de la CAF (soit 12 023 ménages) ont un revenu constitué à 100% de prestations sociales.** Ce ratio est supérieur à 30% dans trois quartiers : Ampère (38.1%), Port du Rhin (33.8%) et Neuhof (32.1%).

Le nombre d'allocataires dépendant intégralement des prestations sociales a augmenté de 12.9% à Strasbourg depuis 2009. A nouveau, la Robertsau connaît la hausse la plus élevée (+ 85.3%, soit + 110 allocataires) alors que le quartier Ampère a connu diminution de 14.4%).

Note : Les données à l'échelle des quartiers proviennent des données urbaines infra-communales de la CNAF mises à disposition sur le site de l'Insee. Les diverses difficultés de géocodage (effectué par l'Insee) peuvent conduire à une impossibilité de produire, pour l'Insee, une donnée fiable sur certaines zones géographiques et dans ce cas les données ne sont pas diffusées. De ce fait, il y a une différence d'effectifs entre la somme des quartiers et le total strasbourgeois. Le Neudorf est le quartier pour lequel il manque le plus d'informations, c'est pourquoi les données pour ce quartier ne sont pas commentées.

Notions définies dans le lexique :

- Allocataires CAF
- Ménages
- Prestations sociales CAF

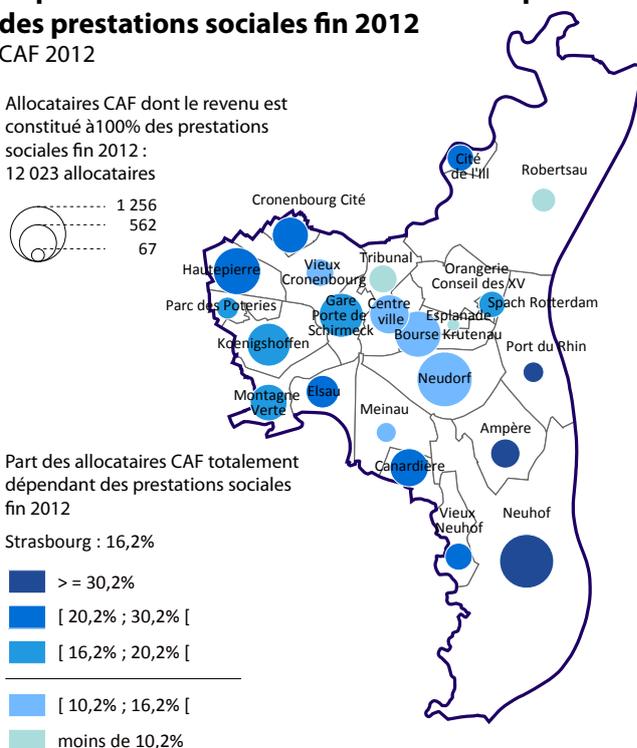
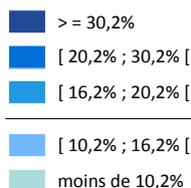
La part d'allocataires CAF totalement dépendant des prestations sociales fin 2012

Allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales fin 2012 : 12 023 allocataires



Part des allocataires CAF totalement dépendant des prestations sociales fin 2012

Strasbourg : 16,2%



La population sous le seuil de bas revenus

Plus d'un ménage sur cinq sous le seuil de bas revenus

	Nombre d'allocataires à bas revenus	Part des allocataires à bas revenus parmi les ménages	Evolution depuis 2009	
			Effectif	%
Bourse Esplanade Krutenau	2 222	15,8	+225	+11,3
Centre ville	1 783	16,3	+329	+22,6
Cronenbourg	2 234	24,9	+236	+11,8
Elsau	1 013	46,0	+128	+14,5
Gare Tribunal Porte de Schirmeck	2 836	21,2	+275	+10,7
Hautepierre	2 764	39,0	+42	+1,5
Koenigshoffen	2 066	28,3	+243	+13,3
Meinau	1 782	25,2	+208	+13,2
Montagne Verte	1 388	27,7	+169	+13,9
Neudorf	4 645	21,4	+456	+10,9
Neuhof	2 942	40,1	+280	+10,5
Orangerie Conseil des XV	1 515	12,3	+86	+6,0
Port du Rhin	357	58,3	+62	+21,0
Robertsau	1 414	13,8	+207	+17,1
Ville de Strasbourg	28 962	22,6	+2 947	+11,3
CUS	39 644	18,6	+4 477	+12,7
Bas-Rhin	61 345	13,2	+7 011	+12,9

Sources : CAF 31/12/2012 et Insee RP 2010

Fin 2012, 28 962 allocataires CAF strasbourgeois se situent en-deçà du seuil de bas revenus, soit 22.6% de l'ensemble des ménages strasbourgeois. Ce ratio est nettement supérieur à la moyenne observée pour la CUS (18.6%) et le Bas-Rhin (13.2%).

Les proportions d'allocataires à bas revenus sont particulièrement élevées dans quatre quartiers : Hautepierre (39.0%), Neuhof (40.1%), Elsau (46.0%) et Port du Rhin (58.3%). A l'inverse, la part d'allocataires à bas revenus n'est que de 12.3% dans le quartier Orangerie Conseil des XV.

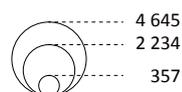
Entre 2009 et 2012, le nombre d'allocataires à bas revenus a connu une hausse de 11.3% sur l'ensemble de la commune. Cette hausse est inférieure à celle observée au sein de la CUS (+ 12.7%) et du département (+ 12.9%). Les quartiers Centre ville et Port du Rhin ont enregistré les plus fortes augmentations (respectivement + 22.6% et + 21.0%).

La population de référence pour les bas revenus prend en compte les allocataires pour lesquels la CAF connaît les revenus, exception faite des étudiants qui ne perçoivent qu'une aide au logement et des ménages où l'allocataire - ou son conjoint - est âgé de 65 ans ou plus.

La part d'allocataires CAF à bas revenus fin 2012

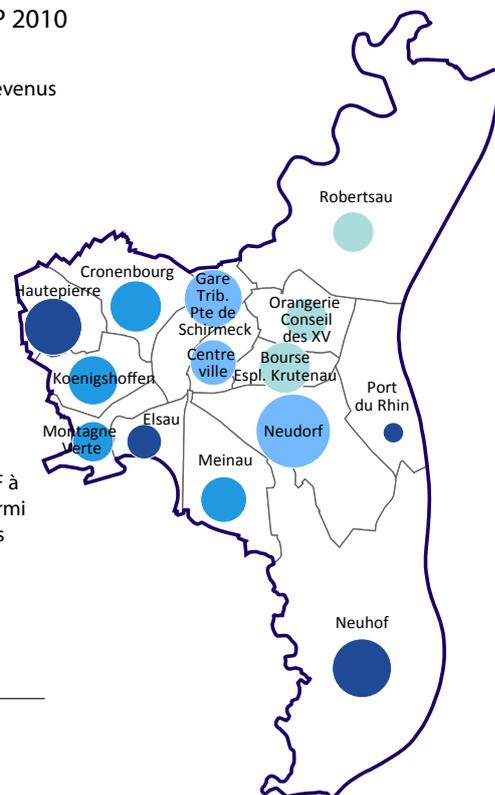
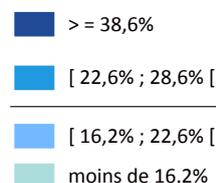
CAF 2012 & Insee RP 2010

Allocataires CAF à bas revenus fin 2012 :
28 962 allocataires



Part des allocataires CAF à bas revenus fin 2012 parmi l'ensemble des ménages

Strasbourg : 22,6%



Notions définies dans le lexique :

- Population sous le seuil de bas revenus

La majorité des familles à bas revenus sont des familles monoparentales

Ville de Strasbourg	Allocataires à bas revenus		Total allocataires	
	effectifs	%	effectifs	%
Total couples avec enfants	6 034	47,8	14 932	62,9
Couples avec 1 enfant	1 652	13,1	4 373	18,4
Couples avec 2 enfants	1 827	14,5	5 464	23,0
Couples avec 3 enfants ou plus	2 555	20,2	5 095	21,5
Total familles monoparentales	6 598	52,2	8 816	37,1
Familles monoparentales avec 1 enfant	3 153	25,0	4 484	18,9
Familles monoparentales avec 2 enfants	2 042	16,2	2 688	11,3
Familles monoparentales avec 3 enfants ou plus	1 403	11,1	1 644	6,9
Total allocataires familles	12 632	100,0	23 748	100,0

Source : CAF 31/12/2012

En 2012, la ville de Strasbourg compte 12 632 familles allocataires à bas revenus (pour un total de 23 748 familles allocataires).

Le tableau ci-dessus permet d'établir une comparaison relative au poids des différentes compositions familiales. Plus d'une famille allocataire à bas revenus sur deux est une famille monoparentale alors que la monoparentalité ne concerne que 37% de l'ensemble des familles allocataires.

Plus la taille de la fratrie augmente au sein des familles monoparentales et plus le poids des bas revenus y progresse.

Les « travailleurs pauvres »

Plus d'un actif occupé sur dix est un « travailleur pauvre »

	Nombre de "travailleurs pauvres"	Part parmi les actifs occupés (au RP)
Bourse Esplanade Krutenau	981	10,4
Centre ville	731	8,7
Cronenbourg	997	12,5
Elsau	377	22,6
Gare Tribunal Porte de Schirmeck	1 233	10,2
Hautepierre	1 193	18,0
Koenigshoffen	975	14,6
Meinau	680	12,1
Montagne Verte	608	13,4
Neudorf	1 830	10,1
Neuhof	1 006	16,2
Orangerie Conseil des XV	685	7,0
Port du Rhin	95	20,3
Robertsau	640	6,8
Ville de Strasbourg	12 040	11,3
CUS	17 567	9,0
Bas-Rhin	29 439	6,1

Sources : CAF 31/12/2012 et Insee RP 2010

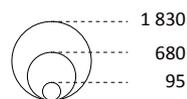
Fin 2012, à partir des données de la CAF, il est possible d'estimer le nombre de « travailleurs pauvres » à 12 040 personnes, soit 11.3% des actifs occupés. La moyenne bas-rhinoise et celle de la CUS sont nettement inférieures (respectivement 6.1% et 9.0%).

Le poids des « travailleurs pauvres » parmi les actifs occupés est nettement supérieur à la moyenne communale dans les quartiers de l'Elaus (22.6%, soit 377 travailleurs pauvres) et le Port du Rhin (20.3%, soit 95 travailleurs pauvres). A l'inverse, ce ratio est inférieur à 10% dans les quartiers Centre ville, Orangerie Conseil des XV et la Robertsau.

La part de « travailleurs pauvres » fin 2012

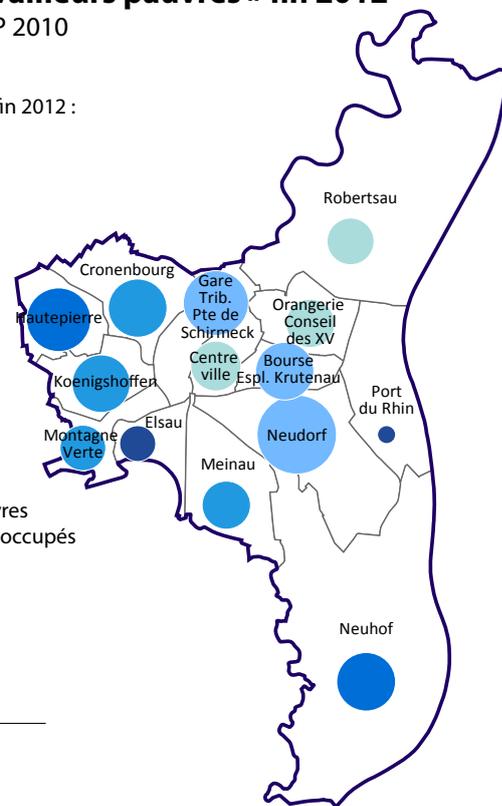
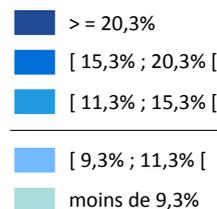
CAF 2012 & Insee RP 2010

« Travailleurs pauvres » fin 2012 :
12 040 allocataires CAF



Part de travailleurs pauvres fin 2012 parmi les actifs occupés

Strasbourg : 11,3%



Les « travailleurs pauvres »

«La notion de « travailleur pauvre » désigne une personne qui a été présente au moins la moitié de l'année sur le marché du travail et qui vit dans une famille pauvre. Cette définition mêle donc des caractéristiques personnelles (être un travailleur) et familiales (vivre dans une famille pauvre).» (Pierre Concialdi in Observatoire des inégalités).

Les « travailleurs pauvres » «interroge[nt] l'idée reçue selon laquelle le travail garantirait nécessairement une indépendance et une autonomie...» (MIPES, Lochard Yves).

Notions définies dans le lexique :

- Les « Travailleurs pauvres »

Les aides financières de la DSS

Trois ménages connus de la DSS sur cinq ont bénéficié d'une intervention dans le domaine Finances

	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine Finances en 2012	Part parmi les ménages connus (en %)	Evolution 2011-2012 (en %)
Ampère	211	53,0	+1,0
Bourse Krutenau	779	60,3	-1,0
Canardière	700	59,9	+1,7
Centre ville	473	69,1	+12,1
Cité de l'ill	346	55,2	+24,0
Cronenbourg Cité	754	64,1	+12,0
Elsau	517	65,7	+9,3
Esplanade	65	51,2	-14,5
Gare Porte de Schirmeck	933	73,1	+6,3
Hautepierre	1 263	63,6	+16,4
Koenigshoffen	1 052	58,4	+6,6
Meinau	132	52,2	-5,7
Montagne Verte	726	61,7	+7,1
Neudorf	1 388	53,0	+6,5
Neuhof	1 273	55,8	+3,3
Orangerie Conseil des XV	267	55,1	+30,2
Parc des Poteries	261	47,9	+14,0
Port du Rhin	223	64,5	+4,7
Robertsau	361	59,6	+28,5
Spach Rotterdam	438	69,4	+15,0
Tribunal	301	63,1	+7,1
Vieux Cronenbourg	400	58,0	+17,0
Vieux Neuhof	253	45,4	-7,3
Ville de Strasbourg	13 116	59,6	+8,3

Source : DSS, ASTRE 2011-2012

Les interventions dans le domaine Finances sont particulièrement prégnante parmi les ménages sollicitant la DSS : elles concernent 59.6% des ménages strasbourgeois connus.

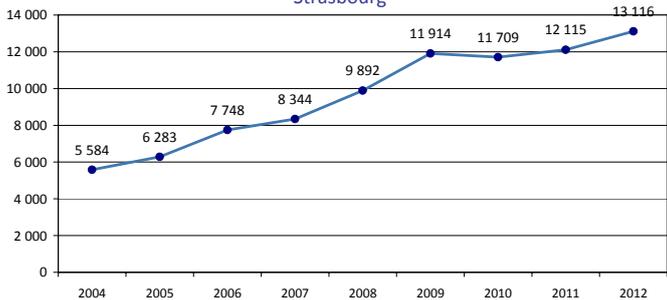
Trois quartiers présentent des parts supérieures à 69% : Gare Porte de Schirmeck (73.1%, soit 933 ménages), Spach Rotterdam (+ 69.4%, soit 438 ménages) et le Centre ville (69.1%, soit 473 méanges). A l'inverse, le Port du Rhin et le Vieux Neuhof détiennent des ratios inférieurs à 50%.

Entre 2011 et 2012, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine Finances a augmenté de 8.3% pour la ville de Strasbourg, soit 1 001 ménages supplémentaires.

A l'échelle des quartiers, Hautepierre présente la hausse la plus élevée en termes d'effectifs (+ 178 ménages, soit + 16.4%) tandis que l'Orangerie Conseil des XV détient la plus forte augmentation relative (+ 30.2%, soit 62 ménages de plus). A l'opposé, quatre quartiers présentent une diminution du nombre de ménages concernés. Les plus élevées se trouvent dans les quartiers de l'Esplanade (- 14.5%, soit 11 ménages de moins) et le Vieux Neuhof (- 7.3%, soit 20 ménages de moins).

Depuis 2004, l'échelle de la commune, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine Finances a plus que doublé : + 134.9%, soit 7 532 ménages supplémentaires.

Evolution du nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine Finances depuis 2004 - Ville de Strasbourg -



Source : DSS, ASTRE

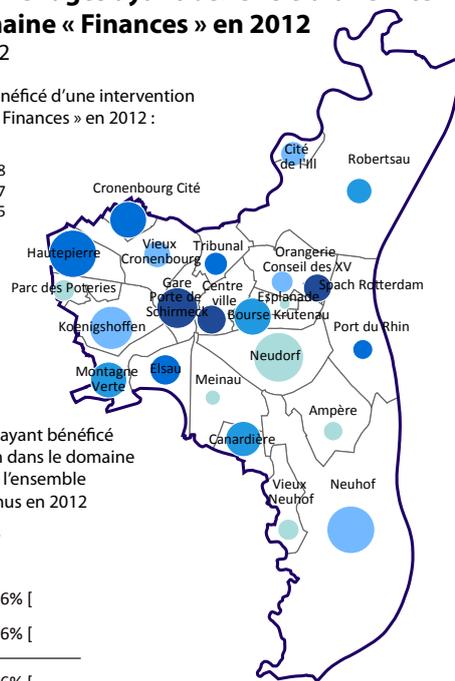
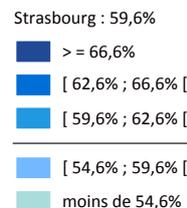
La part des ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine « Finances » en 2012

DSS ASTRE 2012

Ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine « Finances » en 2012 : 13 116 ménages



Part des ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine « Finances » parmi l'ensemble des ménages connus en 2012



Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Plus de 17 000 allocataires du RSA, soit 13% des ménages strasbourgeois

	Allocataires CAF du RSA		Evolution depuis 2009	
	Effectif	Part* (en %)	Effectif	%
Ampère	461	42,5	-12	-2,5
Bourse Krutenau	991	7,8	+163	+19,7
Canardière	877	18,9	+140	+19,0
Centre ville	896	8,2	+238	+36,2
Cité de l'Ill	449	24,5	+105	+30,5
Cronenbourg Cité	806	27,7	+110	+15,8
Elsau	630	28,6	+90	+16,7
Esplanade	86	6,1	+27	+45,8
Gare Porte de Schirmeck	1 121	15,3	+170	+17,9
Hautepierre	1 438	28,6	+119	+9,0
Koenigshoffen	1 224	16,8	+206	+20,2
Meinau	209	8,6	+75	+56,0
Montagne Verte	869	17,3	+168	+24,0
Neudorf	2 355	11,4	+304	+14,8
Neuhof	1 578	31,5	+141	+9,8
Orangerie Conseil des XV	344	3,5	+21	+6,5
Parc des Poteries	338	16,5	+50	+17,4
Port du Rhin	226	36,9	+27	+13,6
Robertsau	324	3,9	+98	+43,4
Spach Rotterdam	496	19,5	+100	+25,3
Tribunal	403	6,6	+63	+18,5
Vieux Cronenbourg	461	7,6	+88	+23,6
Vieux Neuhof	400	17,2	+97	+32,0
Non répartis	51	-	-	-
Ville de Strasbourg	17 033	13,3	+2 625	+18,2
CUS	22 984	10,8	+3 930	+20,6
Bas-Rhin	32 838	7,1	+6 012	+22,4

* parmi l'ensemble des ménages au RP

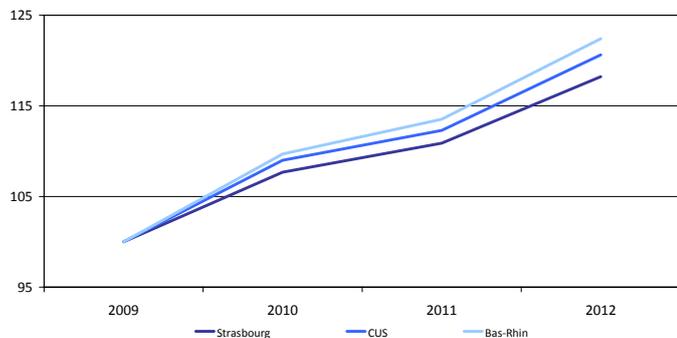
Sources : CAF 31/12/2012 et Insee RP 2010

Strasbourg regroupe 17 033 allocataires CAF du RSA, soit 13.3% des ménages strasbourgeois. Ce ratio est supérieur aux moyennes de la CUS (10.8%) et du département (7.1%).

Un décalage important apparaît entre les quartiers. Ampère, le Neuhof et le Port du Rhin se situent nettement au-dessus de la moyenne communale (de 31.5% à 42.5%). A l'inverse, la part des allocataires du RSA parmi les ménages est inférieure à 7% dans quatre quartiers (Esplanade, Orangerie Conseil des XV, Robertsau et Tribunal).

Le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 18.2% depuis 2009 sur la ville de Strasbourg (soit 2 625 allocataires de plus). Cette hausse est plus faible que celles observées au sein de la CUS (+ 20.6%) et dans le Bas-Rhin (+ 22.4%). A un niveau géographique plus fin, trois quartiers présentent des hausses supérieures à 40% : la Robertsau (+ 43.4%), l'Esplanade (+ 45.8%) et la Meinau (+ 56.0%). A l'inverse, dans le quartier Ampère le nombre d'allocataires du RSA a diminué de 2.5% (soit 12 allocataires de moins).

Evolution du nombre d'allocataires CAF du RSA de 2009 à 2012 (base 100 en 2009)

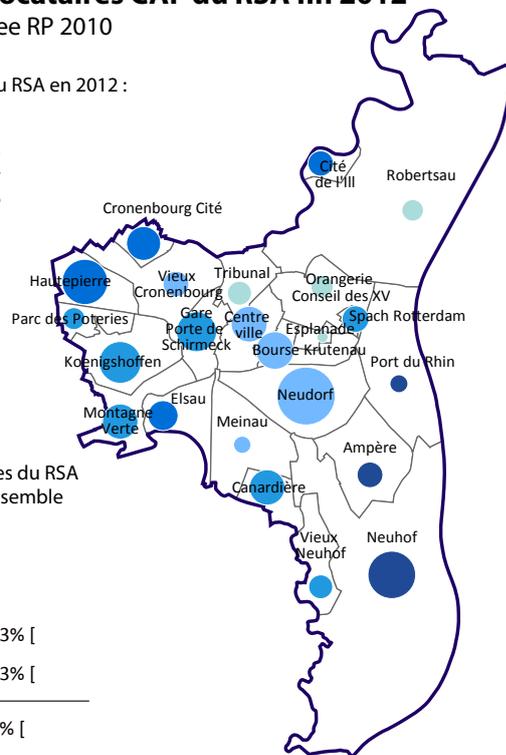


Source : CAF

La part d'allocataires CAF du RSA fin 2012

CAF 2012 & Insee RP 2010

Allocataires CAF du RSA en 2012 :
17 033 allocataires



Part des allocataires du RSA fin 2012 parmi l'ensemble des ménages

Strasbourg : 13,3%

- >= 29,3%
- [20,3% ; 29,3% [
- [13,3% ; 20,3% [
- [7,3% ; 13,3% [
- moins de 7,3%

Notions définies dans le lexique :

- Revenu de Solidarité Active (RSA)

Huit allocataires du RSA sur dix sont allocataires du RSA Minimum social

	Allocataires CAF du RSA Minimum social		Evolution depuis 2009		Allocataires CAF du RSA Activité		Evolution depuis 2009	
	Effectif	Part* (en %)	Effectif	%	Effectif	Part* (en %)	Effectif	%
Bourse Esplanade Krutenau	852	6,0	+129	+17,8	225	1,6	+61	+37,2
Centre ville	742	6,8	+177	+31,3	150	1,4	+59	+64,8
Cronembourg	986	11,0	+166	+20,2	286	3,2	+37	+14,9
Elsau	533	24,2	+99	+22,8	109	5,0	+3	+2,8
Gare Tribunal Porte de Schirmeck	1 207	9,0	+151	+14,3	317	2,4	+82	+34,9
Hautepierre	1 367	19,3	+96	+7,6	410	5,8	+73	+21,7
Koenigshoffen	944	12,9	+134	+16,5	280	3,8	+72	+34,6
Meinau	865	12,2	+173	+25,0	221	3,1	+42	+23,5
Montagne Verte	669	13,3	+134	+25,0	200	4,0	+34	+20,5
Neudorf	2 341	10,8	+192	+8,9	478	2,2	+103	+27,5
Neuhof	1 694	23,1	+184	+12,2	290	3,9	+55	+23,4
Orangerie Conseil des XV	651	5,3	+87	+15,4	189	1,5	+34	+21,9
Port du Rhin	207	33,8	+33	+19,0	32	5,2	+7	+28,0
Robertsau	578	5,7	+131	+29,3	195	1,9	+72	+58,5
Non répartis	9	-	-	-	6	-	-	-
Ville de Strasbourg	13 645	10,6	+1 888	+16,1	3 388	2,6	+737	+27,8
CUS	17 961	8,4	+2 801	+18,5	5 023	2,4	+1 129	+29,0
Bas-Rhin	24 996	5,4	+4 149	+19,9	7 842	1,7	+1 863	+31,2

* parmi l'ensemble des ménages au RP

Sources : CAF 31/12/2012 et Insee RP 2010

Parmi les 17 033 allocataires strasbourgeois du RSA, 13 645 (soit 80%) sont allocataires du RSA Minimum social et 3 388 du RSA Activité.

Les 13 645 allocataires du RSA Minimum social représentent 10.6% des ménages strasbourgeois. Ce ratio est supérieur aux moyennes de la CUS (8.4%) et du département (5.4%).

A l'échelle des quartiers, un tiers des ménages sont allocataires du RSA Minimum social dans le quartier Port du Rhin (soit 207 allocataires). De même, ce ratio est supérieur à la moyenne communale dans les quartiers de l'Elsau (24.2%, soit 533 allocataires) et du Neuhof (23.1%, soit 1 694 allocataires). A l'inverse, les quartiers de l'Orangerie Conseil des XV et la Robertsau présentent des proportions inférieures à 6%.

Le nombre d'allocataires du RSA Minimum social a augmenté de 16.1% depuis 2009 dans la ville de Strasbourg (soit 1 888 allocataires de plus). Cette hausse est plus faible que celles observées au sein de la CUS (+ 18.5%) et dans le Bas-Rhin (+ 19.9%).

Pour les quartiers, le Centre ville présente la plus forte hausse (+ 31.3%, soit 177 allocataires supplémentaires) tandis que Hautepierre détient la plus faible (+ 7.6%, soit 96 allocataires de moins).

Les 3 388 allocataires du RSA Activité représentent 2.6% des ménages strasbourgeois. Ce ratio est proche de la moyenne de la CUS (2.4%) mais supérieur à la moyenne bas-rhinoise (1.7%).

Au niveau infra-communal, les quartiers de l'Elsau, Hautepierre et le Port du Rhin se situent nettement au-dessus de la moyenne communale (de 5.0% à 5.8%). A l'inverse, les allocataires du RSA Activité sont moins présents dans le Centre ville (1.4%).

Le nombre d'allocataires du RSA Activité a augmenté de 27.8% depuis 2009 sur la ville de Strasbourg (soit 737 allocataires de plus). Cette hausse est plus faible que celles observées au sein de la CUS (+ 29.0%) et du département (+ 31.2%).

Concernant les quartiers, le Centre ville présente une augmentation de 64.8% (soit 59 allocataires supplémentaires). A l'opposé, la hausse n'est que de 2.8% à l'Elsau (soit trois allocataires de moins).

Notions définies dans le lexique :

• Revenu de Solidarité Active (RSA) • RSA Minimum social • RSA Activité

L'activité des résidents

- Taux d'activité

Près de 128 000 actifs de 15-64 ans, soit un taux d'activité de 67.5%

	Population de 15-64 ans active 2010	Taux d'activité des 15-64 ans	
		1999	2010
Ampère	1 325	69,3	70,8
Bourse Krutenau	9 846	51,4	56,8
Canardière	4 506	66,5	66,9
Centre ville	9 452	57,4	64,0
Cité de l'Ill	2 017	64,1	67,0
Cronenbourg Cité	3 261	63,1	65,7
Elsau	2 415	56,0	53,0
Esplanade	1 126	56,1	60,6
Gare Porte de Schirmeck	7 486	65,5	69,9
Hautepierre	5 906	64,8	64,3
Koenigshoffen	8 266	72,9	73,0
Meinau	2 348	70,1	68,4
Montagne Verte	5 694	70,2	72,0
Neudorf	19 788	66,6	72,1
Neuhof	5 638	60,3	65,2
Orangerie Conseil des XV	8 689	60,2	64,3
Parc des Poteries	2 839	75,3	79,8
Port du Rhin	713	62,4	58,3
Robertsau	8 659	66,7	69,8
Spach Rotterdam	2 354	61,0	69,9
Tribunal	6 557	66,2	68,1
Vieux Cronenbourg	6 493	76,1	76,6
Vieux Neuhof	2 449	68,6	70,3
Ville de Strasbourg	127 824	64,1	67,5
CUS	224 911	67,6	70,2
Bas-Rhin	538 505	70,3	73,4
France métropolitaine	29 302 577	87,5	90,2

Source : Insee RP 1999-2010

En 2010, le taux d'activité des 15-64 ans est de 67.5% à Strasbourg. Ce taux est inférieur à celui observé dans la CUS (- 2.7 points) et le Bas-Rhin (- 5.9 points).

Dans deux quartiers le taux d'activité dépasse 75% : Parc des Poteries (79.8%, soit 2 839 actifs) et Vieux Cronenbourg (76.6%, soit 6 493 actifs). A l'inverse, l'Elsau détient le taux le plus bas : 53.0% (soit 2 415 actifs).

Entre 1999 et 2010, le taux d'activité des 15-64 ans de Strasbourg a augmenté de 3.4 points, passant de 64.1% à 67.5%. Dans la CUS et le département la hausse a été respectivement de 2.6 et de 3.1 points.

Au niveau infra-communal, le Port du Rhin présente la plus forte diminution du taux d'activité des 15-64 ans entre 1999 et 2010 (- 4.1 points), suivi de l'Elsau avec - 3 points. A l'inverse, la plus forte augmentation s'observe dans le quartier Spach Rotterdam où le taux d'activité des 15-64 ans est passé de 61.0% en 1999 à 69.9% en 2010 (soit + 8.9 points). Vient ensuite le Centre ville avec une hausse de 6.6 points.

Tendance nationale : les transformations de l'emploi

Depuis le milieu des années 1970, le ralentissement de la croissance a alimenté le chômage, mais les transformations de l'emploi se sont poursuivies. Entre 1962 et 2011, le nombre total d'actifs occupés est passé de 20,3 à 26,3 millions, selon l'Insee. La main-d'oeuvre s'est féminisée, urbanisée et tertiaisée, sous l'effet de transformations économiques (déclin agricole, montée des services) et notamment de l'aspiration au travail salarié de générations de femmes de plus en plus longtemps scolarisées. L'emploi agricole est devenu très minoritaire alors que de nouvelles professions des services, du secteur de la distribution ou du nettoyage ont connu un essor très net.

D'autres évolutions ont eu lieu, et tout d'abord une élévation considérable du niveau de qualification de la main-d'oeuvre. Entre 1962 et 2011, la part de bacheliers parmi les actifs occupés est passée de 8,5 à 53,3%. La France est devenue l'un des premiers pays exportateurs au monde, l'un des plus productifs aussi.

Notions définies dans le lexique :

- Actifs
- Actifs occupés

• Catégories socio-professionnelles

45% des actifs occupés sont employés ou ouvriers

	Population de 15-64 ans active occupée	15-64 ans actifs occupés											
		agriculteurs - exploitants		artisans, commerçants, chefs d'entreprises		cadres et professions intellectuelles supérieures		professions intermédiaires		employés		ouvriers	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ampère	1 004	0	0,0	47	4,7	96	9,6	215	21,4	291	29,0	355	35,4
Bourse Krutenau	8 455	10	0,1	281	3,3	2 454	29,0	2 463	29,1	2 299	27,2	948	11,2
Canardière	3 498	0	0,0	100	2,9	337	9,6	702	20,1	1 236	35,3	1 123	32,1
Centre ville	8 397	13	0,2	402	4,8	3 877	46,2	2 090	24,9	1 516	18,1	499	5,9
Cité de l'Ill	1 488	0	0,0	48	3,2	60	4,0	222	14,9	559	37,6	599	40,3
Cronenbourg Cité	2 349	0	0,0	118	5,0	119	5,1	293	12,5	842	35,9	977	41,6
Elsau	1 666	0	0,0	115	6,9	97	5,8	255	15,3	517	31,0	681	40,9
Esplanade	958	3	0,3	23	2,4	380	39,7	249	26,0	249	26,0	55	5,7
Gare Porte de Schirmeck	6 257	3	0,0	137	2,2	1 824	29,2	1 815	29,0	1 508	24,1	971	15,5
Hautepierre	4 212	0	0,0	144	3,4	263	6,2	572	13,6	1 433	34,0	1 801	42,8
Koenigshoffen	6 694	0	0,0	320	4,8	734	11,0	1 649	24,6	2 083	31,1	1 908	28,5
Meinau	2 102	0	0,0	118	5,6	617	29,4	638	30,4	463	22,0	266	12,7
Montagne Verte	4 521	0	0,0	170	3,8	568	12,6	1 181	26,1	1 378	30,5	1 223	27,1
Neudorf	17 143	0	0,0	569	3,3	4 013	23,4	5 231	30,5	4 629	27,0	2 701	15,8
Neuhof	4 077	0	0,0	159	3,9	258	6,3	719	17,6	1 404	34,4	1 535	37,7
Orangerie Conseil des XV	7 902	3	0,0	401	5,1	4 001	50,6	2 100	26,6	1 132	14,3	265	3,4
Parc des Poteries	2 409	3	0,1	113	4,7	284	11,8	629	26,1	873	36,2	507	21,0
Port du Rhin	468	0	0,0	15	3,2	8	1,7	84	18,0	170	36,4	190	40,6
Robertsau	7 865	6	0,1	390	5,0	2 981	37,9	2 308	29,3	1 540	19,6	640	8,1
Spach Rotterdam	1 847	3	0,2	45	2,4	348	18,8	394	21,3	668	36,2	390	21,1
Tribunal	5 855	10	0,2	209	3,6	2 227	38,0	1 892	32,3	1 115	19,0	402	6,9
Vieux Cronenbourg	5 638	3	0,1	211	3,7	1 119	19,8	1 645	29,2	1 671	29,6	988	17,5
Vieux Neuhof	2 145	6	0,3	71	3,3	337	15,7	617	28,8	606	28,2	508	23,7
Ville de Strasbourg	106 949	64	0,1	4 206	3,9	27 002	25,2	27 962	26,1	28 181	26,4	19 533	18,3
CUS	194 040	235	0,1	8 164	4,2	43 452	22,4	52 429	27,0	52 872	27,2	36 887	19,0
Bas-Rhin	481 373	3 531	0,7	22 872	4,8	77 528	16,1	122 502	25,4	128 827	26,8	126 114	26,2
France métropolitaine	25 900 009	457 511	1,8	1 555 150	6,0	4 297 476	16,6	6 554 495	25,3	7 315 860	28,2	5 719 517	22,1

Source : Insee RP 2010

A Strasbourg, 26.4% des actifs occupés de 15-64 ans sont employés, 26.1% occupent des professions intermédiaires, 25.2% sont cadres, 18.3% sont ouvriers et 3.9% artisans, commerçants ou chefs d'entreprises. Les agriculteurs exploitants représentent moins de 1% du total.

Le regroupement employés/ouvriers concerne ainsi 44.6% des actifs occupés. La proportion est supérieure à 75% dans les quartiers Cité de l'Ill, Cronenbourg Cité et Hautepierre.

Dans le détail de certaines catégories socio-professionnelles :

- La proportion de cadres à Strasbourg est supérieure à celles observées dans la CUS et le Bas-Rhin : 25.2% des actifs occupés en 2010 (soit 27 002 cadres) contre respectivement 22.4% et 16.1%. Cette part est minimale pour le Port du Rhin (1.7%) et maximale pour l'Orangerie Conseil des XV (50.6%).
- La proportion d'employés est inférieure aux moyennes de la CUS et du département : 26.4% (soit 28 181 employés) contre respectivement 27.2% et 26.8%. Le ratio dépasse les 36% dans les quartiers Cité de l'Ill, Spach Rotterdam et Parc des Poteries alors qu'il est inférieur à 15% pour l'Orangerie Conseil des XV.
- La proportion d'ouvriers est également inférieure aux moyennes des territoires de comparaison (avec une sous-représentation nette comparé au Bas-Rhin) : 18.3% d'actifs occupés (soit 19 533 ouvriers) contre 19.0% pour la CUS et 26.2% pour le département. Cette part varie de 3.4% pour l'Orangerie Conseil des XV à 42.8% pour Hautepierre.

La part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés en 2010

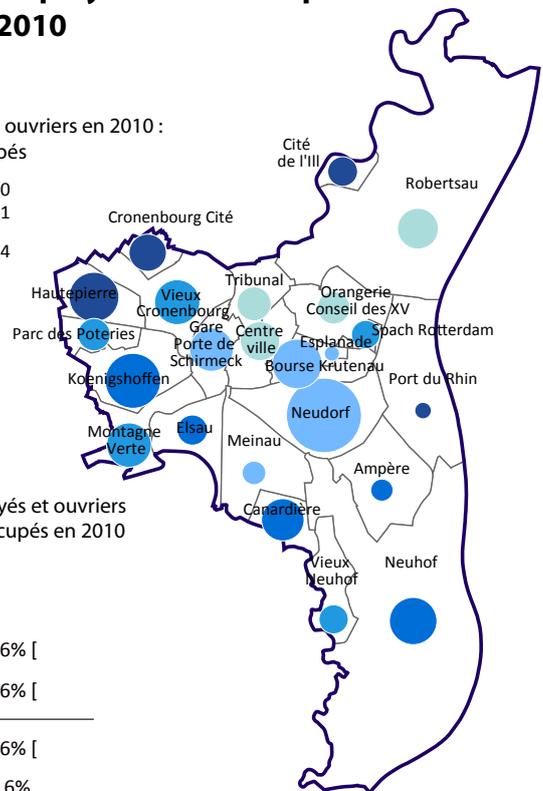
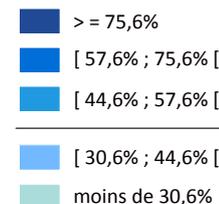
Insee RP 2010

Actifs employés et ouvriers en 2010 :
47 715 actifs occupés



La part des employés et ouvriers parmi les actifs occupés en 2010

Strasbourg : 44,6%



Notions définies dans le lexique :
•Catégories socio-professionnelles

- Stabilité de l'emploi

Près de 21 000 salariés en contrats précaires et plus de 19 000 à temps partiel

	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrats précaires (CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, stage)		Salariés à temps partiel	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Ampère	964	174	18,1	189	19,6
Bourse Krutenau	7 719	2 143	27,8	1 801	23,3
Canardière	3 354	681	20,3	710	21,2
Centre ville	7 114	1 906	26,8	1 582	22,2
Cité de l'Ill	1 431	273	19,1	289	20,2
Cronenbourg Cité	2 183	519	23,8	518	23,7
Elsau	1 534	337	22,0	363	23,7
Esplanade	870	175	20,1	157	18,0
Gare Porte de Schirmeck	5 826	1 839	31,6	1 325	22,7
Hautepierre	3 971	957	24,1	909	22,9
Koenigshoffen	6 214	1 139	18,3	984	15,8
Meinau	1 850	359	19,4	328	17,7
Montagne Verte	4 241	721	17,0	843	19,9
Neudorf	16 026	3 427	21,4	3 089	19,3
Neuhof	3 841	867	22,6	809	21,1
Orangerie Conseil des XV	6 493	1 259	19,4	1 233	19,0
Parc des Poteries	2 240	365	16,3	322	14,4
Port du Rhin	434	103	23,7	121	27,8
Robertsau	6 805	1 002	14,7	1 068	15,7
Spach Rotterdam	1 769	496	28,0	408	23,1
Tribunal	5 156	1 027	19,9	964	18,7
Vieux Cronenbourg	5 214	782	15,0	811	15,6
Vieux Neuhof	1 943	276	14,2	321	16,5
Ville de Strasbourg	97 189	20 825	21,4	19 144	19,7
CUS	177 025	30 650	17,3	32 363	18,3
Bas-Rhin	439 088	62 149	14,2	75 751	17,3
France métropolitaine	22 926 667	3 422 403	14,9	4 124 111	18,0

Source : Insee RP 2010

En 2010, parmi les salariés strasbourgeois, 21,4% sont en contrats précaires (soit 20 825 salariés). Cette proportion de salariés en contrat précaire est supérieure de quatre points à celle de la CUS et de sept points à celle du département.

Au sein des quartiers, cette part varie fortement : de moins de 15% pour les quartiers Robertsau et Vieux Neuhof à 31,6% pour le quartier Gare Porte de Schirmeck.

Par ailleurs, les salariés travaillant à temps partiel représentent 19,7% des salariés en 2010 dans la ville de Strasbourg (soit 19 144 personnes). Cette part est également supérieure à celles de la CUS (18,3%) et du Bas-Rhin (17,3%).

Au niveau infra-communal, cette proportion est minimale pour le Parc des Poteries avec 14,4% de salariés à temps partiel et maximale pour le Port du Rhin avec 27,8%.

Tendance nationale : le statut du travail

Parmi les 63 millions de Français, 25,8 millions exercent une activité professionnelle rémunérée (données Insee 2011). Parmi les 25,8 millions d'actifs occupés, 12 % (3 millions) ne touchent pas de paie à la fin de chaque mois. Parmi eux, on trouve des indépendants (1,7 million), des employeurs (1,1 million, notamment les commerçants, artisans, etc.) et des aides familiaux (135 000, souvent des femmes d'artisans ou de commerçants).

22,8 millions d'actifs sont salariés, soit 88 % de l'ensemble. Cet univers regroupe lui aussi des contrats de travail très différents. 17%, soit 4,4 millions, exercent à temps partiel. Pour la majorité, il s'agit d'un choix, mais 28 % déclare souhaiter travailler plus, soit 1,2 million de personnes. Les deux-tiers des salariés, soit 15,3 millions, sont employés en contrat à durée indéterminée et un cinquième (4,3 millions) dispose d'un statut de fonctionnaire. 3,1 millions de personnes - 14 % des salariés - occupent un statut précaire, du stage au contrat à durée déterminée, en passant par l'intérim et l'apprentissage.

Notions définies dans le lexique :

- Contrats précaires
- Temps partiel

Le chômage

- Données conjoncturelles

Une hausse de 22% des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C de moins de 26 ans en un an

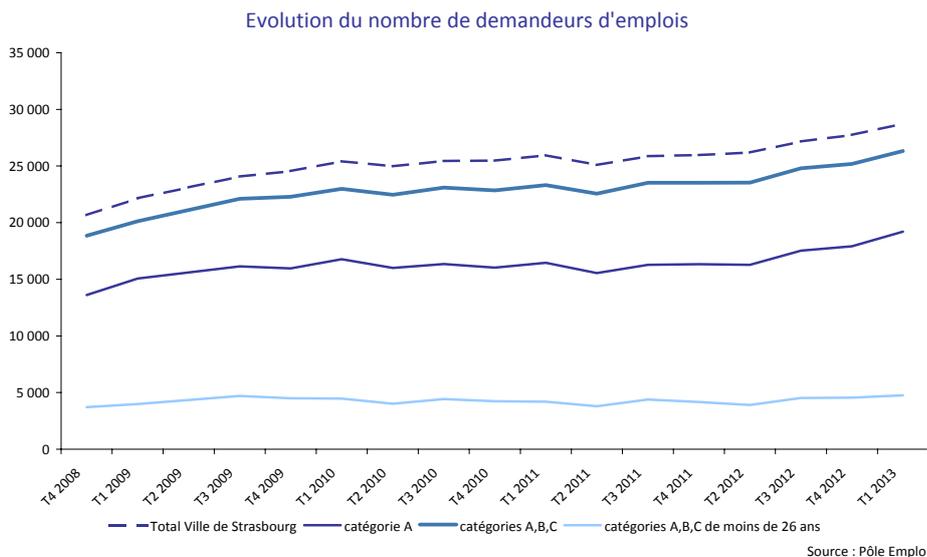
Ville de Strasbourg	Demandeurs d'emploi		
	1er trimestre 2012	1er trimestre 2013	Evolution T1 2013 - T1 2012
Total	26 186	28 741	+2 555
catégorie A	16 280	19 204	+2 924
catégories A,B,C	23 536	26 328	+2 792
dont jeunes de moins de 26 ans	3 911	4 756	+845

Source : Pôle Emploi

Depuis le dernier trimestre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de façon quasi ininterrompue : + 8 082 pour l'ensemble + 39.1%).

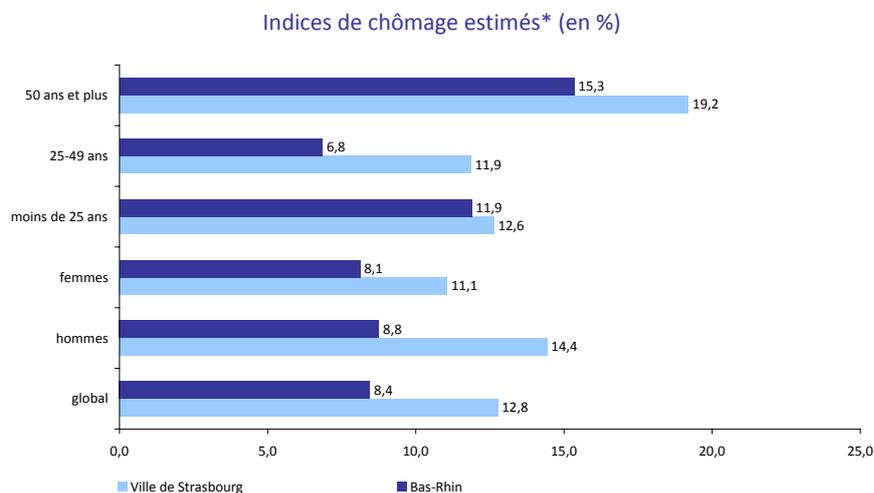
Sur la dernière année d'observation (1er trimestre 2012-1er trimestre 2013), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 18.0% (+ 2 924 personnes) tandis que pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C la hausse a été de 11.9% (+ 2 792 personnes). La plus forte hausse concerne les DEFM de catégorie A, B ou C moins de 26 ans : + 21.6% (+ 845 jeunes).

Au 1er trimestre 2013, 28 741 strasbourgeois étaient demandeurs d'emploi. Ils sont 19 204 DEFM de catégorie A (c'est-à-dire tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, et étant sans emploi) et 26 328 DEFM de catégorie A, B et C. Parmi ces derniers, 4 756 ont moins de 26 ans (soit 18%).



Fin décembre 2011, l'indice de chômage estimé des DEFM de catégorie A à Strasbourg est plus élevé que sur l'ensemble du département, et ce quelque soit l'âge ou le sexe du demandeur d'emploi.

L'indice de chômage des hommes est plus élevé que celui des femmes (14.4% contre 11,1%). L'indice de chômage varie également selon l'âge du chômeur : 12.6% pour les moins de 25 ans, 11.9% pour les 25-49 ans et 19.2% pour les 50 ans et plus.



* DEFM catégorie A / pop active de 15-64 ans au RP 2009

Méthode : la mesure du chômage

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.
- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.
- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Notions définies dans le lexique :

- Demandeurs d'emploi voir Chômeur • Indice de chômage estimé

Les demandeurs d'emploi

- De catégories A, B ou C

Un indice de chômage supérieur à 18%

	DEFM catégories A, B ou C	DEFM catégories A, B ou C				Indice de chômage estimé* (en %)		
		Hommes		Femmes		Total	Hommes	Femmes
		Effectif	%	Effectif	%			
Ampère	328	208	63,4	120	36,6	24,8	27,7	20,9
Bourse Krutenau	1 587	880	55,5	707	44,5	16,1	18,3	14,0
Canardière	1 160	632	54,5	528	45,5	25,7	27,0	24,4
Centre ville	1 186	654	55,1	532	44,9	12,5	13,8	11,3
Cité de l'ill	546	313	57,3	233	42,7	27,1	29,8	24,1
Cronenbourg Cité	1 080	622	57,6	458	42,4	33,1	38,3	28,0
Elsau	745	438	58,8	307	41,2	30,9	35,0	26,4
Esplanade	138	63	45,7	75	54,3	12,3	11,5	13,0
Gare Porte de Schirmeck	1 485	861	58,0	624	42,0	19,8	21,0	18,4
Hautepierre	1 900	1 085	57,1	815	42,9	32,2	36,0	28,2
Koenigshoffen	1 878	1 069	56,9	809	43,1	22,7	24,4	20,8
Meinau	334	196	58,7	138	41,3	14,2	16,1	12,2
Montagne Verte	1 304	692	53,1	612	46,9	22,9	24,4	21,4
Neudorf	2 690	1 481	55,1	1 209	44,9	13,6	15,1	12,1
Neuhof	1 379	820	59,5	559	40,5	24,5	26,9	21,6
Orangerie Conseil des XV	841	418	49,7	423	50,3	9,7	9,6	9,8
Parc des Poteries	585	316	54,0	269	46,0	20,6	22,0	19,2
Port du Rhin	208	124	59,6	84	40,4	29,2	31,0	26,9
Robertsau	861	435	50,5	426	49,5	9,9	10,1	9,8
Spach Rotterdam	631	341	54,0	290	46,0	26,8	31,2	23,0
Tribunal	858	451	52,6	407	47,4	13,1	13,7	12,5
Vieux Cronenbourg	942	487	51,7	455	48,3	14,5	15,1	14,0
Vieux Neuhof	522	284	54,4	238	45,6	21,3	22,3	20,2
Ville de Strasbourg	23 527	13 072	55,6	10 455	44,4	18,4	20,1	16,6
CUS	36 158	19 680	54,4	16 478	45,6	16,1	17,2	14,9
Bas-Rhin	68 139	34 986	51,3	33 153	48,7	12,7	12,4	12,9

* DEFM catégories A, B ou C / pop active de 15 ans et plus au RP

Sources : Pôle Emploi, 31/12/2011 et Insee RP 2010

Fin 2011, sur les 23 527 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B ou C de Strasbourg, 55,6% sont des hommes. Les quartiers Ampère, Port du Rhin et Neuhof se distinguent par une proportion d'hommes demandeurs d'emploi plus élevée (respectivement 63,4%, 59,6% et 59,5%). Dans le quartier Esplanade la tendance est inversée, en effet la part de femmes parmi l'ensemble des DEFM y est supérieure à celle des hommes (54,3% contre 45,7%).

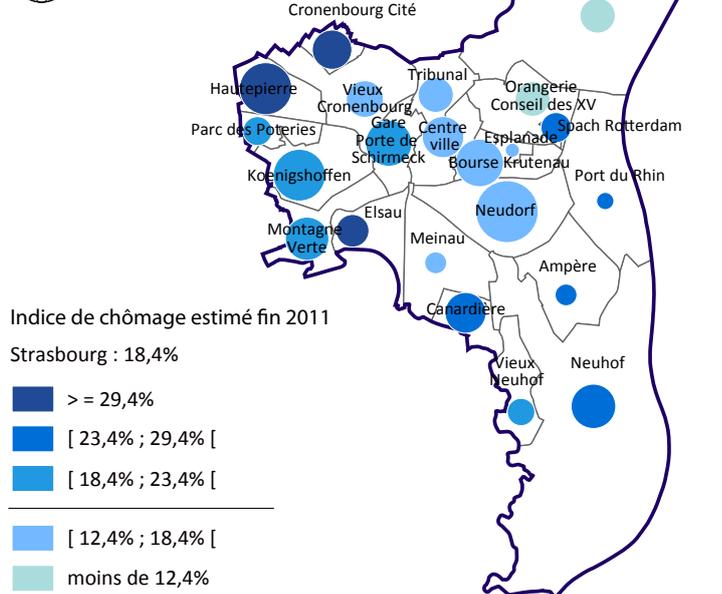
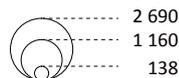
Concernant l'indice de chômage estimé des DEFM de catégorie A, B ou C, il est de **18,4%** sur l'ensemble de la commune. Au niveau des quartiers, cet indice est supérieur à 30% pour Cronenbourg Cité, l'Elsau et Hautepierre alors qu'il est inférieur à 10% pour l'Orangerie Conseil des XV et la Robertsau.

En moyenne, les hommes ont un indice de chômage plus élevé que celui des femmes : 20,1% contre 16,6%. La différence la plus marquée s'observe dans le quartier Cronenbourg Cité (38,3% pour les hommes contre 28,0% pour les femmes). En revanche, à l'Esplanade la tendance est inversée : l'indice de chômage des femmes est de 13,0% contre 11,5% pour les hommes.

L'indice de chômage estimé fin 2011

Pôle Emploi 31/12/2011 et Insee RP 2010

DEFM de cat. A, B ou C fin 2011 :
23 527 demandeurs d'emploi



Indice de chômage estimé fin 2011

Strasbourg : 18,4%

- > = 29,4%
- [23,4% ; 29,4% [
- [18,4% ; 23,4% [
- [12,4% ; 18,4% [
- moins de 12,4%

Notions définies dans le lexique :

- Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) voir Chômeur
- Indice de chômage estimé

- De catégorie A

Plus 16 000 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A

	DEFM catégorie A	% parmi les DEFM catégories A, B ou C	Indice de chômage estimé* (en %)
Ampère	236	72,0	17,8
Bourse Krutenau	1 080	68,1	11,0
Canardière	813	70,1	18,0
Centre ville	802	67,6	8,5
Cité de l'Ill	396	72,5	19,6
Cronenbourg Cité	800	74,1	24,5
Elsau	547	73,4	22,7
Esplanade	102	73,9	9,1
Gare Porte de Schirmeck	985	66,3	13,2
Hautepierre	1 350	71,1	22,9
Koenigshoffen	1 310	69,8	15,8
Meinau	242	72,5	10,3
Montagne Verte	881	67,6	15,5
Neudorf	1 780	66,2	9,0
Neuhof	1 019	73,9	18,1
Orangerie Conseil des XV	549	65,3	6,3
Parc des Poteries	421	72,0	14,8
Port du Rhin	150	72,1	21,1
Robertsau	576	66,9	6,7
Spach Rotterdam	433	68,6	18,4
Tribunal	577	67,2	8,8
Vieux Cronenbourg	641	68,0	9,9
Vieux Neuhof	387	74,1	15,8
Ville de Strasbourg	16 315	69,3	12,8
CUS	24 866	68,8	11,1
Bas-Rhin	45 490	66,8	8,4

* DEFM catégorie A / pop active de 15 ans et plus au RP

Sources : Pôle Emploi, 31/12/2011 et Insee RP 2010

Fin 2011, Strasbourg compte 16 315 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A. L'indice de chômage estimé est de 12.8%, soit un indice supérieur de près de deux points à celui de la CUS et de près de quatre points à celui du Bas-Rhin.

Le quartier Cronenbourg Cité présente l'indice le plus élevé (24.5%, soit 800 demandeurs d'emploi). A l'inverse, dans les quartiers Orangerie Conseil des XV et Robertsau, cet indice est inférieur à 7%.

A Strasbourg, les demandeurs d'emploi de catégorie A représentent 69,3% des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C (contre 68,8% pour la CUS et 66,8% pour le département).

Dans les quartiers Cronenbourg Cité et Vieux Neuhof ce ratio est maximal (74.1%) tandis qu'il est minimal pour l'Orangerie Conseil des XV (65.3%).

Tendance nationale : l'évolution du chômage

Le taux de chômage en France dépasse 10 % selon l'Insee à la mi-2013. La hausse du taux de chômage a eu lieu en une dizaine d'années, entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980. Le taux passe alors de 4 à 9,3%. Depuis, on oscille entre des phases de progression et de diminution, sans jamais arriver à revenir durablement à un niveau proche du plein emploi. Le taux de chômage était à nouveau retombé à 7,2% début 2008, mais la récession mondiale l'a, à nouveau, tiré vers le haut.

Ce taux moyen masque des écarts importants suivant les populations. Ce n'est plus le cas selon le sexe : le taux de chômage des femmes est presque équivalent à celui des hommes. Plusieurs critères sont discriminants. Le taux atteint 20,3 % pour les 20-24 ans contre 6% environ pour les plus de 45 ans (données 2011). Il passe de 5,6% pour ceux qui disposent d'un diplôme supérieur à bac+2 à 16% pour les non-diplômés. En matière d'emploi, les handicaps se cumulent : la situation des jeunes étrangers peu qualifiés est particulièrement dramatique.

Notions définies dans le lexique :

- Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) voir Chômeur
- Indice de chômage estimé

Population âgée et projections

Le vieillissement de la population va se poursuivre

Ville de Strasbourg	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus		Total 60 ans et plus	
	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop
1999	26 672	10,1	10 566	4,0	4 145	1,6	41 383	15,7
2010	29 214	10,7	12 980	4,8	6 105	2,2	48 299	17,8
2015	33 190	11,8	12 970	4,6	7 940	2,8	54 100	19,3
2020	36 350	12,6	13 540	4,7	9 400	3,3	59 290	20,6
2030	36 600	13,0	19 030	6,8	13 290	4,7	68 920	24,5
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Evol. attendue 2010-2030	+7 386	+25,3	+6 050	+46,6	+7 185	+117,7	+20 621	+42,7

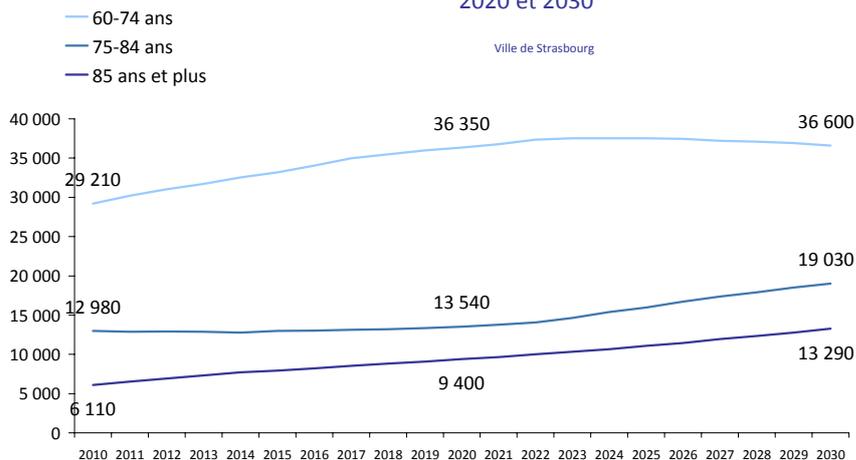
Source : Insee RP et estimations Compas

D'après les projections de populations, le nombre d'habitants âgés de 60 ans ou plus de Strasbourg devrait passer de 48 299 en 2010 à 59 290 en 2020 puis 68 920 en 2030. Cela va se traduire par un vieillissement de la population puisque les 60 ans et plus passeront de 18% en 2010 à 25% en 2030. Cette évolution se concentrera plus particulièrement sur la population âgée de 85 ans et plus (+ 118%) : leur nombre devrait ainsi passer de 6 105 en 2010 à 9 400 en 2020 puis 13 290 en 2030.

Le nombre de retraités âgés de 60-74 ans devrait aussi augmenter sur l'ensemble de la période 2010-2030, ce qui laisse penser que le vieillissement de la population va se poursuivre au-delà de 2030.

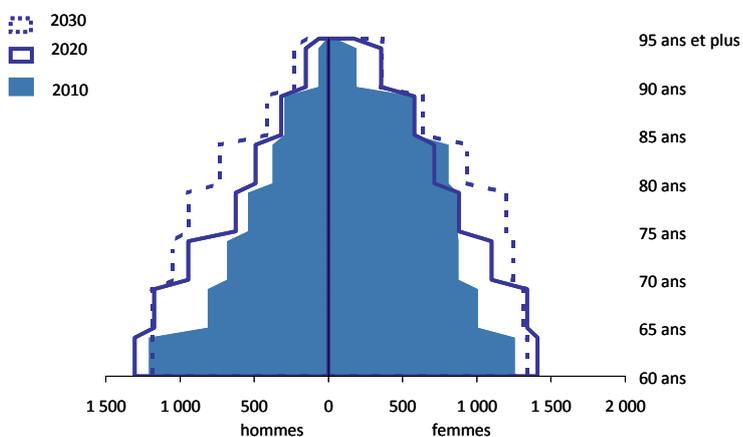
Source :
Estimations COMPAS

Projection de la population âgée par groupes d'âge à l'horizon 2020 et 2030



Pyramide des âges des 60 ans et plus en 2009 et projections 2020 - Ville de Strasbourg

Source : Insee RP et estimations Compas



Méthode : projections de population

Nos projections de population des personnes âgées sont réalisées à partir des données des recensements de 1999 et 2008. Elles utilisent les données de mortalité nationale par classe d'âge et les ratios de migrations observés entre 1999 et 2008. L'hypothèse que nous faisons est donc que la mortalité par âge sur le territoire concerné sera similaire à la mortalité moyenne par âge du moment en France. Les tendances migratoires sont prolongées à l'identique. Concernant le nombre de personnes âgées, l'impact des migrations est faible, en revanche, les mouvements de populations âgées liés à l'ouverture de structures d'accueil ne peuvent être connus, alors que ces nouveaux établissements peuvent avoir un impact sensible sur la population. Ces estimations sont des ordres de grandeur qui doivent être considérés avec précaution.

- Ratio aidants/aidés

Une diminution à venir du potentiel d'aidants

	55-64 ans	85 ans et plus	Ratio Aidants / Aidés (55-64 ans / 85 ans et plus)
Ville de Strasbourg	27 143	6 105	4,45
CUS	52 303	10 076	5,19
Bas-Rhin	131 225	22 059	5,95
France métropolitaine	7 878 543	1 600 870	4,92

Source : Insee RP 2010

De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

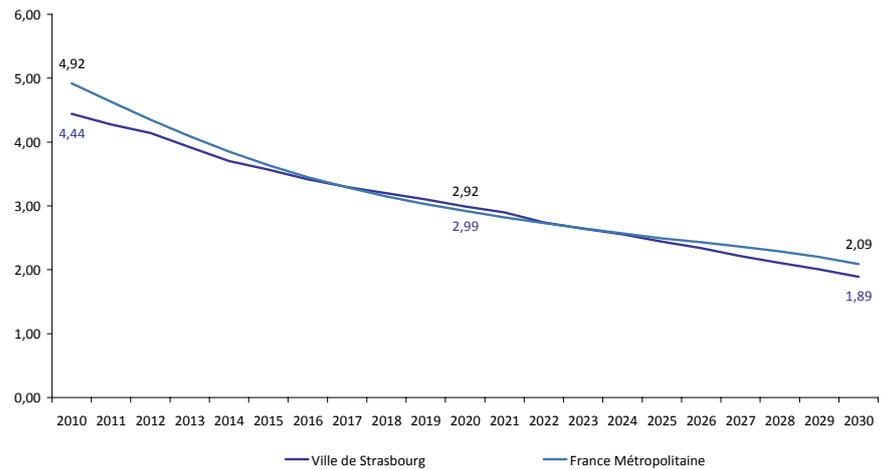
Strasbourg compte 4 aidants (âgés de 55 à 64 ans) pour une personne aidée (âgée de 85 ans ou plus).

Ce ratio est proche de la moyenne métropolitaine (4.45 contre 4.92).

A Strasbourg, comme partout ailleurs en France métropolitaine, le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans va augmenter moins vite que celui des personnes de 85 ans et plus. Ainsi, dans les années à venir, le nombre d'aidants potentiels par personne à aider va diminuer parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes. L'aide professionnelle à domicile devra alors se substituer à l'aide informelle de l'entourage.

Source : Estimations COMPAS

Evolution du ratio aidants / aidés à l'horizon 2020 et 2030



Notions définies dans le lexique :

- Ratio aidants/aidés

Lieu de vie des personnes âgées

87% des strasbourgeois de 75 ans et plus vivent à domicile

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile		Personnes âgées de 75 ans et plus vivant en établissement	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Ville de Strasbourg	16 541	86,7	2 415	12,7
CUS	30 446	88,5	3 811	11,1
Bas-Rhin	75 282	89,6	8 460	10,1
France métropolitaine	5 086 382	90,4	520 868	9,3

Source : Insee RP 2010

A Strasbourg, 86.7% des habitants de 75 et plus vivent à domicile (16 541 personnes). Le ratio est inférieur à la moyenne bas-rhinoise métropolitaine.

A l'inverse et en toute logique, la part des 75 ans et plus vivant en établissement est plus élevée à Strasbourg que sur les territoires de comparaison : 12.7% contre 11.1% pour la CUS, 10.1% pour le Bas-Rhin et 9.3% pour la France métropolitaine.

2 945 places d'hébergement en établissement

	Nombre de places d'hébergement pour personnes âgées	Taux d'équipement* (en %)
Ampère	0	-
Bourse Krutenau	265	17,1
Canardière	107	11,7
Centre ville	243	23,2
Cité de l'Ill	86	23,5
Cronenbourg Cité	0	-
Elsau	0	-
Esplanade	0	-
Gare Porte de Schirmeck	80	18,8
HautePierre	0	-
Koenigshoffen	629	47,0
Meinau	129	23,8
Montagne Verte	90	11,2
Neudorf	289	9,0
Neuhof	0	-
Orangerie Conseil des XV	297	12,8
Parc des Poteries	0	-
Port du Rhin	0	-
Robertsau	210	11,9
Spach Rotterdam	0	-
Tribunal	61	9,9
Vieux Cronenbourg	361	34,5
Vieux Neuhof	98	16,2
Ville de Strasbourg	2 945	15,4
CUS	4 831	14,0
Bas-Rhin	10 250	12,2
France métropolitaine	660 614	11,7

* Places d'hébergement pour personnes âgées / Population de 75 ans et plus au RP

Sources : Insee BPE 2011 et RP 2010

En 2011, Strasbourg compte 2 945 places d'hébergement pour personnes âgées, soit 15.4 places pour 100 personnes de 75 ans et plus. Ce ratio est supérieur à ceux observés dans la CUS (14.0%), le département (12.2%) et sur le territoire métropolitain (11.7%).

Au niveau des quartiers, Koenigshoffen regroupe le plus de places d'hébergement pour personnes âgées : 629 places, soit 21% du total strasbourgeois. Ce quartier présente également le plus fort taux d'équipement parmi les personnes des 75 ans et plus : 47.0%, suivi du Vieux Cronenbourg (34.5%). A l'inverse, les quartiers Neudorf et Tribunal présentent des taux inférieurs à 10%.

Remarque : Les ratios doivent cependant être considérés avec précaution à l'échelle du quartier, les établissements ne s'inscrivant que partiellement dans une logique de desserte de proximité.

L'isolement des personnes âgées

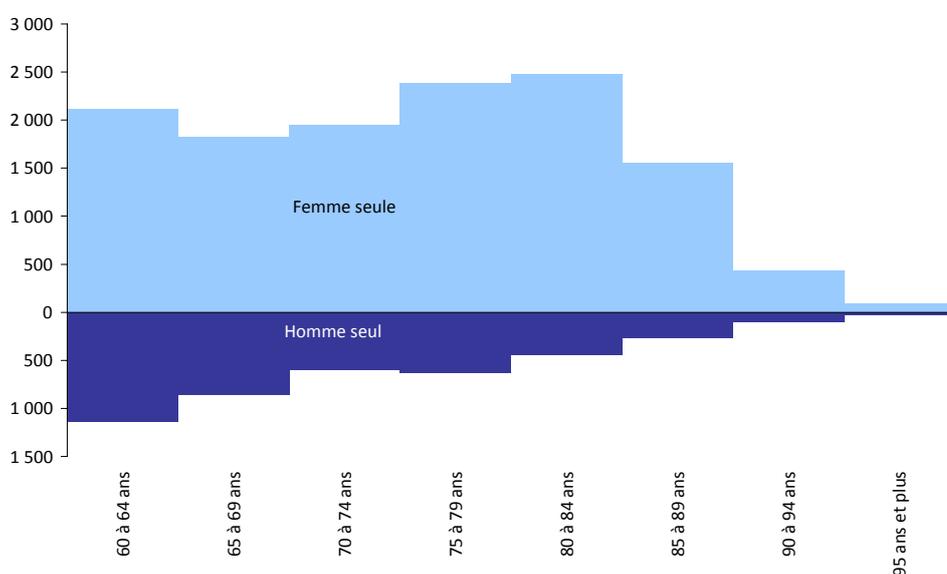
51% des strasbourgeois de 75 ans et plus vivant à leur domicile sont seuls

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules	% Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile
Ville de Strasbourg	16 541	8 368	50,6
CUS	30 446	14 048	46,1
Bas-Rhin	75 282	30 749	40,8
France métropolitaine	5 086 382	2 177 645	42,8

Source : Insee RP 2010

A Strasbourg, 50.6% des personnes âgées vivant à domicile sont seules (8 368 personnes). Cette proportion est supérieure à celles des territoires de comparaison : 46.1% pour la CUS, 40.8% pour le département et 42.8% pour le territoire métropolitain.

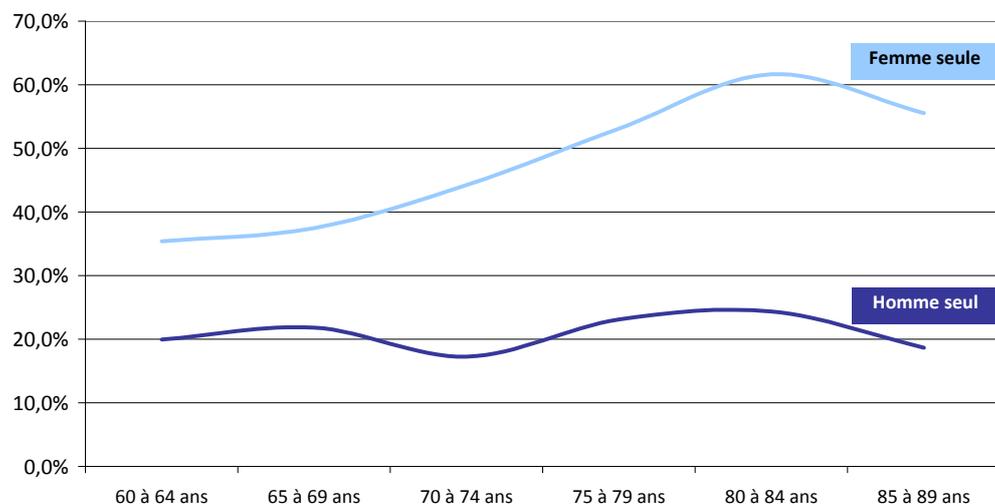
Pyramide des âges des personnes de 60 ans et plus vivant seules



Source : Insee RP 2009, Fichiers détail

En 2009, parmi les 16 500 personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules à Strasbourg, 76% sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 59% de l'ensemble des personnes âgées de 60 ans et plus.

Les personnes âgées vivant seules selon l'âge et le sexe



Source : Insee RP 2009, Fichiers détail

Globalement, quel que soit l'âge, près de 20% des hommes âgés sont isolés. Pour les femmes ce ratio s'accroît avec l'avancée en âge. Chez les 60-64 ans, 35% des femmes vivent seules alors que pour les 80 à 84 ans cette part est de 62% .

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile

Près de 2 600 bénéficiaires de l'APA à domicile à Strasbourg fin octobre 2012

	Nombre de bénéficiaires APA à domicile 31/10/2012	dont 60-74 ans	dont 75 ans et plus	Taux de couverture 60-74 ans (en %)	Taux de couverture 75 ans et plus (en %)
Ampère	12	3	9	1,5	5,5
Bourse Krutenau	188	39	149	2,0	9,6
Canardière	92	16	76	1,2	8,3
Centre ville	77	8	69	0,5	6,6
Cité de l'Ill	72	18	54	3,2	14,8
Cronenbourg Cité	68	15	53	1,5	13,7
Élsau	105	39	65	5,1	23,5
Esplanade	38	3	35	0,7	12,6
Gare Porte de Schirmeck	55	20	35	2,5	8,2
Hautepierre	93	29	64	2,2	18,0
Koenigshoffen	138	30	108	1,7	8,1
Meinau	46	6	40	0,7	7,4
Montagne Verte	91	20	71	1,5	8,8
Neudorf	294	46	248	1,1	7,7
Neuhof	154	50	104	3,4	16,0
Orangerie Conseil des XV	122	11	111	0,4	4,8
Parc des Poteries	22	10	12	4,5	19,1
Port du Rhin	11	3	8	1,5	12,9
Robertsau	116	13	103	0,5	5,8
Spach Rotterdam	61	14	46	2,3	15,5
Tribunal	85	8	77	0,8	12,5
Vieux Cronenbourg	148	26	122	1,8	11,7
Vieux Neuhof	62	13	49	1,7	8,1
Non répartis	437	87	350	-	-
Ville de Strasbourg	2 587	527	2 058	1,8	10,8
CUS	4 689	896	3 791	1,6	11,0
Bas-Rhin	13 205	2 101	11 101	1,5	13,2

Sources : CG67 2012, INSEE RP 2010

Fin octobre 2012, 2 587 personnes étaient bénéficiaires de l'APA à domicile à Strasbourg.

Quatre bénéficiaires sur cinq ont 75 ans et plus. Les taux de couverture pointent l'impact relativement limité jusqu'à 75 ans : 1.8 bénéficiaire de l'APA à domicile pour 100 personnes de 60-74 ans contre 10.8 bénéficiaires pour les personnes de 75 ans et plus.

Si le quartier du Neudorf concentre le contingent le plus important, l'Élsau, le Parc des Poteries et Hautepierre détiennent les taux de couverture les plus élevés : respectivement 23.5%, 19.1% et 18.0% des 75 ans ou plus. A l'opposé, le quartier Orangerie Conseil des XV présente le taux de couverture le plus faible (4.8%).

Le taux de couverture de l'APA à domicile parmi les 75 ans et plus en 2012

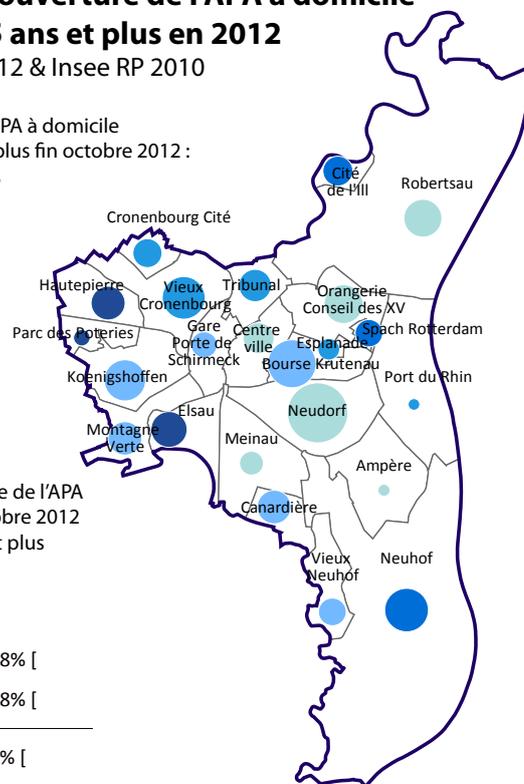
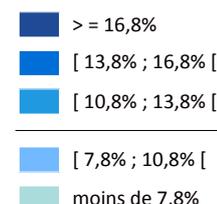
CG67 31/10/2012 & Insee RP 2010

Bénéficiaires de l'APA à domicile âgés de 75 ans et plus fin octobre 2012 : 2 587 bénéficiaires



Taux de couverture de l'APA à domicile fin octobre 2012 parmi les 75 ans et plus

Strasbourg : 10,8%



Notions définies dans le lexique :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

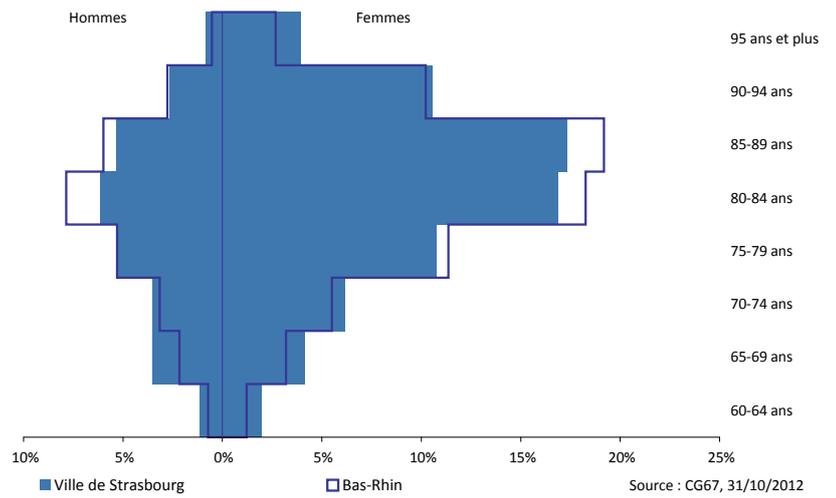
Sept bénéficiaires sur dix sont des femmes

La pyramide des âges des bénéficiaires de l'APA à domicile de Strasbourg et celle du département sont sensiblement identiques. Les personnes âgées de 80-84 ans sont les plus nombreuses (23% sur Strasbourg et 26% dans le Bas-Rhin).

L'âge moyen des bénéficiaires de l'APA à domicile s'élève à 81.7 ans (79,5 ans pour les hommes et 82.5 ans pour les femmes).

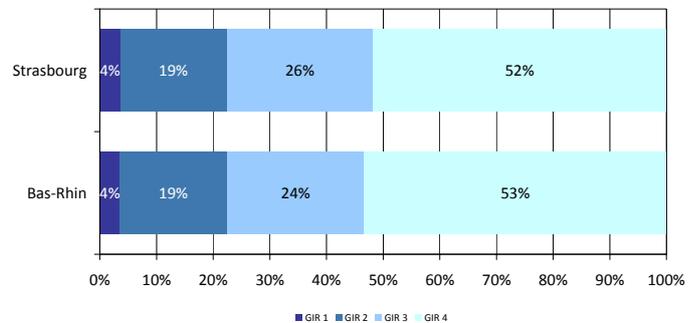
Les femmes sont très nettement majoritaires (environ 72%) et elles le sont d'autant plus que l'on avance en âge. Cette sur-représentation féminine s'explique par la différence d'espérance de vie entre hommes et femmes (22.4 ans d'espérance de vie à 60 ans pour les hommes dans le Bas-Rhin en 2011 contre 26.7 ans pour les femmes).

Pyramide des âges des bénéficiaires de l'APA à domicile

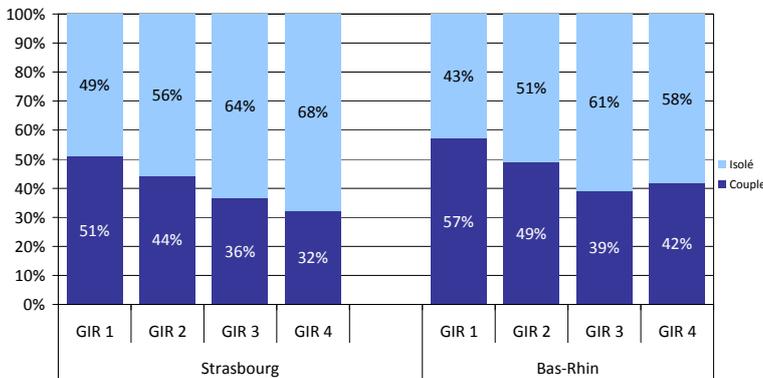


A Strasbourg, la moitié des bénéficiaires de l'APA à domicile appartient au GIR 4 (51.8% contre 53.3% dans le Bas-Rhin). Les personnes très dépendantes (GIR 1 et 2) représentent 22.4% du nombre total de bénéficiaires strasbourgeois (22.5% dans le département).

Répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile selon le GIR



Répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile selon le GIR et la situation familiale



La part d'isolés est plus réduite pour les personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2) et ceci de façon un peu moins marquée à Strasbourg que sur l'ensemble du département.

Cela traduit notamment l'importance de la présence du conjoint dans le maintien à domicile des personnes âgées les plus dépendantes.

Notions définies dans le lexique :

- Gir

Couverture maladie universelle complémentaire

Près de 28 000 personnes sont couvertes par la CMU-C

	CMU-C		Taux de couverture par la CMU-C en %	
	Personnes couvertes par la CMU-C	Taux de couverture parmi la population de moins de 65 ans en %	Moins de 18 ans	18-24 ans*
Ampère	813	31,9	40,5	31,5
Bourse Krutenau	1 255	6,5	14,0	2,0
Canardière	1 408	15,8	21,4	13,7
Centre ville	496	2,9	5,1	1,7
Cité de l'Ill	689	17,3	24,8	14,8
Cronenbourg Cité	1 521	21,1	23,1	22,8
Elsau	1 364	21,5	28,8	22,7
Esplanade	124	5,6	8,1	2,6
Gare Porte de Schirmeck	1 093	8,9	15,7	3,8
Hautepierre	3 157	23,8	29,4	21,9
Koenigshoffen	1 693	11,4	16,8	10,7
Meinau	291	7,1	15,5	5,5
Montagne Verte	1 369	13,1	17,9	13,2
Neudorf	1 855	5,7	10,4	3,6
Neuhof	3 062	25,5	34,8	25,2
Orangerie Conseil des XV	367	2,2	2,7	1,7
Parc des Poteries	436	8,8	11,4	7,7
Port du Rhin	351	21,0	24,3	23,5
Robertsau	362	2,4	3,6	2,3
Spach Rotterdam	727	17,4	23,6	15,0
Tribunal	425	3,6	5,5	1,5
Vieux Cronenbourg	554	5,3	9,1	4,4
Vieux Neuhof	544	12,1	16,7	15,6
Ville de Strasbourg	27 669	11,7	18,9	7,5

* données estimées

Source : Cnam-ts 2012 & Insee RP 2010

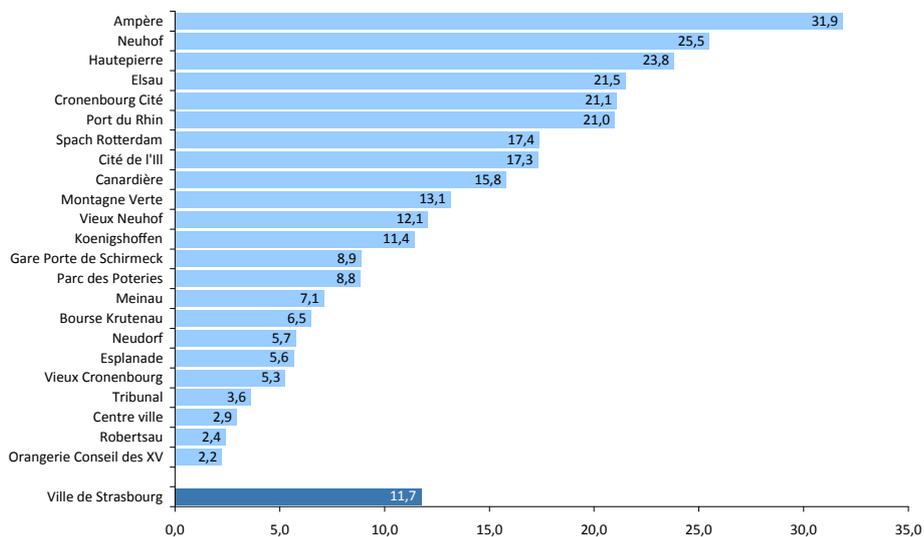
nd : données non disponibles

En 2012, 27 669 personnes sont couvertes par la CMU-C à Strasbourg, soit 11.7% de la population des moins de 65 ans.

Sur l'ensemble des quartiers, cette part varie de 31.9% pour Ampère (suivi du Neuhof avec 25.5%) à moins de 3% pour les quartiers du Centre ville, l'Orangerie Conseil des XV et la Robertsau.

Ce taux est avant tout illustratif du niveau de vie de la population et non d'un accès aux soins. L'obtention de la CMU-C n'indique pas un volume de consommation de soins, ni un besoin de soins, seulement un niveau de vie plus faible. L'obtention de la CMU-C est liée au niveau de revenu.

Taux de couverture des bénéficiaires de la CMU-C fin 2012 (en %)



Sources : Cnam-ts 2012 & Insee RP 2010

Notions définies dans le lexique :

- Couverture maladie universelle complémentaire

Indicateurs de santé des enfants de grande section de maternelle et de CE2

Cette partie relative à la santé a été rédigée par l'ORS Alsace

Quartier	% d'enfants obèses (obésité 1 et 2)		% d'enfants pour lesquels un avis vision a été émis		% d'enfants pour lesquels un avis audition a été émis	
	Grande section	CE2	Grande section	CE2	Grande section	CE2
Bourse Esplanade Krutenau	4,0%	7,7%	7,9%	NS (9,9%)	9,3%	NS (4,5%)
Centre ville	3,3%	9,0%	NS (14%)	6,5%	NS (4,9%)	NS (1,9%)
Cronenbourg	NS (8,5%)	11,5%	16,6%	18,0%	3,6%	NS (3,5%)
Elsau	NS (7,4%)	NS (17,5%)	16,0%	NS (17,5%)	NS (4,9%)	Sec. Stat.
Hautepierre Poteries	10,3%	NS (16,5%)	NS (12,4%)	20,3%	3,1%	NS (4,7%)
Koenigshoffen	NS (5,7%)	NS (15,8%)	8,0%	NS (14,6%)	3,1%	NS (4%)
Meinau	10,7%	23,1%	6,6%	9,9%	1,6%	1,4%
Montagne Verte	NS (10%)	NS (16,8%)	NS (10,8%)	NS (15,1%)	NS (3,4%)	NS (4,6%)
Neudorf	5,7%	NS (15,4%)	9,3%	NS (11,8%)	NS (5,8%)	5,5%
Neuhof	14,9%	24,5%	17,1%	NS (14,9%)	11,0%	NS (4,3%)
Orangerie Conseil des XV	5,1%	9,4%	NS (12,5%)	4,3%	NS (5,7%)	NS (3,2%)
Rhin Musau	NS (10,7%)	NS (15,2%)	NS (15,7%)	NS (16%)	NS (8,2%)	Sec. Stat.
Robertsau Wacken	4,7%	8,8%	NS (12%)	8,8%	7,6%	NS (4,1%)
Tribunal Gare	NS (8%)	NS (14,3%)	NS (12,9%)	NS (10,2%)	NS (5,1%)	NS (2,4%)
Strasbourg	7,9%	15,3%	12,2%	13,4%	5,6%	3,8%

NS = Écart à la moyenne strasbourgeoise statistiquement non significatif

Sec. Stat. = Secret statistique (le nombre d'enfants concernés est inférieur ou égal à 5).

Source : Service santé de la Ville de Strasbourg - Exploitation ORS Alsace

La visite médicale obligatoire intervient en grande section de maternelle, dans la sixième année de l'enfant. Une seconde visite est généralement réalisée auprès des enfants de CE2 par les infirmières scolaires. Le taux de couverture de l'examen réalisé en grande section de maternelle est très élevé, puisque 97% des élèves en ont bénéficié. En CE2, bien qu'inférieur (83%), ce taux de couverture reste élevé.

Bien que les données de l'année scolaire 2011-2012 soient déjà disponibles au moment de la rédaction de ce document, les valeurs présentées ici concernent les années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 et ce, pour deux raisons :

- la petite taille de certains quartiers nous oblige à cumuler deux ou trois années d'observation pour disposer de résultats statistiquement fiables,
- à la rentrée scolaire 2011, la Ville de Strasbourg a adopté, conformément aux recommandations nationales, la norme internationale IOTF (International Obesity Task Force) pour la mesure de la corpulence (mesure du surpoids et de l'obésité). Il en résulte que les résultats de l'année scolaire 2011-2012 ne peuvent être comparés à ceux des années précédentes, où des courbes de référence françaises étaient utilisées.

Surpoids et obésité

Les données recueillies par le service de santé scolaire mettent en évidence des disparités importantes en matière d'obésité au sein des quartiers de la ville. Sur les trois années scolaires cumulées (2008-2011), les taux d'obésité 1 et 2 en grande section de maternelle et en CE2 sont particulièrement élevés sur les quartiers du Neuhof et de la Meinau. Les taux enregistrés à Hautepierre sont supérieurs à la moyenne générale pour la grande section (en CE2, la différence avec la moyenne communale n'est pas statistiquement significative).

À l'opposé les taux d'obésité 1 et 2 sont nettement inférieurs à la moyenne strasbourgeoise dans les quartiers du Centre ville, Bourse Esplanade Krutenau, Robertsau Wacken et Orangerie Conseil des XV. Entre quartiers extrêmes, les écarts sont très marqués avec un taux d'obésité 1 et 2 pratiquement cinq fois plus élevé au Neuhof qu'en Centre ville.

Statut visuel et auditif

Lors des bilans en grande section de maternelle et en CE2, l'audition et la vision des enfants sont également examinées. Lorsqu'un enfant souffre d'un déficit visuel ou auditif non corrigé, un avis est émis par le service de santé scolaire qui invite les parents à consulter un ophtalmologue ou un ORL. La proportion d'enfants pour lesquels un avis a été émis constitue donc un indicateur d'accès ou de recours aux soins plus qu'un indicateur d'état de santé.

Les taux d'avis sont particulièrement élevés en grande section de maternelle dans le quartier du Neuhof, tant pour ce qui concerne la vision que l'audition.

À l'opposé, la Meinau et Koenigshoffen enregistrent des taux d'avis vision et audition nettement inférieurs aux moyennes communales. L'Orangerie Conseil des XV et le Centre ville présentent également des taux d'avis vision en CE2 plus faibles qu'en moyenne à Strasbourg (les autres taux d'avis ne diffèrent pas de la moyenne communale).

Pour d'autres quartiers, la situation est variable selon l'examen considéré. Ainsi dans les quartiers :

- Bourse Esplanade Krutenau, Neudorf et Robertsau Wacken présentent des taux d'avis vision faibles, mais des taux d'avis audition élevés,
- Cronenbourg et Hautepierre Poteries présentent à l'opposé des taux d'avis vision élevés, mais des taux d'avis audition faibles.

Présentation de la démarche

• L'objectif poursuivi et la démarche entreprise

Cette typologie répond à un objectif de classification des territoires au regard de leurs niveaux de précarité socio-économique. Elle vise à mettre en évidence les territoires qui se ressemblent en terme de structure socio-économique des populations et ceux qui s'opposent.

Cette typologie des territoires a été mise en oeuvre à l'échelle de l'ensemble de la France. Les résultats produits ont ensuite fait l'objet d'une extraction pour les IRIS/quartiers strasbourgeois.

Ainsi les indicateurs pris en compte dans la réalisation de cette typologie de territoires révèlent (variables actives) des informations sur les populations résidentes sur les volets

- des ressources des ménages (niveaux de revenus déclarés et structure des ressources)
- de l'activité des populations (emplois précaires, à temps partiel et chômage)
- du capital humain des populations (niveaux de formation)
- de la structure familiale des populations (familles monoparentales)

• Qu'est-ce qu'une typologie ?

Il s'agit d'une méthode qui permet de résumer l'information statistique et ainsi proposer une lecture globale des données pour une caractérisation plus aisée des territoires et une bonne compréhension des mécanismes de dynamiques territoriales. La typologie est destinée à produire des groupements de territoires de manière à ce que :

- les territoires soient les plus similaires possibles au sein d'un même groupe ;
- les groupes obtenus soient les plus dissemblables possibles.

Elle permet, de ce fait, de regrouper dans une même classe des territoires qui ont des caractéristiques proches au regard des enjeux repérés dans le cadre de l'analyse. Ces enjeux concernent la précarité socio-économique des populations résidentes.

La typologie présentée ici n'est en aucun cas le seul résultat envisageable, mais il s'agit d'une classification possible parmi d'autres. Elle résulte de différents choix établis au préalable à savoir les indicateurs retenus, le choix de la méthode et le nombre classes.

Il est important de souligner qu'une typologie ne peut rendre compte de l'ensemble des spécificités territoriales. Elle reflète les grandes caractéristiques de chacun des territoires au regard des indicateurs statistiques considérés dans l'analyse, et de ceux-ci seulement. **La typologie résume une réalité et ne peut refléter toutes les spécificités locales.**

• La méthode utilisée

A partir de la liste des indicateurs sélectionnés, une première étape consiste à identifier les variables pertinentes et donc retenues dans l'analyse.

Pour cela, l'analyse factorielle en composantes principales (ACP) a été utilisée afin d'effectuer un premier traitement statistique de la base de données et mettre en avant les fortes corrélations pouvant exister entre certains indicateurs. Ainsi, parmi l'ensemble des indicateurs sélectionnés au départ, certains seront considérés comme «variables illustratives» du fait de leur forte corrélation avec d'autres indicateurs considérés, du coup, comme «variables actives» dans la réalisation de la typologie.

D'autre part, dans le but de réaliser une analyse dynamique des territoires, cette classification a été mise en oeuvre sur 2 jeux de données :

- des données reflétant la réalité socio-économique actuelle des territoires (données 2009)
- des données reflétant la réalité socio-économique historique des territoires (données 1999 ou 2001 selon les sources).

Deux typologies de territoires réalisées distinctement ne sont pas comparables entre elles. En effet, leurs résultats sont propres à la détermination des axes factoriels qui sont relatifs à chaque ACP. Pour comparer deux résultats de classifications, celles-ci doivent être réalisées selon les mêmes axes factoriels. C'est cette méthode qui a été mise en oeuvre pour cette étude : les axes factoriels déterminés à partir du jeu de données «actuel» ont été appliqués aux données «historiques».

Pour tenir compte des tendances d'évolutions des territoires entre la période historique et la période actuelle, et ne pas considérer comme dynamiques des territoires dont l'évolution, bien que réelle, s'est avérée bien moins importante qu'en moyenne nationale, l'ensemble du jeu de données a été retravaillé pour considérer les notions d'écart à la moyenne, et prendre ainsi en compte les tendances d'évolutions nationales dans l'analyse. Ainsi les territoires qui changent de classe entre les deux périodes étudiées sont des territoires qui ont connu une évolution différente de l'évolution nationale.

- Les variables sélectionnées

VARIABLES ACTIVES
1er décile des revenus déclarés par UC (DGI 2001/2009)
Revenu médian déclaré par UC (DGI 2001/2009)
Part des 15 ans et plus non scolarisés de hauts niveaux de formation en % (RP 1999/2009)
Part des 15 ans et plus non scolarisés de bas niveaux de formation en % (RP 1999/2009)
Indice de chômage déclaré en % (RP 1999/2009)
Part des salariés en contrats précaires en % (RP 1999/2009)
Part des salariés à temps partiel en % (RP 1999/2009)
Part des familles monoparentales (RP 1999/2009)
Part des salaires dans les revenus déclarés (DGI 2001/2009)
Part des autres revenus dans les revenus déclarés (DGI 2001/2009)
VARIABLES ILLUSTRATIVES
9ème décile des revenus déclarés par UC (DGI 2001/2009)
Écart inter-déciles des revenus déclarés par UC (DGI 2001/2009)
Part des 25-54 ans actifs occupés en % (RP 1999/2009)
Indice de chômage déclaré des hommes en % (RP 1999/2009)
Indice de chômage déclaré des femmes en % (RP 1999/2009)
Indice de chômage déclaré des jeunes en % (RP 1999/2009)
Indice de chômage déclaré des seniors en % (RP 1999/2009)
Part des familles couples avec enfant(s) en % (RP 1999/2009)
Part des ménages couples sans enfant en % (RP 1999/2009)
Part des ménages d'une personne en % (RP 1999/2009)
Part des ménages en logements sociaux en % (RP 1999/2009)
Part des ménages locataires privés en % (RP 1999/2009)
Part des ménages propriétaires en % (RP 1999/2009)
Part de la population immigrée en % (RP 1999/2009)
Part des indemnités chômage dans les revenus déclarés en % (DGI 2001/2009)
Part des bénéficiaires dans les revenus déclarés en % (DGI 2001/2009)
Part des pensions-retraites-rentes dans les revenus déclarés en % (DGI 2001/2009)

Précisons que pour la réalisation de cette typologie, aucune pondération des territoires n'a été réalisée ; ainsi chaque territoire, quelle que soit sa taille démographique ou physique, a le même poids dans l'analyse. Les IRIS de moins de 500 habitants sont exclus de l'analyse.

Afin de déterminer le nombre de classes à retenir pour cette typologie, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été menée sur ces variables actives afin de mettre en avant les oppositions entre les variables les plus significatives. Leur confrontation a ainsi permis de regrouper les IRIS présentant les mêmes caractéristiques.

8 catégories de territoires

- La classification des territoires

L'analyse factorielle des variables incluses dans l'analyse a permis de dégager trois oppositions majeures entre les territoires (trois axes factoriels déterminants):

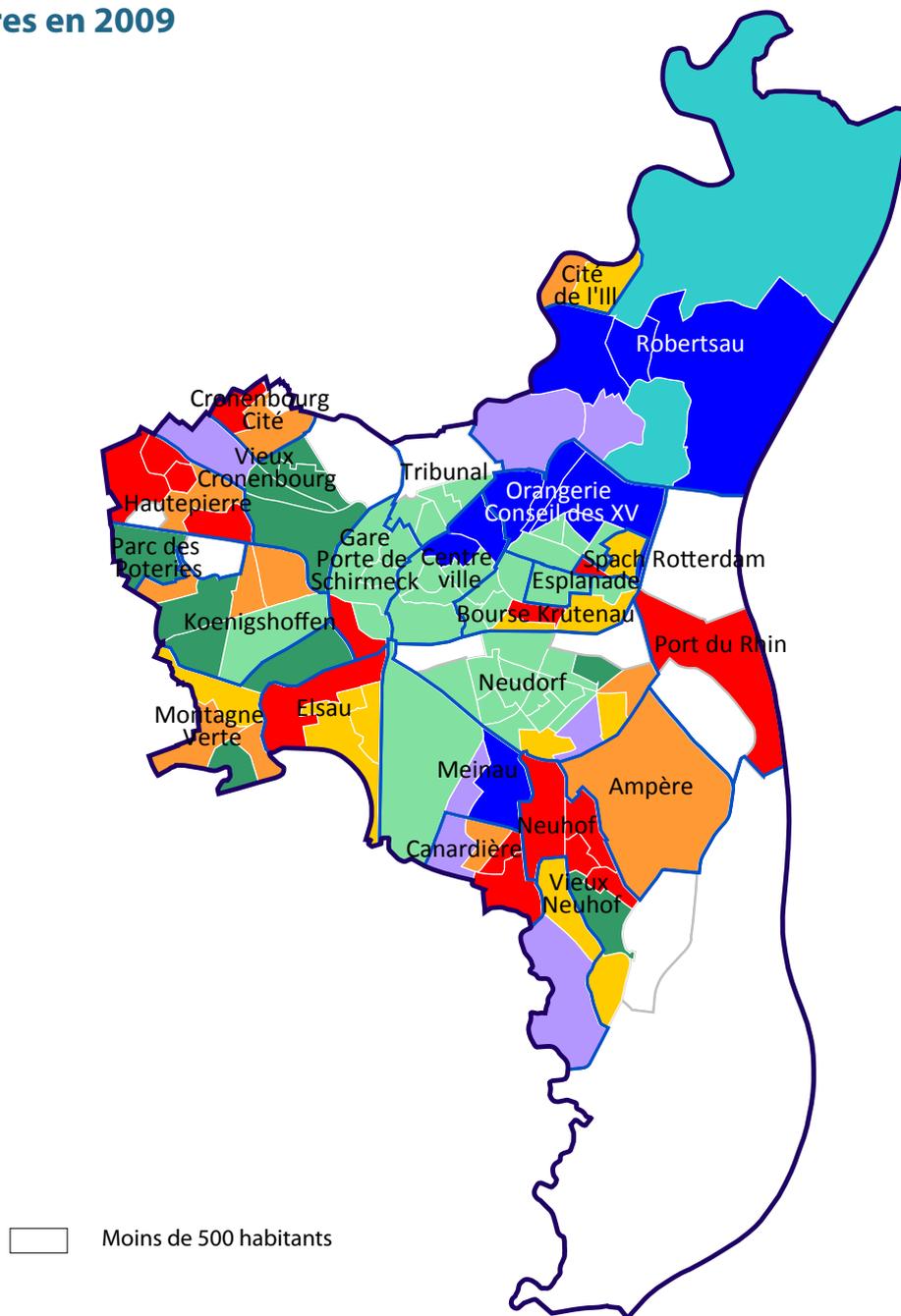
- une discrétisation des territoires en fonction des niveaux de ressources des population résidentes avec, d'une part, des territoires au revenu médian par unité de consommation élevé, et d'autre part des territoires au revenu médian très faible.

- une discrétisation des territoires en fonction des structures des revenus déclarés, opposant les territoires aux populations dépendant fortement des revenus salariaux aux autres territoires, aux sources de revenus plus diversifiées qu'en moyenne nationale (pensions, retraites, rentes, bénéficiaires, autres revenus dont revenus du patrimoine...)

- et enfin une discrétisation des territoires en fonction des niveaux de formation des populations, opposant d'une part les territoires à forte présence de populations de haut niveau de formation, et d'autre part les territoires d'accueil de populations de bas niveaux de formation.

- Les 8 groupes de territoires

Au final, 8 catégories de territoires sont déterminées par cette analyse, des territoires les «plus pauvres» aux territoires les «plus riches», avec des distinction selon les catégories de revenus déclarés et les niveaux de formation.



- Classe A : Territoires très favorisés, à faible dépendance des revenus salariaux
- Classe B : Territoires très favorisés
- Classe C : Territoires résidentiels, favorisés, à forte présence de personnes seules et âgées
- Classe D : Territoires résidentiels, familles plutôt favorisées et actives
- Classe E : Territoires de centre-villes, à forte diversité sociale
- Classe F : Territoires de ménages locataires fragiles, à forte présence de personnes seules et âgées
- Classe G : Territoires de ménages locataires fragiles, à forte présence de familles et forte dépendance aux revenus salariaux
- Classe H : Territoires de populations à fortes difficultés socio-économiques

Sur les 106 territoires traités (IRIS) de la commune :

- **9% appartiennent à la classe A des territoires d'accueil de populations très favorisées à faible dépendance aux revenus salariaux.** Les 10 IRIS concernés sont les suivants : Broglie et République au Centre ville, Avenue de la Paix, Bon-Pasteur, Quartier européen, Sainte-Clotilde à l'Orangerie/Conseil des XV, Doernel, Niederau et Pourtalès à la Robertsau et Pfister à la Meinau.

La spécificité des IRIS de cette classe, au regard de la classe suivante, porte sur la structure des revenus déclarés avec une sur-représentation des revenus issus du patrimoine. Cette catégorie de territoires regroupe des populations très favorisées avec les niveaux de revenus les plus élevés, les indicateurs de chômage parmi les plus faibles, et les niveaux de formation les plus élevés. Quasi aucun logement social n'est présent sur ces territoires. Les personnes seules sont sur-représentées sur ces territoires, au regard des autres catégories de territoires à l'exception des territoires de centre ville.

- **Seuls 2% appartiennent à la classe B des territoires d'accueil de populations très favorisées,** soit deux IRIS : Ste-Anne et Mélanie à la Robertsau. Cette catégorie regroupe également les territoires les plus favorisés, mais ceux-ci se distinguent des précédents par la structure des revenus déclarés : les revenus du

patrimoine et les revenus issus des activités non-salariées y sont beaucoup moins prédominants. Les populations résidant sur ces territoires présentent des niveaux de revenus très élevés. Ces territoires sont également ceux à la plus forte présence de population active occupée. Le chômage déclaré, les contrats précaires et le temps partiel y sont les plus faibles. Bien que moins élevée que sur la catégorie précédente, la part des adultes de hauts niveaux de formation y est très élevée. Plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement.

- 7% appartiennent à la classe C des territoires d'accueil de populations favorisées, à forte présence de personnes seules et âgées. La catégorie regroupe 7 IRIS : St-Antoine dans le Vieux Cronembourg, Boecklin et Wacken à la Robertsau, Jean Monnet au Neudorf, Jean Macé à la Meinau, Lezay-Marnesia à la Canardière et la Ganzau au Vieux Neuhof.

Cette catégorie regroupe des territoires favorisés, mais moins distinctement que sur les deux classes précédentes. Ces territoires n'accueillent pas, ou très peu, de populations précaires. Les populations résidant sur ces territoires sont homogènes en terme de niveaux de revenus avec un écart inter-décile généralement faible. On repère, sur cette catégorie de territoires, une part élevée de revenus issus des pensions-retraites et rentes et une proportion élevée de personnes seules, signe de territoires au peuplement plus âgé (et plus ancien) que les territoires de la catégorie précédente et de la catégorie suivante.

- 10% appartiennent à la classe D des territoires résidentiels avec des familles plutôt favorisées et actives. 11 IRIS sont réunis dans cette classe et sont localisés majoritairement dans l'ouest strasbourgeois. Cette catégorie regroupe des territoires plutôt favorisés au regard des indicateurs de niveaux de revenus, avec un revenu médian et un 1er décile proches de la France métropolitaine. Ce sont des territoires à forte présence de populations actives et de couples avec enfant(s). La part des propriétaires sur ces territoires est supérieure à celle observée sur les territoires des catégories suivantes. Le temps partiel y est moins important que sur la classe précédente. Cette catégorie de territoires se distingue fortement de la catégorie précédente sur le volet des types de ressources déclarées, avec une part élevée de revenus salariaux, une faible part des pensions retraites et rentes et une très faible part de revenus du patrimoine.

Ainsi ces territoires accueillent peu de populations défavorisées et se placent dans la moyenne des territoires français.

- 35% appartiennent à la classe E des territoires de centre-ville et /ou à forte diversité sociale (soit 37 IRIS strasbourgeois englobant une grande partie de l'ellipse insulaire, de la Krutenau et du Neudorf).

Cette catégorie de territoires correspond aux territoires à la plus forte diversité sociale. Ils accueillent à la fois des populations précaires et des populations aisées. L'écart inter-décile y est généralement élevé. Les caractéristiques observées sur ces territoires sont celles des centre-villes, avec de fortes proportions de personnes vivant seules (étudiants, personnes âgées), des niveaux de formations élevés, mais également un 1er décile des revenus déclarés plutôt faible pour un revenu médian supérieur à la moyenne. On retrouve sur ces territoires une proportion supérieure à la moyenne métropolitaine de revenus non-salariaux et des indicateurs de chômage et de précarité de l'emploi significatifs.

- 9% appartiennent à la classe F des territoires d'accueil de ménages locataires fragiles, à forte présence de personnes seules et âgées. Cette classe regroupe 10 IRIS répartis dans les espaces périphériques de la commune : la cité Rotterdam, l'IRIS Jura-Citadelle dans le quartier Bourse Krutenau, l'Unterelsau, le Gliesberg à la Montagne Verte, l'IRIS Anguille à la Cité de l'III, Albert-le-Grand et Orphelinat au Neudorf, l'IRIS Colombes au Neuhof et Altenheim dans le Vieux Neuhof.

Cette catégorie, et les deux suivantes, se composent des territoires aux populations résidentes les plus fragiles. On y retrouve des niveaux de revenus plutôt faibles. Bien que moins précaires que sur les deux catégories suivantes, les populations résidant sur ces territoires sont des populations fragiles, souvent locataires de leur logement (mais peu en logement social). Si la part des actifs occupés apparaît supérieure à celle observée sur les deux classes suivantes, on note néanmoins une proportion élevée de revenus issus de pensions, retraites, rentes sur ces territoires, et une sur-représentation des personnes seules et des couples sans enfant au regard des territoires des catégories suivantes.

- 10% appartiennent à la classe G des territoires d'accueil de ménages locataires fragiles, à forte présence de familles et forte dépendance aux revenus salariaux. La classe regroupe 11 territoires répartis entre les quartiers de la périphérie strasbourgeoise : Elmerforst et Roethig à la Montagne Verte, St-Joseph, Charmille et Hohberg à Koenigshoffen, Brigitte-Denise à Hautepierre, l'IRIS Bergerie à Cronembourg Cité, Schwilgue à la cité de l'III, la Musau, Sultz au Neudorf, l'IRIS Ile-de-France à la Canardière.

Cette catégorie de territoires présente des quartiers à prédominance de populations en difficultés socio-économique, avec des indicateurs de chômage et de précarité de l'emploi très significatifs, une très forte dépendance aux revenus salariaux, une forte sur-représentation des familles monoparentales et des ménages en logement social, des niveaux de revenus très faibles aussi bien chez les plus riches que chez les plus pauvres. Ce qui distingue cette catégorie de territoires de la catégorie suivante relève de l'ampleur des niveaux de ressources (supérieurs sur cette classe à ceux de la classe suivante), de la nature des ressources déclarées et de l'intensité des indicateurs de précarité de l'emploi (chômage, contrats précaires) et de niveaux de formation, moins défavorables sur cette classe que sur la suivante.

- 17% appartiennent à la classe H des territoires d'accueil de populations à fortes difficultés socio-économiques. La classe regroupe 18 IRIS : Laiterie, Spach, Palerme, Oberelsau, Jacqueline, Catherine, Karine, Eléonore, Kepler, Becquerel, Haldembourg, Pont Europe, Schulmeister, Provence, Guynemer, Hautefort, Ziegelwasser et Marschallhof.

Cette catégorie de territoires correspond aux quartiers aux indicateurs socio-économiques les plus marqués. Ce sont en majorité des quartiers de logements sociaux (comme ceux de la catégorie précédente), où les niveaux de revenus des plus riches comme des pauvres sont les plus faibles, les indicateurs de chômage et de précarité de l'emploi sont les plus élevés et les familles monoparentales sont les plus représentées.

Évolution des territoires 2000-2009

Situation en 2000

- Quartiers très favorisés, à faible dépendance des revenus salariaux
- Quartiers très favorisés
- Quartiers résidentiels, favorisés, à forte présence de personnes seules et âgées
- Quartiers résidentiels, familles plutôt favorisées et actives
- Quartiers de centre-villes, à forte diversité sociale
- Quartiers de ménages locataires fragiles, à forte présence de personnes seules et âgées
- Quartiers de ménages locataires fragiles, à forte présence de familles et forte dépendance aux revenus salariaux
- Quartiers de populations à fortes difficultés socio-économiques
- Moins de 500 habitants

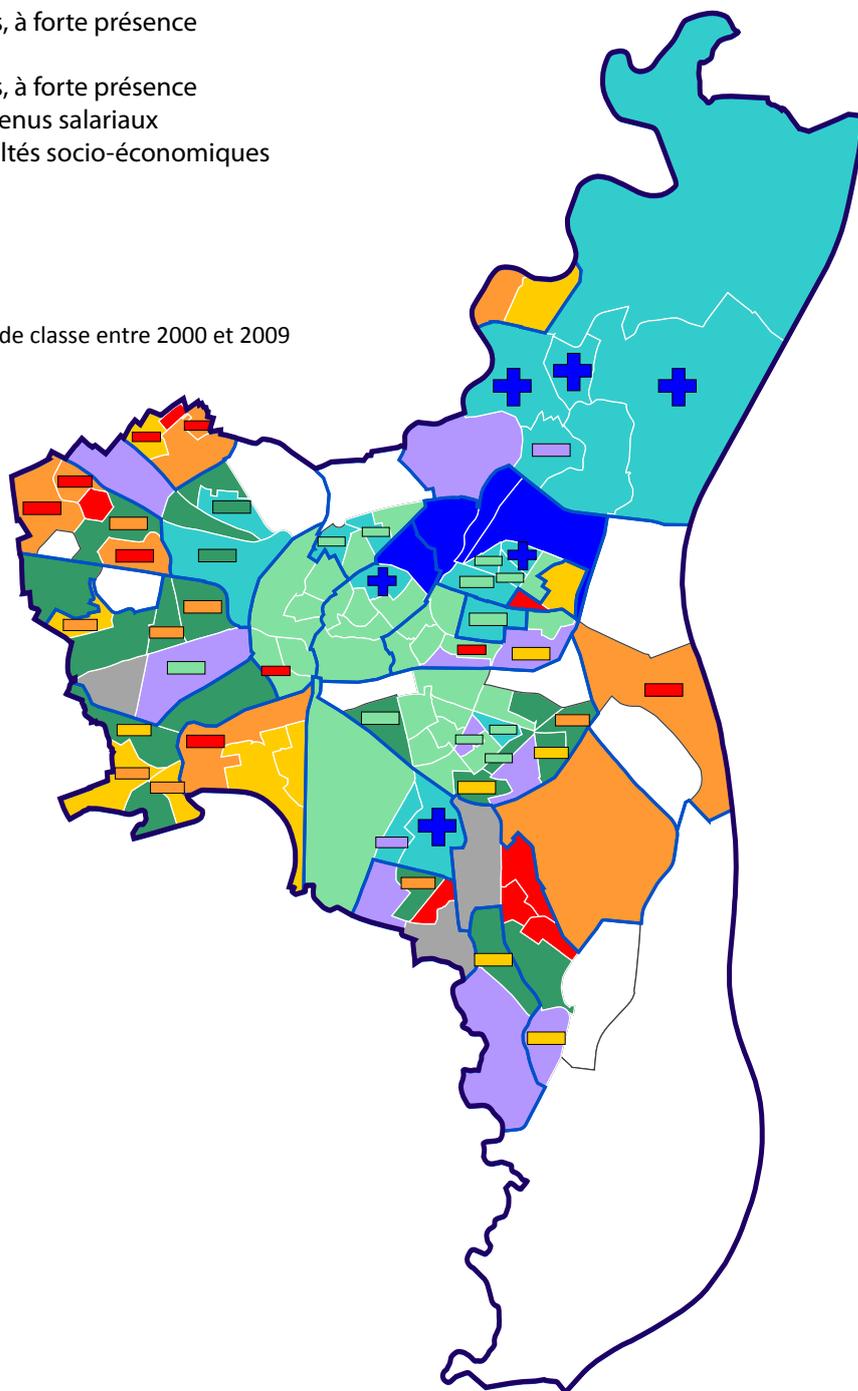
Evolution 2000 - 2009

Les territoires sans ni n'ont pas changé de classe entre 2000 et 2009

Modifications de situation en 2009

(couleur de la classe en 2009)

classes inférieures à 2000	classes supérieures à 2000
	
	
	
	
	
	
	



La carte des évolutions peut d'abord être appréhendée au regard du nombre de territoires dont le positionnement est resté inchangé.

Ils sont au nombre de 62, soit 58% des IRIS.

A l'inverse 38% d'entre eux (44 territoires) ont «changé» de classe entre 2000 et 2009.

Certains ont connus une trajectoire que l'on peut qualifier d'ascendante. Ils sont cependant peu nombreux (6) et concernent des territoires qui étaient déjà situés en 2000 parmi les classes plus favorisées.

Parmi les dix IRIS strasbourgeois accueillant les populations les plus favorisées à faible dépendance aux revenus salariaux, six d'entre eux ont connu une amélioration de leur situation depuis 2000 au travers d'un changement de classe : Broglie (Centre ville), Ste-Clotilde (Orangerie Conseil des XV), Doernel, Niederau et Pourtalès (Robertsau) et Pfister (Meinau). Ils appartenaient précédemment à la classe des territoires très favorisés. **Ce mouvement semble traduire le renforcement des inégalités de revenus au sein de la commune centre au travers d'une concentration des plus favorisés dans quelques secteurs.**

On peut relever que ces changements «vers le haut» ne concernent aucun des territoires des classes les plus fragiles sur le plan économique et sociale (classe F, G et H).

La plupart des changements de classe se sont produits selon une logique de trajectoire descendante. 38 territoires ont basculé dans une classe présentant un positionnement moins favorable.

Parmi les sept territoires de la classe C en 2009, deux se positionnaient en classe B en 2000 : Boecklin à la Robertsau et Jean Macé à la Meinau. Leur situation s'est donc un peu dégradée.

Concernant les onze territoires de la classe D en 2009, deux ont vu leur situation se dégrader : Rotonde et Marcel Proust dans le Vieux Cronembourg.

Parmi les 37 territoires de la classe E en 2009, onze ont connu une dégradation de leur situation depuis 2000 :

- sept IRIS se positionnaient en classe B en 2000 : Travail et Palais des fêtes au sein du quartier Tribunal, St-Maurice, Wimpheling et Observatoire à l'Orangerie Conseil des XV, l'IRIS Campus à l'Esplanade et Fossé Rieppberg au Neudorf,
- les IRIS St-Gall du quartier Koenigshoffen et Grossau au Neudorf se positionnaient dans la classe C en 2000,
- les IRIS Schluthfeld et Ribeauvillé du Neudorf se positionnaient dans la classe D en 2000.

Parmi les dix territoires de la classe F en 2009, six ont vu leur situation se dégrader :

- l'IRIS Jura-Citadelle à l'Esplanade et l'IRIS Colombes au Neuhof se positionnaient dans la classe C en 2000,
- quatre territoires se positionnaient en classe D en 2000 : l'IRIS Gliesberg du quartier Montagne verte, les IRIS Albert-le-Grand et Orphelinat du Neudorf et l'IRIS Altenheim du Vieux-Neuhof.

Concernant les dix territoires de la classe G en 2009, huit ont vu leur situation se dégrader :

- cinq territoires se positionnaient en classe D en 2000: les IRIS St-Joseph et Charmille du quartier Koenigshoffen, l'IRIS Brigitte-Denise à HautePierre, l'IRIS Soultz au Neudorf et l'IRIS Ile-de-France dans le quartier Canardière).
- les IRIS Elmerforst et Roethig du quartier Montagne verte et l'IRIS Hohberg du quartier Koenigshoffen se positionnaient dans la classe F en 2000.

Parmi les 18 IRIS strasbourgeois de la classe H en 2009, la moitié d'entre eux a connu une dégradation de leur situation depuis 2000:

- les IRIS Laiterie (Gare Porte de Schirmeck) et Palerme (Esplanade) se positionnaient en classe E en 2000,
- l'IRIS Haldembourg du quartier Cronembourg Cité se positionnait dans la classe F en 2000,
- les IRIS Oberelsau (Elsau), Karine, Jacqueline et Eléonore (HautePierre), Kepler (Cronembourg Cité) et Pont Europe (Port du Rhin) se positionnaient dans la classe G en 2000.

A

Actifs : La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Actifs occupés : Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi). Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : - exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ; - aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; - être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Action Éducative à Domicile (AED) : Décision administrative prise par le Président du Conseil Général à la demande ou en accord avec les parents. Exercées en milieu familial, les AED ont pour objectif d'apporter un soutien éducatif et/ou psychologique aux mineurs, à leur famille, ainsi qu'aux mineurs émancipés ou aux jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans.

Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) : Exercée en vertu d'un mandat judiciaire (décision de juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative) elle poursuit le même but que l'AED, mais à la différence de celle-ci, elle présente un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Âge atteint : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance.

Âge révolu : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. L'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire

L'Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) (anciennement allocation mensuelle) est une aide temporaire accordée aux familles en difficulté assumant la charge effective d'enfants de moins de 21 ans, selon des critères définis chaque année par le Conseil Général du Bas-Rhin.

Elle peut être accordée :

- à la personne qui assume la charge effective de l'enfant (père, mère ou tiers)
- aux femmes enceintes confrontées à des difficultés sociales et financières
- à un mineur émancipé et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans, confrontés à des difficultés sociales

L'aide financière d'aide sociale à l'enfance contribue à la couverture des besoins élémentaires d'entretien d'un enfant et/ou à la réalisation d'un projet éducatif ou familial particulier.

L'AFASE fait nécessairement l'objet d'un bilan-évaluation portant sur :

- le projet de l'enfant (réponse à une problématique sociale ou éducative repérée)
- le montage financier (participation de la famille, d'autres partenaires financiers en fonction de leur domaine d'intervention)
- les perspectives de restauration de l'autonomie financière permettant par la suite la prise en charge des frais éducatifs ou d'alimentation de l'enfant

Le montant de l'aide est apprécié en fonction du projet, des ressources et des charges de la famille.

Allocataires CAF : Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation au regard de leur situation familiale et/ou monétaire. La notion d'allocataire est une notion de foyer (à rapprocher des ménages au sens Insee) et non d'individu. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les CAF gèrent deux types de prestations :

- Les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés au niveau national (ex : allocations familiales, allocation logement, etc..)
- Des aides d'action sociale (aides financières individuelles, interventions de travailleurs sociaux, ...), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse. Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales.

L'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées de plus de 20 ans (ou de plus de 16 ans, si il n'est plus considéré comme étant à charge pour le bénéfice des prestations familiales.) et jusqu'à l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité de 50 % à 79 %. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : Créée par la loi du 20 juillet 2001 et mise en place au 1er janvier 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a succédé à la Prestation Spécifique Dépendance. Prestation en nature, l'APA est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans présentant une dépendance lourde ou moyenne. Accordée à domicile (mais aussi en établissement), l'APA permet de contribuer au financement des aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne âgée (aide humaine, financement d'un service prestataire ou d'emploi direct, financement d'aides techniques ou d'aides à l'amélioration au logement).

L'APA est attribuée par décision du Président du Conseil Général sur proposition d'une commission d'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Pour une date de référence donnée, sont considérées comme bénéficiaires les personnes ayant un droit ouvert à l'APA.

Dans le cadre de l'attribution de l'APA, l'Etat a mis en place une grille d'évaluation de la dépendance chez les personnes âgées. C'est la grille AGGIR qui a été sélectionnée. Elle comporte 10 variables dites discriminantes, se rapportant à la perte d'autonomie physique et psychique, et 7 variables dites illustratives, se rapportant à la perte d'autonomie domestique et

sociale. Les 4 premiers groupes de dépendance (GIR 1 à GIR 4) sont considérés comme répondant aux critères de la perte d'autonomie. Les GIR 5 à 6 n'ouvrent pas droit à l'APA.

L'assignation : c'est un acte d'huissier qui informe le locataire qu'une demande d'expulsion a été transmise au tribunal. Une enquête est demandée par le juge d'instance en amont du jugement d'expulsion. Elle doit rendre compte de la situation sociale des locataires et voir si un plan d'apurement est possible dans un délai réglementaire de 24 mois.

B

La **base permanente des équipements (BPE)** contient pour chaque territoire la liste des équipements et des services rendus à la population. Cette base permet de mesurer la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. Ces données sont disponibles par région, département, commune ou quartier IRIS.

Six grands répertoires centralisés ont été retenus : - Adeli : Automatisation Des Listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé ; - Finess : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé ; - Ramsese : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation ; - RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé qui enregistre, en 2011, les sages-femmes seulement ; - Sirene : Système Informatisé du Répertoire des Entreprises et des Établissements géré par l'Insee ; - RES : Recensement des Équipements Sportifs du ministère des Sports. Divers fichiers administratifs centralisés ont été rajoutés : - les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public ; - les fichiers Hôtel et Camping servant de base de sondage aux enquêtes de fréquentation de l'Insee ; - les données sur les services de police du département de Paris provenant du site de la Préfecture de police ; - les établissements d'enseignement agricole, avec une source spécifique qui provient du ministère de l'Agriculture (DGER) ; - les principaux tribunaux référencés par le ministère de la Justice ;

- les points contact postaux fournis par La Poste. Une nouvelle source a été introduite en 2011 : le Centre National du Théâtre qui permet l'intégration dans la BPE de l'ensemble des théâtres.

C

Les **catégories socioprofessionnelles (« CSP »)**, ou plus exactement selon la terminologie de l'Insee les « professions et catégories socioprofessionnelles » (« PCS ») constituent un classement de la population en grands ensembles cohérents : six catégories d'actifs, auxquelles il convient d'ajouter les retraités et une catégorie « divers », regroupant les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les étudiants, les femmes (et les hommes) au foyer, etc. Les catégories d'actifs sont divisées en fonction de plusieurs critères : le type d'emploi, le statut (indépendant ou non), la qualification, la rémunération, etc. Les six principales sont : agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Chômeurs : Il existe deux définitions du chômage. La première est celle de l'Insee, qui utilise les normes du Bureau international du travail. Un chômeur est une personne âgée de plus de 15 ans, qui n'a pas travaillé la semaine de référence de l'enquête (même une heure), se trouve disponible dans les 15 jours et recherche activement un emploi. La seconde est celle du ministère de l'emploi : elle comptabilise les demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi dans différentes catégories. Il s'agit donc d'une définition administrative.

Pôle emploi enregistre les demandeurs d'emploi en trois principales catégories :

- catégorie A : tous les demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité le mois précédent (1). C'est la catégorie de base, la plus commentée.

- catégorie B : demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, moins de 78 heures le mois précédent.

- catégorie C : demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures le mois précédent.

(1) Le « mois précédent » ne signifie pas que ces personnes exercent régulièrement une telle activité.

Contrats précaires : Sont considérés comme contrats précaires les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés. La part des salariés en contrats précaires donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire.

La **CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire)**, attribuée sous condition de ressources, permet d'avoir accès à une assurance complémentaire gratuite, ce qui correspond dans le langage courant à la « mutuelle ». La CMU-C, comme les assurances complémentaires, couvre plus ou moins totalement la partie de frais non remboursés par le régime général d'assurance maladie.

D

Déciles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui la partagent en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er décile (resp. 9e décile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10% des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

E

L'écart interdécile est la différence entre le neuvième et le premier décile, le plus souvent exprimée en euros par mois. Le neuvième décile est le revenu le plus faible des 10% les plus aisés, le premier décile est le revenu le plus élevé des 10% les plus pauvres.

Émigrants : Les émigrants sur la commune correspondent aux populations ayant quitté la commune. Le recensement de la population considère comme émigrants les personnes qui résidaient sur la commune 5 ans auparavant et n'y résidaient plus.

Expulsion et réactualisation : Une fois le bail résilié (le jugement d'expulsion est prononcé), le locataire, s'il n'a pas d'autres solutions de relogement, se maintient dans les lieux. Le bailleur sollicite donc auprès du Préfet le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion effective. Afin de prendre sa décision, le Préfet sollicite en amont une enquête sociale.

F

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas d'enfant. Pour les allocataires CAF, les enfants sont considérés à charge jusqu'à 20 ans (21 ans pour le Complément Familial et les aides au logement) :

- s'ils sont sans activité professionnelle ou si leur rémunération mensuelle est inférieure à 55% du SMIC,
- s'ils ne sont pas eux-mêmes allocataires (par exemple, Allocation de Parent Isolé ou Aide au logement Etudiant) même s'ils habitent toujours avec leur(s) parent(s).

Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** accorde des aides directes ou indirectes aux ménages relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin.

L'attribution d'aides financières et les mesures d'accompagnement social aux ménages en situation de précarité visent à leur permettre d'accéder, de se maintenir dans un logement et d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergies et de services téléphoniques fixes.

Le FSL est ouvert à tout ménage ou toute personne locataire, sous locataire du parc public ou privé : en situation d'impayé de loyer, en recherche de logement et devant être logé en raison de leur grande précarité.

L'octroi des aides du FSL ainsi que leur forme [subvention(s), prêt(s) et/ou avance(s) remboursable(s)] sont basés sur un examen au cas par cas de la situation des demandeurs selon les critères définis par l'article 65 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, c'est-à-dire les éléments relatifs au « niveau de patrimoine ou de ressources des personnes et l'importance et la nature des difficultés qu'elles rencontrent ». Le règlement intérieur du FSL précise les conditions d'éligibilité.

G

GIR : Les groupes Iso-Ressources sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) qui est un outil multidimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personne âgée. La grille AGGIR a été retenue comme outil d'évaluation de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Les personnes dites « dépendantes » présentent un GIR 1, 2, 3 ou 4 et celles « peu ou pas dépendantes » respectivement un GIR 5 ou 6.

I

Immigrants : Les immigrants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant.

Impôts directs : Ensemble des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP), taxe d'habitation (TH), contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

L'**indice d'évolution des générations âgées** rapporte la population âgée de 60 à 74 ans à la population âgée de 75 ans et plus. Cet indicateur permet d'appréhender, sans réaliser de projections de populations, l'évolution programmée de la population âgée et ainsi le vieillissement à venir de la population. En effet, le rapport entre ces deux générations donne une idée du remplacement des générations pour la décennie suivante. Plus ce rapport est élevé, plus la génération des 60-74 ans est importante par rapport à la génération des 75 ans et plus, et plus la population des personnes âgées est susceptible d'augmenter dans la décennie à venir. Et inversement, plus ce rapport est faible, plus la population des 75 ans et plus est susceptible de diminuer dans la décennie à venir. Cet indicateur est surtout significatif pour les comparaisons entre territoires. En effet, il ne prend pas en compte les taux de mortalité (l'intégralité de la génération des 60-74 ans n'atteindra pas l'âge de 75 ans et plus), ni les migrations susceptibles d'intervenir sur la décennie. Il doit être considéré avec autant plus de précautions si le territoire comprend des structures d'accueil des personnes âgées.

L'**indice de chômage estimé** rapporte les demandeurs d'emploi à la population active.

Les **interventions dans le domaine « finances »** : Les ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine « finances » correspondent à l'ensemble des ménages avec un diagnostic, un accompagnement, un courrier ou une intervention dans le domaine « finances ».

Les interventions dans le domaine Finances recouvrent différentes réalités : des accompagnements, des actions éducatives budgétaires, des bilans/diagnostics, des demandes d'aides financières, l'instruction de dossier de surendettement, de l'information et de l'orientation, de la médiation et de la négociation...

L

Un **logement ordinaire** est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation. Les habitations de fortune (hormis les habitations mobiles) et les abris non destinés à l'habitation mais habités sont donc compris dans les logements. Les habitations mobiles (y compris les bateaux des marinières) ainsi que les locaux occupés par les communautés ne sont en revanche pas considérés comme des logements.

Les **locataires sociaux** : selon l'Insee, ce sont les personnes qui vivent dans : - les logement appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ; - les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Remarque : Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font partie des logements du secteur social.

M

Médiane : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., la médiane (D5 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales.

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont égaux.

Remarque : les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

La notion de **ménage en menace d'expulsion** recouvre l'ensemble des ménages ayant bénéficié d'au moins une intervention durant l'année au titre d'une procédure d'expulsion.

Conformément à la réglementation en vigueur et à la charte de lutte contre les expulsions, les travailleurs sociaux interviennent aux différentes phases de la procédure d'expulsion.

N

Naissances : Les statistiques annuelles, concernant les naissances domiciliées, sont élaborées par l'Insee à partir des bulletins statistiques de l'état civil. Le lieu de l'événement est celui du domicile de la mère.

Niveau de vie : Revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Nouveaux arrivants : Les nouveaux arrivants sur la commune correspondent aux populations nouvellement arrivées sur la commune. Le recensement de la population considère comme immigrants les personnes qui résident sur la commune et n'y résidaient pas 5 ans auparavant quel que soit leur parcours résidentiel intermédiaire.

P

Le « **point-mort** » permet d'estimer la moyenne annuelle des constructions de logements nécessaires au maintien de la population.

La **population « comptée à part »**, comprend les personnes qui habitent hors de la commune, mais qui y ont gardé une résidence : les étudiants qui poursuivent leurs études dans une autre ville, les militaires ou personnes âgées qui ont conservé un logement mais qui ne vivent plus dans la commune notamment.

Population sous le seuil de bas revenus : La CAF base son calcul sur 60% du revenu médian, mais, à la différence de l'Insee, prend en compte l'ensemble des ressources, y compris les revenus de redistribution (Prestations Familiales, Aides au Logement, Revenu de Solidarité Active, etc.). Si les ressources d'une personne sont inférieures à ce seuil, elle est considérée comme étant une personne à bas revenus.

En 2012, le seuil de bas revenus est de 1 001 euros par unité de consommation (942 euros en 2009). Ce seuil ne correspond pas à un « minimum vital » destiné à assurer la survie de l'individu dans une approche absolue de la pauvreté. Il ne s'agit que d'une convention statistique.

Pour chaque ménage, on calcule un nombre d'unités de consommation en fonction d'une échelle d'équivalence permettant de prendre en compte des économies d'échelle en fonction de la taille des familles. Les coefficients de pondération sont les suivants : 1 unité de consommation pour le premier adulte, 0,5 par adulte ou enfant de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant âgé de moins de 14 ans, 0,2 pour une famille monoparentale. Le revenu par unité de consommation est égal au revenu du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

La **population des ménages** est l'ensemble des personnes vivant dans un logement « ordinaire » hors communautés . Le nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales. Les habitations mobiles (y compris les bateaux des marinières) ne font pas partie des résidences principales. La population des ménages constitue de loin la principale composante de la population totale. Les personnes vivant dans des logements-foyers pour personnes âgées font partie de la population des ménages.

La **population hors ménage** comprend : la population des collectivités ; la population des établissements n'ayant pas de résidence personnelle (ou dont la feuille de logement correspondant à l'adresse de leur résidence personnelle n'a pas été retrouvée) ; la population des habitations mobiles, y compris les mariniers et les sans-abri.

Les communautés, qui regroupent les collectivités et les établissements, représentent la principale composante de la population hors ménages. La population des collectivités comprend les personnes appartenant aux catégories suivantes : travailleurs logés dans un foyer ; étudiants logés dans une cité universitaire ou un foyer d'étudiants ; personnes âgées vivant dans une maison de retraite ou un hospice (à l'exclusion des logements-foyers pour personnes âgées, qui sont assimilés à des logements) ; personnes hospitalisées ou en traitement pour plus de trois mois (dans un hôpital, une clinique, ou tout établissement de soins ou de convalescence) ; membres d'une communauté religieuse ; personnes recueillies dans un centre d'hébergement ou un centre d'accueil pour une très courte période ; personnes recueillies dans un centre d'hébergement ou un centre d'accueil pour une plus longue période ; autres cas (exemple : foyer pour adultes handicapés).

La population des établissements comprend les personnes appartenant aux catégories suivantes : élèves internes des collèges, lycées, grandes écoles, établissements d'enseignement spécial, séminaires et tous établissements d'enseignement publics ou privés avec internat, y compris établissements d'éducation surveillée ; élèves internes des établissements militaires d'enseignement ; militaires des forces françaises de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air logés dans des casernes, camps ou assimilés ; détenus dans les établissements pénitentiaires.

La **population « municipale »** comprend toutes les personnes qui vivent effectivement dans la commune. On y trouve aussi bien les ménages qui demeurent en logement individuel, que les étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, où les personnes en habitat mobile, etc.

Précaution de lecture : Changement de définition de la population municipale

Le concept de population municipale diffère sur certains points de celui en vigueur lors du recensement de 1999. Les principaux changements impacts notamment la population des jeunes et concernent :

- **Les étudiants majeurs** vivant en internat dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale ;
- **Les militaires** logés dans un établissement militaire (casernes, quartier, base, camp militaire...) situé dans la commune et ayant une résidence personnelle dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est situé l'établissement militaire ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence personnelle.
- **Les personnes détenues dans un établissement pénitentiaire** de la commune sont désormais comptées dans la population municipale de cette commune ; en 1999, elles faisaient partie de la population comptée à part de cette même commune.
- **Les élèves ou étudiants mineurs** ayant leur résidence familiale dans la commune et logés dans une cité universitaire (ou un foyer d'étudiants, un logement) situé dans une autre commune : ils sont comptés désormais dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale. En 1999, ils l'étaient dans la population municipale de leur commune d'études.

Sur l'ensemble de la population française, l'impact de ces changements de concepts est faible. En revanche, **localement, l'incidence peut être notable** en particulier pour les communes sièges d'un établissement d'enseignement avec internat, d'une structure militaire ou d'un établissement pénitentiaire dont les effectifs sont importants au regard de la population de la commune. L'interprétation des évolutions depuis 1999 doit en tenir compte.

La **population non scolarisée** comprend les personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement.

La **population totale** d'une commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La somme des populations totales des communes n'est pas équivalente à la population française, car elle comprend des doubles comptes. Un étudiant «compté à part», par exemple, peut être enregistré dans deux communes à la fois au sens de la population totale, une fois dans la commune de ses parents, une fois là où il étudie. Seule la population municipale est dite «sans double compte» : la somme est égale à la population totale.

Prestations sociales : Ensemble des prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

La **problématique « logement »** : Les ménages usagers de la DSS concernés par la problématique logement sont les ménages ayant bénéficié d'au moins une intervention dans le domaine du logement durant l'année ; soit l'ensemble des ménages avec un diagnostic, un accompagnement, un courrier ou une intervention dans le domaine «logement».

Les interventions dans le domaine du logement recouvrent différentes réalités : de l'information et de l'orientation, des bilans-évaluations, de la médiation-négociation avec les bailleurs et les huissiers, de l'accompagnement, l'instruction de demande(s) (CAF, FSL), la mise en oeuvre d'enquêtes (assignation, expulsion, réactualisation), la recherche de structures spécifiques...

Le **Projet de Réussite Éducative (PRE)** a pour objectif d'accompagner des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Il concerne les jeunes strasbourgeois de deux à 16 ans scolarisés sur le territoire de la Ville, en priorisant les enfants et jeunes habitant en ZUS ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Le Projet de réussite éducative est mis en oeuvre depuis 2006 par la Caisse des écoles, établissement public de la Ville de Strasbourg.

Le PRE vise, dans une optique de prévention précoce, à :

- accompagner chaque enfant ou jeune le temps d'un parcours personnalisé, d'un an au maximum, comprenant une ou plusieurs actions en fonction des besoins ;
- associer les parents à la définition et à la mise en oeuvre du parcours éducatif de leur(s) enfant(s) ;
- coordonner et mobiliser si besoin les acteurs compétents autour des enfants et de leurs familles.

La spécificité du PRE est d'envisager l'enfant dans sa globalité, comme élève mais aussi et d'abord comme enfant appartenant à une famille, un milieu social, culturel, résidant sur un territoire... Le PRE élabore des réponses individualisées en fonction de la situation spécifique de l'enfant et de sa famille.

Les accompagnements sont construits, suivis et évalués par les coordonnatrices de réussite éducative avec les partenaires membres des Équipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS), les référents et les familles.

Q

Quartiles : Si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de patrimoine, de niveaux de vie..., les quartiles (au nombre de 3 : de Q1 à Q3) sont les valeurs qui la partagent en 4 sous-populations d'effectifs égaux. Le 1er quartile (resp. 3e quartile) est le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 25 % des ménages (ou personnes) ayant le plus faible (resp. haut) salaire, revenu, patrimoine, niveau de vie...

R

Ratio aidants / aidés : De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants susceptibles d'aider les personnes âgées peuvent être assimilés aux 55 à 64 ans (populations des aidants). Le rapport entre les 55-64 ans (population des aidants) et les 85 ans et plus (population à aider) donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes par leur famille.

Une **résidence principale** est un logement, occupé de façon permanente et à titre principal par un ménage – le nombre de ménages est donc égal à celui des résidences principales. Le nombre de résidences principales comprend les logements ordinaires (voir ci-dessus), mais aussi toutes les autres formes de logements (foyers, habitat de fortune, roulotte, etc.).

Le **revenu fiscal par unité de consommation** divise le revenu global du ménage par un nombre de parts baptisées «unités de consommation», ce qui permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente, en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de même taille. Selon le système utilisé par l'Insee, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Le **revenu médian** d'une population donnée (des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, etc.) est celui qui partage cette population en deux, autant gagnent moins, autant gagnent davantage.

RSA (Revenu de Solidarité Active) : Entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine et le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

Le **RSA Minimum social** regroupe les allocataires du RSA Socle, RSA Socle majoré, RSA Socle et Activité et RSA Socle et Activité majoré.

Le **RSA Activité** regroupe les allocataires du RSA Activité et RSA Activité majoré.

S

Seuil de pauvreté : Il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine. Valeur du seuil de pauvreté : 954 euros en 2009 et 977 euros en 2011.

Le **solde migratoire** est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, pour une année donnée.

Le **solde naturel** correspond à la différence entre les naissances et les décès.

T

La **taille moyenne des ménages** indique le nombre moyen de personnes vivant dans un ménage (ou résidence principale).

Le **taux d'effort** est la part que consacre un ménage à son loyer ou remboursement de prêt sur l'ensemble de ses revenus.

Le taux d'effort brut permet de calculer le taux d'effort théorique à fournir pour se loger en l'absence d'une aide au logement. La formule de calcul est la suivante :

$$[(\text{montant du loyer mensuel hors charges}) / ((\text{revenus bruts annuels} / 12) + (\text{prestations familiales mensuelles hors aide au logement}))] * 100$$

Le taux d'effort net permet de calculer le taux d'effort théorique à fournir pour se loger aide au logement déduite du montant du loyer. La formule de calcul est la suivante :

$$[(\text{montant du loyer mensuel hors charges} - \text{montant de l'aide au logement mensuelle}) / ((\text{revenus bruts annuels} / 12) + (\text{prestations familiales mensuelles hors aide au logement}))] * 100.$$

Le **taux estimé de fécondité** est le rapport entre la moyenne des naissances au cours des trois dernières années et la population féminine âgée de 15 à 44 ans (en âge d'avoir des enfants). Il diffère de l'indice conjoncturel de fécondité calculé par l'Insee.

Taux de pauvreté : Pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Temps partiel : La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

Sont considérés comme « **travailleurs pauvres** » les personnes appartenant à un ménage dans lequel l'allocataire et/ou son conjoint occupe(nt) un emploi et dont le montant total des ressources est inférieur au seuil de bas revenus. Les données portent sur l'ensemble des actifs occupés recensés par la CAF et non sur les allocataires. Ainsi, un couple allocataire avec deux actifs vivant sous le seuil de bas revenus correspond à deux «travailleurs pauvres». L'information concernant l'activité des allocataires est celle contenue dans les fichiers CAF au 31 décembre de l'année considérée. Les éventuelles évolutions en cours d'année ne sont donc pas prises en compte. De plus, si un changement de situation vis-à-vis de l'activité n'a pas d'influence sur le montant et le versement des prestations, il est possible que les allocataires ne le signalent pas auprès de la CAF.



COMPAS-TIS

24, rue de l'Yser – Appt 224
67000 Strasbourg – France
Site internet : www.compas-tis.com
Téléphone : + 33 (0)3 90 41 09 18
Courriel : marc.schalck@compas-tis.com

Ville et Communauté urbaine de Strasbourg
Direction des solidarités et de la santé

1 Parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France
Site internet : www.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 88 43 65 75
Fax : +33 (0)3 88 60 95 00
Courriel : DSS@strasbourg.eu